



FRANCOPHONIES D'AMÉRIQUE

Regards sociopolitiques sur
l'Acadie contemporaine
sous la direction de Stéphanie Chouiard et Rémi Léger

Centre de recherche sur les francophonies canadiennes

FRANCOPHONIES
D'AMÉRIQUE

FRANCOPHONIES D'AMÉRIQUE

Printemps 2024

Numéro 57

Centre de recherche sur les francophonies canadiennes

FRANCOPHONIES

D'AMÉRIQUE

Printemps 2024

Numéro 57

Directrice :

KARINE GAUVIN
Université de Moncton
Courriel : karine.gauvin@umoncton.ca

Conseil d'administration :

JULES ROCQUE, président
Université de Saint-Boniface
MICHEL BOCK
CRCCF, Université d'Ottawa
SIMON LAFLAMME
Université Laurentienne
Michelle LANDRY
Université de Moncton

EMMANUELLE LE PICHON-VORSTMAN
CREFO, Université de Toronto

MARTIN NORMAND
ACUFC

MARTIN PÂQUET
Université Laval

MICHAEL POPLYANSKY
Cité universitaire francophone,
Université de Regina

JIMMY THIBEAULT, président sortant
Université Sainte-Anne

Comité éditorial :

ÉRIK LABELLE EASTAUGH
Université de Moncton

VALÉRIE LAPOINTE-GAGNON
Campus Saint-Jean
Université de l'Alberta

NICOLE NOLETTE
Université de Waterloo

AMADOU OUÉDRAOGO
Université de Louisiane à Lafayette

SUSAN PINETTE
Université du Maine

OLIVIER PULVAR
Université des Antilles

ANNE-JOSÉ VILLENEUVE
Université de l'Alberta

CHANTAL WHITE
Université Sainte-Anne

Recensions :

JULIEN DESROCHERS
Université de Moncton
Courriel : julien.desrochers@umoncton.ca

Réseaux sociaux :

CYNTHIA LÉTOURNEAU
Université de Moncton
Courriel : cynthia.letourneau@umoncton.ca

Révision linguistique : JOSÉE THERRIEN

Coordination : OLIVIER LAGUEUX

Correction d'épreuves
OLIVIER LAGUEUX et DANIKA GOURGON

Mise en page et montage de la couverture :
DANIKA GOURGON

En couverture : Mario Doucette, *Charles de
Gaulle accueille la délégation acadienne, janvier
1968*, huile sur bois, 76 cm x 106 cm, 2017
(photographie : Marc Grandmaison).

Cette revue est publiée grâce à la contribution financière des institutions suivantes :

Association des collègues et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) • CRCCF, Université d'Ottawa • CREFO, Université de Toronto • La Cité universitaire francophone, Université de Regina • Université de Moncton • Université de Saint-Boniface • Université Laurentienne • Université Laval • Université Sainte-Anne

ISBN : 978-2-7603-4282-8 (PDF)

ISBN : 978-2-7603-4283-5 (ePub)

ISSN : 1710-1158 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

Les Presses de l'Université d'Ottawa/Centre de recherche sur les francophonies canadiennes, 2024.

Comment communiquer avec

FRANCOPHONIES D'AMÉRIQUE

POUR LES QUESTIONS D'ABONNEMENT, DE DISTRIBUTION
OU DE PROMOTION :

Centre de recherche sur les francophonies canadiennes
Université d'Ottawa
65, rue Université, bureau 040
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone : 613 562-5800, poste 4007
Télécopieur : 613 562-5143
Courriel : crcf@uOttawa.ca
Facebook : @FrancophoniesDAmerique
Twitter : @DFrancophonies
Instagram : @revue.francophonies.amerique

POUR TOUTE QUESTION RELEVANT DU SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :

Olivier Lagueux
Secrétariat de rédaction, *Francophonies d'Amérique*
Centre de recherche
sur les francophonies canadiennes
Université d'Ottawa
65, rue Université, bureau 040
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone : 613 562-5800, poste 4001
Télécopieur : 613 562-5143
Courriel : publications.crcf@uOttawa.ca

Francophonies d'Amérique est disponible sur la plateforme Érudit à l'adresse suivante :
<https://www.erudit.org/fr/revues/fa>

***Francophonies d'Amérique* est indexée dans :**

Klapp, *Bibliographie d'histoire littéraire française* (Stuttgart, Allemagne)

International Bibliography of Periodical Literature (IBZ) et *International Bibliography of Book Reviews (IBR)* (Hasbergen, Allemagne)

International Bibliography of the Social Sciences (IBSS), *The London School of Economics and Political Science* (Londres, Grande-Bretagne)

MLA International Bibliography (New York)

REPÈRE – Services documentaires multimédia

Table des matières

« Regards sociopolitiques sur l'Acadie contemporaine » sous la direction de Stéphanie Chouinard et Rémi Léger

Karine Gauvin <i>Présentation</i>	9
--	---

DOSSIER THÉMATIQUE

Stéphanie Chouinard et Rémi Léger <i>Introduction</i>	13
--	----

Gabriel Arsenault et Roger J. Ouellette <i>Une analyse du vote linguistique au Nouveau-Brunswick (1908-2020)</i>	15
---	----

Michelle Landry <i>La municipalisation du territoire au Nouveau-Brunswick : un enjeu particulier pour les francophones</i>	33
---	----

Rémi Léger <i>Quelle reconnaissance pour l'Acadie de la Nouvelle-Écosse?</i>	49
---	----

Stéphanie Chouinard <i>La francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador à l'aune de la problématique du nationalisme provincial</i>	67
--	----

RECENSIONS

Rémi Léger et Geneviève Brisson (dir.), <i>La francophonie de la Colombie Britannique : éducation, diversité, identités</i> Liza Bolen	85
---	----

Benoit Doyon-Gosselin, <i>Moncton mentor : géocritique d'une ville</i> Lucie Hotte	88
---	----

Francis Bergeron et Jean-François Veilleux, <i>Omer Héroux : le patriarche du journalisme au Canada français</i> Dominique Laporte.....	91
Mireille Elchacar, <i>Délier la langue : pour un nouveau discours sur le français au Québec</i> Carol Jean Léonard	94
Isabella Huberman, <i>Histoires souveraines : poétiques du personnel dans les littératures autochtones au Québec</i> Johanne Melançon	97

Présentation

Karine Gauvin

Université de Moncton

C'est avec plaisir que je vous annonce la publication du numéro 57 de la revue *Francophonies d'Amérique*, consacré à la sociopolitique acadienne. Les codirecteurs de ce numéro, Stéphanie Chouinard et Rémi Léger, proposent quatre articles qui examinent la situation des communautés acadiennes et leurs rapports aux communautés anglophones dans trois provinces de l'Atlantique, à savoir le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. En complément, cinq comptes rendus enrichissent ce numéro. Je tiens à exprimer ma gratitude envers la directrice et le directeur invités ainsi qu'envers les autrices et les auteurs pour leur collaboration précieuse et souligner leur patience tout au long du processus de production.

L'introduction rédigée par les deux codirecteurs explique que ce numéro thématique découle de la volonté d'inviter des collègues en science politique à approfondir les sujets abordés dans l'ouvrage majeur *L'état de l'Acadie* paru en 2021, sous la direction de Michelle Landry, de Dominique Pépin-Filion et de Julien Massicotte. Rappelons que cette collaboration exceptionnelle qui a réuni une centaine de spécialistes de multiples disciplines visait à explorer divers aspects de la société acadienne contemporaine.

Dans ce numéro, les articles de Gabriel Arsenault et de Roger J. Ouellette, de Michelle Landry, de Rémi Léger et de Stéphanie Chouinard se penchent sur des thèmes fondamentaux tels que le comportement électoral, la municipalisation du territoire, l'éducation en français, l'identité et le nationalisme provincial. Dans le contexte de Terre-Neuve-et-Labrador, Stéphanie Chouinard examine comment la présence historique et contemporaine de la communauté francophone remet en question le discours établi sur les peuples fondateurs offrant ainsi un contre-discours à l'historiographie majoritaire. Pour le Nouveau-Brunswick, Gabriel Arsenault et Roger J. Ouellette mettent l'accent sur la manière dont les francophones font face au concept de « vote ethnique », tandis que Michelle Landry revient sur les projets de municipalisation et souligne que leur influence a été plus importante pour la population francophone que pour la majorité anglophone. En Nouvelle-Écosse, Rémi Léger examine le modèle de reconnaissance et d'habilitation développé au fil des décennies et note les avancées et les défis auxquels la population acadienne est confrontée, notamment en raison de la fragilité de ce modèle à la suite

des révisions politiques récentes. Ainsi, chaque article offre une perspective unique sur la façon dont les communautés acadiennes tirent leur épingle du jeu et réagissent à la domination démographique, politique et symbolique des anglophones dans leurs contextes respectifs.

Je vous convie donc, chères lectrices et chers lecteurs, à explorer les nuances de la recherche novatrice présentée dans ce numéro thématique consacré aux défis actuels de l'Acadie en tant qu'entité politique moderne.

Introduction

Stéphanie Chouinard

Collège militaire royal et Université Queen's

Rémi Léger

Université Simon Fraser

Parfois traitée comme un détail historique,
l'Acadie est aussi souvent malmenée par ceux
qui se sentent menacés par son existence
et sa persistance. Peut-être que si on la
connaissait mieux, elle serait vue autrement
et appréciée dans toute sa complexité et sa diversité?
(Landry, Pépin-Filion et Massicotte, 2021 : 7)

Cette citation, en introduction de l'ouvrage *L'état de l'Acadie*, dirigé par Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte, se lit comme une invitation, une porte ouverte à la réflexion. Cet ouvrage d'envergure paru en 2021 comptait pas moins d'une centaine de courts textes (dont quelques-uns de notre cru) sur des sujets aussi divers que l'identité acadienne, la sociolinguistique minoritaire, l'éducation, l'environnement, le féminisme, la culture et les questions politiques. Les directeurs de l'ouvrage souhaitaient marquer la postérité en offrant un vaste tour d'horizon des enjeux contemporains en Acadie et montrer ainsi que cette « petite nation » (Bruce, 2018 : 129) est mue par les mêmes desseins et les mêmes questionnements que les grandes, malgré sa spécificité. Or, pour certains auteurs ayant contribué aux enjeux sociopolitiques discutés dans l'ouvrage, les textes que nous avons produits ont suscité de nouveaux questionnements, nous poussant à poursuivre notre réflexion. Les recherches présentées dans ce numéro spécial en sont le fruit.

Bien qu'étant sans territoire officiel, l'Acadie, à tout le moins dans la façon dont elle s'est organisée politiquement et institutionnellement, est ancrée dans le territoire des quatre provinces du Canada atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et enfin Terre-Neuve-et-Labrador, province où l'attachement à l'Acadie est le plus ambigu. Notre cher collègue

prince-édouardien, Carlo Lavoie, nous a malheureusement quittés durant la préparation de ce numéro, laissant derrière lui une réflexion à poursuivre sur les services en français (2021) dans la plus petite province du pays. Le numéro spécial que nous présentons ici regroupe donc quatre textes, dont deux portent sur le Nouveau-Brunswick, un sur la Nouvelle-Écosse et un autre sur Terre-Neuve-et-Labrador.

Tout d'abord, dans la perspective de l'élection qui s'annonce cette année au Nouveau-Brunswick, Gabriel Arseneault et Roger J. Ouellette reviennent sur la thèse du « vote ethnique » chez les électeurs acadiens de cette province, en étudiant en profondeur le comportement des Acadiens aux élections provinciales de 1908 à 2020. Le portrait qu'ils dépeignent de la carte électorale néo-brunswickoise montre un profond clivage entre les électeurs des deux communautés linguistiques officielles. Ils notent que les francophones ont eu tendance à voter en bloc dans la province, plus que les anglophones, mais que les élections de 2020 font figure d'exception à cet égard. Ils jettent également un regard sur les tiers partis en faisant valoir que ces derniers ne répondent pas au clivage linguistique comme les deux partis traditionnels, le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur.

Ensuite, Michelle Landry s'intéresse également à l'espace politique néo-brunswickois l'abordant cette fois par la lorgnette la plus souvent oubliée, soit celle des municipalités. Elle montre pourquoi ce palier de gouvernement est pourtant d'une importance capitale pour la population francophone, étant le seul où cette dernière occupe un espace de pouvoir en tant que groupe majoritaire dans certaines régions de la province. Elle explique aussi pourquoi les efforts de municipalisation subséquents qui ont eu lieu depuis les dernières décennies, et notamment la dernière tentative de réforme de la gouvernance locale, ont davantage été pris au sérieux par la population acadienne de la province que par la majorité anglophone.

Rémi Léger nous amène pour sa part en terrain néo-écossais où, selon lui, un modèle de reconnaissance et d'habilitation unique au pays s'est mis en place depuis trois décennies. Ce modèle repose sur trois piliers : la *Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial* (2023), la *Loi sur les services en français* (2011) et les circonscriptions électorales provinciales dites protégées ou exceptionnelles. Il définit chacun de ces trois piliers en portant une attention particulière aux avancées et aux reculs qui ont marqué leurs évolutions respectives. Il conclut en nous rappelant que le modèle néo-écossais demeure fragile, car, comme l'atteste l'histoire politique récente de la province, ses dispositions peuvent être révisées, voire abolies sans la consultation ni le consentement de la population acadienne.

Enfin, Stéphanie Chouinard nous propose une relecture de la thèse du nationalisme insulaire à l'aune de la présence française historique et contemporaine à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette communauté francophone, la plus ancienne d'Amérique du Nord, mais également l'une des communautés dont la démographie est parmi les plus fragiles, érige un contre-discours à l'historiographie majoritaire selon laquelle la province aurait été fondée par trois nationalités – britannique, irlandaise, et écossaise – anglophones. Néanmoins, les trois régions de la province où la présence française est soutenue par les institutions communautaires demeurent muées par bon nombre des dynamiques internes qu'on retrouve auprès de la majorité, en particulier les rapports centre-périphérie qui sont entretenus entre la capitale, St. John's, et les régions rurales que sont la péninsule de Port-au-Port et le Labrador.

De ces quatre textes se dégage un portrait original, qui ne prétend aucunement à l'exhaustivité, de l'Acadie contemporaine et de certains enjeux sociopolitiques qui s'y présentent aujourd'hui, tels que le rapport à ses majorités provinciales et les lieux de pouvoir (aussi élusifs qu'ils puissent être) qui lui sont propres. À l'aube d'un grand retour vers « le berceau de l'Acadie », le prochain Congrès mondial acadien ayant lieu cet été dans la région de la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse, les constats qui se dégagent des quatre textes contribueront, c'est notre souhait, à la poursuite des réflexions sur les forces et les défis de l'Acadie, comme entité politique contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUCE, Clint (2018). « Une Acadie à construire... mais où? », *Acadiensis*, vol. 47, n° 2 (été-automne), p. 129-141.
- LANDRY, Michelle, Dominique PÉPIN-FILION et Julien MASSICOTTE (dir.) (2021). *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur.
- LAVOIE, Carlo (2021). « Les services en français à l'Île-du-Prince-Édouard », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur, p. 290-292.

Une analyse du vote linguistique au Nouveau-Brunswick (1908-2020)

Gabriel Arsenault

Université de Moncton

Roger J. Ouellette

Université de Moncton

Résumé : Au Nouveau-Brunswick, le vote ethnique existe-t-il chez les Acadiens? Votent-ils généralement pour les libéraux? En comparaison, le vote anglophone néo-brunswickois est-il davantage divisé? Certains partis provinciaux dépendent-ils plus que d'autres d'un vote ethnique? Nous proposons dans cet article de répondre à ces questions en étudiant le comportement électoral des Néo-Brunswickois lors des élections générales provinciales depuis 1908, en accordant une attention particulière à la plus récente élection, celle tenue en septembre 2020. Nous soutenons que (i) le clivage électoral entre francophones et anglophones a atteint un sommet historique lors des élections de 2020, les libéraux n'ayant jamais été aussi impopulaires dans les circonscriptions anglophones et les progressistes-conservateurs n'ayant jamais été aussi impopulaires dans les circonscriptions francophones; que (ii) les francophones ont historiquement voté davantage en bloc que les anglophones, mais que cela n'a pas été le cas en 2020; et que (iii) les tiers partis progressistes (Parti vert et NPD) tendent aujourd'hui à transcender le clivage linguistique dans la province.

Abstract: *Do Acadians in New Brunswick vote ethnically? Do they generally vote Liberal? In comparison, is the Anglophone vote in New Brunswick more divided? Are some provincial parties more dependent on an ethnic vote than others? This paper addresses these questions by studying the electoral behavior of New Brunswickers in provincial general elections since 1908, paying particular attention to the most recent elections, held in September 2020. We argue that (i) the electoral divide between francophones and anglophones reached an all-time high in the 2020 elections (with francophones overwhelmingly supporting the Liberals and anglophones overwhelmingly supporting the Progressive Conservatives and People's Alliance); that (ii) francophones have historically voted more as a bloc than anglophones, although this was not the case in 2020; and that (iii) progressive third parties (Greens and NDP) now tend to transcend the linguistic divide in the province.*

Au Nouveau-Brunswick, le vote ethnique existe-t-il chez les Acadiens? Votent-ils généralement pour les libéraux? En comparaison, le vote anglophone néo-brunswickois est-il davantage divisé? Certains partis provinciaux dépendent-ils plus que d'autres d'un vote ethnique?

Nous proposons dans cet article de répondre à ces questions en étudiant le comportement électoral des Néo-Brunswickois lors des élections générales provinciales depuis 1908, en accordant une attention particulière à la plus récente élection, celle tenue en septembre 2020. Nous soutenons que (i) le clivage électoral entre francophones et anglophones a atteint un sommet historique lors des élections de 2020; que (ii) les francophones ont historiquement voté davantage en bloc que les anglophones, mais que cela n'a pas été le cas en 2020; et que (iii) les tiers partis progressistes tendent aujourd'hui à transcender le clivage linguistique dans la province.

La première section de l'article présente notre problématique de recherche et la perspective théorique que nous avons adoptée, alors que la section suivante situe cette problématique dans son contexte historique, retraçant à grands traits l'histoire du vote linguistique au Nouveau-Brunswick. La troisième section aborde notre méthodologie et nos données et la quatrième expose nos résultats d'analyse. Enfin, la cinquième section conclut et souligne la pertinence sociale de notre enquête.

Le vote ethnique, le vote linguistique

Le vote ethnique est un thème central en politique canadienne, y compris dans l'étude de la vie politique néo-brunswickoise. Traditionnellement, le système de partis sur la scène politique fédérale a réussi à transcender les questions linguistiques, le Parti libéral du Canada et le Parti progressiste-conservateur du Canada s'efforçant de conquérir aussi bien le vote francophone que le vote anglophone (Siegfried, 1906; Brodie et Jenson, 1991). Selon Kenneth Carty, William Cross et Lisa Young (2000), ce système, basé sur une recherche de conciliation entre les deux grands groupes linguistiques, s'est effondré au début des années 1990, notamment dans le contexte de la montée de partis régionaux, comme le Reform Party et le Bloc québécois. Cependant, le phénomène du vote ethnique n'est pas récent pour autant. Dans son discours présidentiel à l'Association canadienne de science politique, André Blais (2005) rappelait que la position dominante du Parti libéral du Canada dans le système de partis canadien depuis 1945 s'expliquait par l'appui des catholiques à ce parti (voir aussi Lijphart, 2003; Albaugh, 2019). Dans *The Canadian Party System*, Richard Johnston (2017) soutient quant à lui que c'est le vote « en bloc » des Québécois en faveur du Parti libéral du Canada qui aurait amené celui-ci à occuper une position historiquement dominante dans le système de partis canadien (voir

aussi Bakvis et Macpherson, 1995). À l'inverse, à l'échelle provinciale québécoise, Pierre Serré (2002) avance que le vote « en bloc » des non-francophones pour le Parti libéral du Québec serait à l'origine de sa domination historique en politique québécoise.

Qu'en est-il sur la scène provinciale au Nouveau-Brunswick? D'emblée, le Parti libéral n'y jouit pas d'une position dominante, les deux principaux partis se partageant le pouvoir de façon à peu près égale depuis 1867. Toutefois, les références au vote ethnique au Nouveau-Brunswick sont nombreuses à partir des années 1960 (Thorburn, 1961; Leslie, 1969; Finn, 1973, Fitzpatrick, 1978; Doucet et Finn, 1984). L'étude de Jean-Guy Finn (1973), tirée d'un mémoire de maîtrise déposé à l'Université d'Ottawa, est la première à tenter d'expliquer le vote ethnique acadien au Nouveau-Brunswick. Bien que Finn base son étude sur le fait qu'il existe un vote ethnique acadien en faveur des libéraux depuis 1900 au fédéral et depuis 1917 au provincial, étonnamment, il ne fournit aucune donnée permettant de mesurer, voire d'attester l'existence d'un tel vote ethnique, qu'il comprend ainsi : « Il y a vote ethnique toutes les fois qu'il est possible de distinguer le vote d'un groupe ethnique en particulier, de celui de l'ensemble de la population » (p. 215).

La principale étude scientifique portant sur le vote ethnique au Nouveau-Brunswick est celle de William Cross et de Ian Stewart (2002), qui reprend sensiblement cette conception du vote ethnique. Leur article s'intéresse au système de partis provincial de 1908 à 1999 et montre qu'il a largement été organisé sur une base ethnique jusqu'au début des années 1980, mais qu'à partir de l'élection de 1982, en particulier, le système politique tendrait plutôt vers la réconciliation, les francophones et les anglophones appuyant désormais les libéraux et les progressistes-conservateurs dans des proportions plus similaires.

Nous remarquons trois limites dans l'article de Cross et de Stewart (2002). D'abord, l'article ne s'intéresse pas aux tiers partis, pourtant centraux dans la dynamique du vote ethnique à partir des années 1970. L'existence d'un vote ethnique en faveur du Parti acadien, notamment aux élections de 1978, est ainsi bien reconnue (Ouellette, 1992; Poplyansky, 2018). De façon similaire, le fait que les anglophones aient accordé un vote ethnique analogue à deux tiers partis hostiles au bilinguisme, le Confederation of Regions Party (CoR) dans les années 1990 et le People's Alliance (PA) à partir des années 2010, est également bien documenté (Martin, 1998; Belkhodja, 1999; Bouchard, 2021; Chouinard et Gordon, 2021).

Ensuite, l'article commence à dater et on peut s'interroger : qu'en est-il depuis 1999? Dans un des chapitres de l'ouvrage collectif *L'état de l'Acadie* (2021), Gabriel Arsenaault et Roger J. Ouellette signalent que le vote ethnique est de retour, du moins lors des élections provinciales de 2018, mais il manque à leur contribution une perspective longitudinale.

Enfin, la conception du vote ethnique développée dans l'article de Cross et de Stewart (2002), ou dans celui de Finn (1973), nous apparaît problématique, puisqu'elle exclut *a priori* la possibilité que les groupes ethniques minoritaire et majoritaire puissent voter « en bloc » pour le même parti. Le fait que les Acadiens se soient mis, à l'instar des anglophones, à appuyer plus substantiellement les progressistes-conservateurs en 1982 et en 1999 (mais aussi, comme on le verra, en 2003, 2006 et 2010) est considéré par Cross et Stewart (2002) comme une preuve de l'étiollement du vote ethnique acadien. L'appui univoque des Acadiens aux progressistes-conservateurs en 1999 (une première en près d'un siècle), alors que ceux-ci s'étaient dotés d'un chef francophone charismatique, ne nous apparaît pourtant pas comme étant dépourvu de considérations « ethniques » ou linguistiques (Poitras, 2004). On dira plutôt qu'il y a vote ethnique ou linguistique lorsqu'un groupe ethnique ou linguistique vote en bloc pour un parti (ce qui est mesurable quantitativement) – qui d'ailleurs ne sera pas nécessairement toujours le même – pour des considérations ethniques ou linguistiques (ce qui peut être évalué qualitativement au cas par cas).

Historiquement, les Acadiens étaient reconnus comme un groupe ethnique, d'où les références dans la littérature scientifique au vote ethnique acadien. En phase avec les pratiques sociales et scientifiques des dernières décennies, cependant, cet article aborde la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick contemporain comme une minorité linguistique et utilise plutôt l'expression de vote linguistique.

Le contexte historique

C'est à la suite de l'arrivée d'un fort contingent de loyalistes à la Couronne britannique, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, que la province du Nouveau-Brunswick fut créée en 1784 à même une partie du territoire de la Nouvelle-Écosse. Les Acadiens furent, au départ, complètement exclus de la vie politique. Seuls les non-catholiques avaient le droit de vote et pouvaient être candidats aux élections de la nouvelle Assemblée législative qui fut mise en place en 1785. Ce n'est qu'en 1810 que les catholiques vont obtenir le droit de voter et qu'à partir de 1830 qu'ils pourront se porter candidats aux élections sans avoir à prêter serment en niant l'autorité spirituelle du pape (Ouellette, 2013).

Le XIX^e siècle fut marqué par le début d'une timide participation des Acadiens à la vie politique néo-brunswickoise. Amand Landry fut le premier Acadien à se faire élire à l'Assemblée législative en 1846. Son fils, Pierre-Amand Landry, le remplaça en 1870. L'élite acadienne était de plus en plus sensible au fait que la défense de ses intérêts passait par sa représentation dans les instances du pouvoir dans la capitale provinciale, Fredericton.

La question scolaire sera au centre des débats politiques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Le Nouveau-Brunswick optera pour un système scolaire public et non confessionnel. Cette décision fut âprement contestée par les catholiques tant acadiens qu'irlandais. Un compromis fut trouvé grâce à une collaboration des élites anglophone et francophone, protestante et catholique. La base du Parti conservateur était essentiellement formée de protestants, alors que le Parti libéral regroupait surtout les catholiques irlandais et acadiens (Finn, 1973). Ces deux partis domineront la scène politique provinciale et formeront à tour de rôle les gouvernements successifs jusqu'à ce jour.

Contrairement à d'autres communautés culturelles et linguistiques, comme celles de Belgique où les partis politiques représentent uniquement leurs communautés respectives, le Nouveau-Brunswick a un système de partis davantage coalescent appelé à former des gouvernements de coalition. Ce n'est qu'à partir de 1917 qu'il y aura une distinction nette entre les libéraux et les conservateurs et que les gouvernements seront formés d'un seul parti politique. Le deuxième parti deviendra l'opposition officielle.

La question scolaire remonta à la surface au début des années 1920 lorsque les anglo-protestants réussirent à convaincre le gouvernement conservateur du premier ministre John Baxter d'abroger le règlement 32 qui accordait une place à la langue française dans les écoles et à l'enseignement de la religion en dehors des heures de classe régulières (Thorburn, 1961 : 33). Ces tensions linguistiques et religieuses incitèrent les catholiques irlandais et acadiens à se tourner résolument vers le Parti libéral pour défendre leurs intérêts. Depuis la Confédération et jusqu'à 1917, les Acadiens avaient accordé leur appui surtout au Parti conservateur. La présence de chefs francophones au Parti libéral fédéral (Wilfrid Laurier) et au Parti libéral provincial à Fredericton (Peter Veniot) amena également la communauté acadienne à délaisser le Parti conservateur. Comme nous l'avons mentionné, Jean-Guy Finn désignera ce phénomène comme « la manifestation d'un vote ethnique » (Finn, 1973 : 215).

Peter Veniot sera le premier Acadien à occuper le poste de premier ministre du Nouveau-Brunswick en 1923 lorsqu'il succède à William Foster comme chef du Parti libéral. Toutefois, ce n'est qu'en 1960 qu'un autre Acadien, Louis J. Robichaud, sera élu premier ministre à la suite de l'élection de son parti au détriment des conservateurs. Plus que jamais la communauté acadienne votera en bloc pour les libéraux jusqu'à la défaite du gouvernement de Louis J. Robichaud en 1970 aux mains des progressistes-conservateurs de Richard Hatfield.

Épaulé par son lieutenant francophone, Jean-Maurice Simard, l'unilingue anglophone Richard Hatfield entreprit une opération séduction dans la communauté acadienne (Cormier et Michaud, 1991). L'adoption de la loi 88

en 1981 reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles permit aux progressistes-conservateurs de remporter aux élections de 1982 la plus forte majorité de son histoire en faisant élire plusieurs députés dans les régions acadiennes. Cette pause du vote acadien en faveur des libéraux fut de courte durée puisque le gouvernement de Richard Hatfield sera laminé par les libéraux de Frank McKenna en 1987.

Le Parti progressiste-conservateur connaîtra une déroute historique marquée par de profondes divisions internes, qui culmineront lors de la création d'une nouvelle formation politique, le Confederation of Regions (CoR), résolument contre le bilinguisme officiel dans la province. Ce parti réussira à faire élire aux élections de 1991 huit députés formant ainsi l'opposition officielle à l'Assemblée législative.

Pour la première fois de son histoire, le Parti progressiste-conservateur élit à sa tête un chef francophone en 1995. Un ancien ministre dans le cabinet du gouvernement de Brian Mulroney, Bernard Valcourt obtient un siège à l'Assemblée législative lors des élections de 1995, mais son parti ne fait élire que 6 députés contre 48 pour les libéraux de Frank McKenna. Il quitte la chefferie du Parti progressiste-conservateur en 1997 sans avoir réussi à ramener sa formation politique sur le chemin de la victoire. La traversée du désert du Parti progressiste-conservateur prend fin au moment où disparaît le parti CoR et surtout quand un nouveau chef, Bernard Lord, arrive à sa tête en 1998.

Fils d'une mère francophone et d'un père anglophone, Bernard Lord est parfaitement bilingue et sait unifier son parti et entreprendre la reconquête de l'électorat acadien. Le lien de confiance qui avait été brisé après la défaite du gouvernement de Richard Hatfield est rétabli par le jeune chef. Lors des élections de 1999, les progressistes-conservateurs remportent leur plus grande victoire de leur histoire en faisant élire un grand nombre de candidats dans les régions acadiennes.

Un autre parti politique opposé au bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick fait son apparition sur la scène politique en 2010. Le People's Alliance entre à l'Assemblée législative en 2018 en faisant élire trois députés, tous de régions majoritairement anglophones. Il permet au gouvernement minoritaire progressiste-conservateur de Blaine Higgs de déloger les libéraux de Brian Gallant.

Lors de ces mêmes élections provinciales, le Parti vert fait une percée dans l'électorat acadien grâce à la victoire de Kevin Arseneau dans le château fort libéral de Kent-Nord. Il est réélu dans la même circonscription en 2020. C'est la première fois dans l'histoire politique du Nouveau-Brunswick qu'un candidat d'un tiers parti provincial est élu dans une circonscription majoritairement francophone.

En somme, on dira que l'appui des Acadiens au Parti libéral est de nature structurelle, alors que des événements conjoncturels, comme un chef progressiste-conservateur francophile ou francophone, peuvent amener ceux-ci à modifier leur comportement électoral. L'élection d'un chef unilingue anglophone et, de surcroît, un ancien candidat du parti CoR à la tête du Parti progressiste-conservateur en 2016 conduit les Acadiens à choisir à nouveau le Parti libéral. L'élection de Blaine Higgs va contribuer à alimenter la fracture communautaire et linguistique dans la province.

Méthodologie et données

Cross et Stewart (2002 : 38) présentent un tableau qui contient des données sur l'appui électoral des circonscriptions francophones, mixtes et anglophones au Parti libéral et au Parti progressiste-conservateur de 1908 à 1999. Pour cette période, il n'existe pas de données de recensement sur la langue maternelle des habitants des circonscriptions. Ces données existent toutefois pour les quinze comtés traditionnels de la province. Les auteurs classifient donc les circonscriptions provinciales selon les comtés et distinguent trois cas de figure : les circonscriptions « francophones », situées dans les comtés où vivent plus de 75 % de francophones (comme le comté de Gloucester ou de Madawaska), les circonscriptions « mixtes », qui regroupent des comtés comptant entre 25 % et 75 % de francophones (comme le comté de Westmorland ou de Victoria) et les circonscriptions « anglophones », dont les comtés ont plus de 75 % d'anglophones (comme le comté de York ou de Charlotte).

En utilisant la même méthodologie, nous chiffrons l'appui aux deux grands partis pour les élections de 2003, 2006 et 2010¹. Ensuite, à partir des données du recensement de 2011 de Statistique Canada, la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick, 2013) fournit, pour chaque circonscription provinciale en vigueur depuis les élections générales de 2014, le pourcentage

¹ Cross et Stewart (2002 : 35) notent que les circonscriptions provinciales respectent les frontières des quinze comtés. Nous avons toutefois noté que certaines circonscriptions se trouvaient sur plus d'un comté. La circonscription de Nigadoo-Chaleur, en vigueur lors des élections générales de 1974 à 2010, par exemple, est en partie dans Gloucester (comté francophone) et en partie dans Restigouche (comté mixte). Dans ces cas, une analyse plus fine des localités incluses et des données de recensement pour ces localités était nécessaire. Nous avons ainsi considéré Nigadoo-Chaleur comme une circonscription francophone puisque selon les données de recensement sur ses 14 localités, elle était francophone à 75,8 % en 2006 et à 75,4 % en 2011. (Le recensement de 2001 ne fournit pas de statistiques sur les langues maternelles dans les localités.)

d'électeurs ayant le français comme seule langue maternelle. À partir de ces données et des résultats électoraux par circonscription fournis par Élections Nouveau-Brunswick, nous sommes en mesure de chiffrer avec plus de précision l'appui des circonscriptions aux différents partis selon leur taux de francophones (c'est-à-dire les électeurs ayant le français comme seule langue maternelle) pour les élections provinciales générales de 2014, de 2018 et de 2020.

Mentionnons que depuis les élections provinciales générales de 2014, il y a 49 circonscriptions dans la province. Parmi elles, 21 comptent au moins 25 % de francophones – allant de 29,3 % (Moncton-Sud) à 96,7 % (Caraquet et Shippagan-Lamèque-Miscou). Les 28 autres circonscriptions comptent donc moins de 25 % de francophones – allant de 24 % (Moncton-Nord-Ouest) à 1,7 % (Carleton). Selon les données du recensement de 2011, l'anglais était la langue maternelle de 65,4 % des Néo-Brunswickois et le français la langue maternelle de 32 % d'entre eux. La proportion d'électeurs n'ayant pas le français ou l'anglais comme (seule) langue maternelle est mince, soit moins de 3 % de la population.

La scène politique provinciale néo-brunswickoise (1908-2020)

La figure 1 illustre l'appui aux libéraux et aux progressistes-conservateurs dans les circonscriptions situées dans des comtés comprenant plus de 75 % de francophones (1908-2010) ou dans les circonscriptions qui ont elles-mêmes plus de 75 % de francophones (2014-2020). Comme le note Finn (1973), depuis 1917, les francophones appuient normalement les libéraux. Entre les élections de 1974 et celles de 1982, pendant le règne généralement francophile de Hatfield (Cormier et Michaud, 1991), on voit que l'écart de l'appui entre les deux partis s'amenuise. Il s'amenuise une fois de plus aux élections de 1995, au moment où le francophone Bernard Valcourt dirige les progressistes-conservateurs. Il faut toutefois attendre les années de règne de Lord (1999-2006) pour que les circonscriptions francophones votent davantage pour les progressistes-conservateurs que pour les libéraux, ce qu'elles feront jusqu'en 2010. Depuis 2014, on assiste en quelque sorte à un retour au clivage linguistique traditionnel (Everitt et Sanford, 2016; Lewis, Bateman et Desserud, 2017; Ouellette, 2018; Arsenault et Ouellette, 2021).

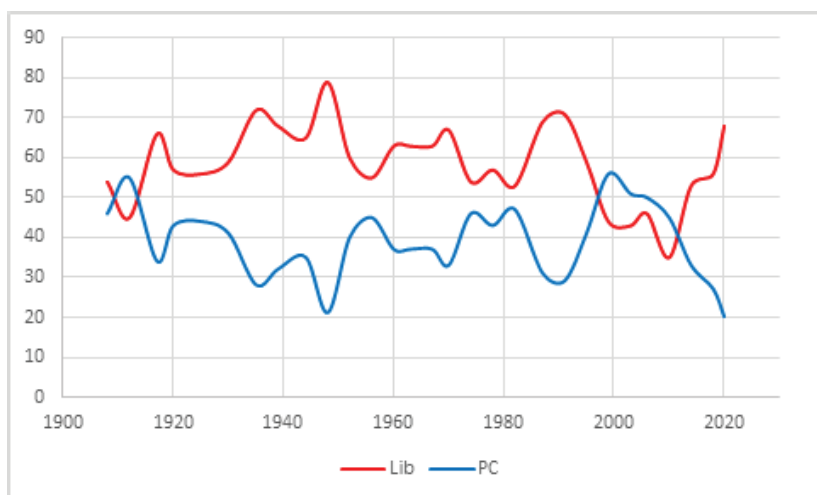


FIGURE 1 – L'appui aux libéraux et aux progressistes-conservateurs dans les circonscriptions francophones.

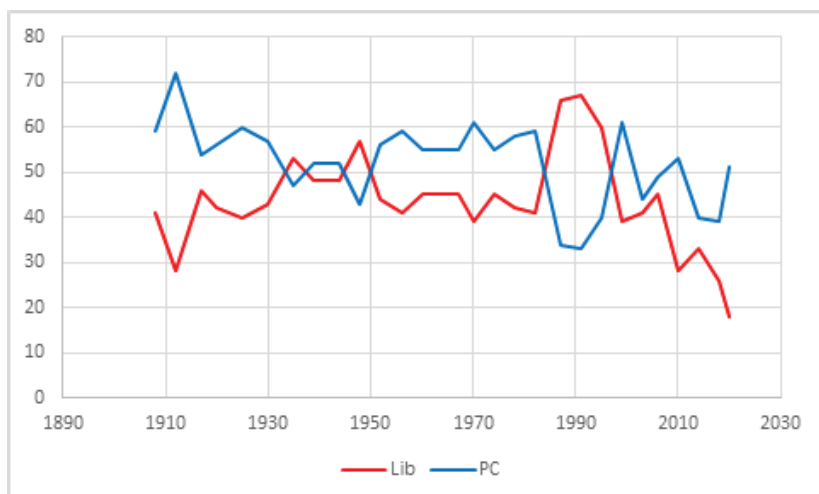


FIGURE 2 – L'appui aux libéraux et aux progressistes-conservateurs dans les circonscriptions anglophones.

La figure 2 montre que depuis les années 1950, les circonscriptions anglophones (ou non francophones) appuient généralement les progressistes-conservateurs, sauf durant les années où McKenna est premier ministre (1987-1997).

Les figures 1 et 2 montrent que depuis 1917, l'appui en bloc des francophones pour les libéraux a été globalement plus fort que l'appui en bloc des anglophones pour les progressistes-conservateurs. Depuis 1917, sur un total de vingt-sept élections, les circonscriptions francophones ont voté à au moins 50 % et 60 % pour les libéraux à vingt-trois et treize élections, respectivement. Les circonscriptions anglophones, elles, ont voté à au moins 50 % et 60 % pour les libéraux à dix-huit et trois élections, respectivement.

Ces deux graphiques révèlent aussi que les élections de 2020 ont été particulièrement polarisantes sur le plan linguistique. Dans les circonscriptions francophones, l'appui aux progressistes-conservateurs atteint un niveau historiquement bas (20 %), alors que dans les circonscriptions anglophones, c'est l'appui aux libéraux qui atteint ce niveau historique (18 %).

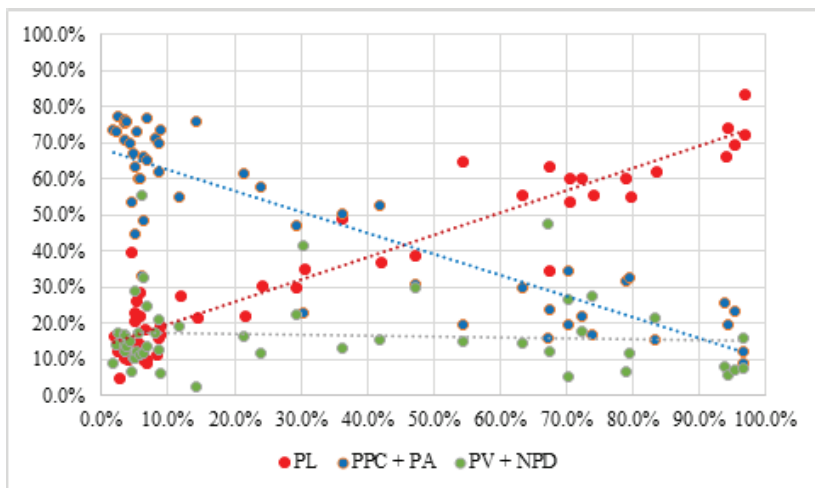


FIGURE 3 – Pourcentage des votes obtenus selon le pourcentage de francophones par circonscription lors des élections provinciales néo-brunswickoises de 2020.

Sources : Nouveau-Brunswick (2013); Élections Nouveau-Brunswick (2020).

La figure 3, portant sur les élections de 2020, permet d'observer ce clivage à la loupe. Elle montre qu'en règle générale, plus une circonscription était francophone, plus le nombre de votes récoltés par le Parti libéral était susceptible d'être élevé. Ainsi, les cinq circonscriptions de la province comptant plus de 90 % de francophones ont toutes voté à plus de 60 % pour les libéraux. À l'inverse, moins une circonscription était francophone, plus le nombre de votes récoltés par le Parti progressiste-conservateur et par le People's Alliance était susceptible d'être élevé. Ainsi, les cinq circonscriptions les moins francophones de la province (comptant toutes moins de 4 % d'électeurs francophones) ont

toutes voté à plus de 70 % pour le Parti progressiste-conservateur ou le People's Alliance. Aux élections de 2020, les anglophones n'ont pas moins voté « en bloc » que les francophones.

Le clivage linguistique post-2014 est aussi mesurable à partir des statistiques sur les sièges. Sur un total de 63 sièges lors des trois dernières élections, les circonscriptions à forte présence francophone (25 % et plus) n'ont fait élire que quatre députés progressistes-conservateurs, dont trois francophones : Madeleine Dubé dans Edmundston-Madawaska-Centre (2014), Robert Gauvin dans Shippagan-Lamèque-Miscou (2018) et Daniel Allain dans Moncton-Est (2020). La seule exception est l'anglophone Greg Turner, élu en 2020 dans Moncton-Sud, une circonscription où les francophones représentent entre 25 % et 50 % de la population, comme nous l'avons indiqué plus haut. Dans les circonscriptions à faible présence francophone (moins de 25 %), les libéraux ont fait élire sept candidats en 2014, mais que deux en 2018 et aucun en 2020.

La figure 3 montre toutefois que le pourcentage d'électeurs francophones ne constitue pas un facteur déterminant pour prédire le vote en faveur du Nouveau Parti démocratique (NPD) ou du Parti vert. Les verts ont ainsi élu un député, Kevin Arseneau, dans une circonscription qui compte plus de 67 % de francophones, Kent-Nord, et un député, David Coon, dans une circonscription comptant à peine 6 % de francophones, Fredericton-Sud.

Traditionnellement, le NPD a eu plus de succès dans les circonscriptions anglophones que dans les circonscriptions francophones de la province. Dans son histoire, le parti provincial n'a fait élire que trois candidats, dans des circonscriptions majoritairement anglophones : Robert Hall dans Tantramar (élections générales de 1982), Peter Trites dans Saint John-Est (élection partielle de 1984) et Elizabeth Weir dans Saint John-Sud (élections générales de 1991, de 1995, de 1999 et de 2003) (Levesque, 2020). Comme l'illustrent les figures 4 et 5, entre 2014 et 2020, l'appui au NPD demeure plus important chez les anglophones, mais varie de moins de cinq points de pourcentage entre les circonscriptions à forte présence francophone et celles à faible présence francophone : dans les deux cas, cet appui passe de 10 %-15 % en 2014 à 0 %-3 % en 2020.

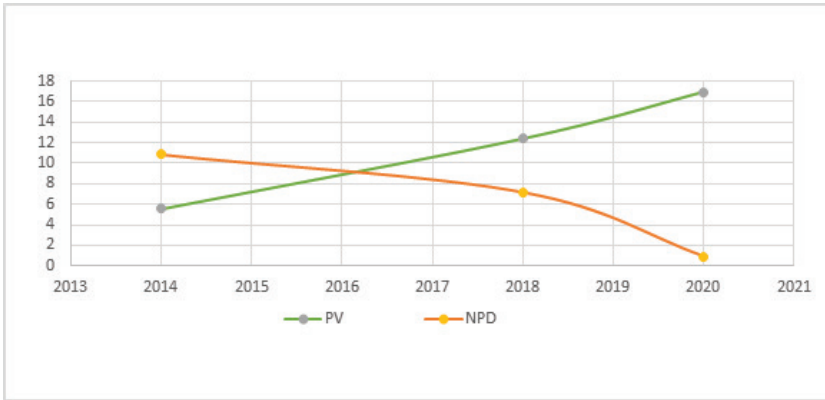


FIGURE 4 – Pourcentage moyen des votes obtenus par le NPD et le Parti vert dans les circonscriptions comptant plus de 25 % de francophones.

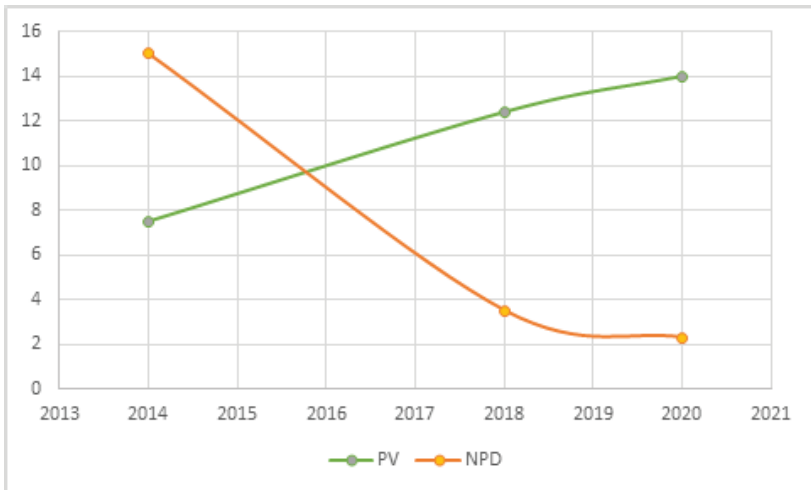


FIGURE 5 – Pourcentage moyen des votes obtenus par le NPD et le Parti vert dans les circonscriptions ayant moins de 25 % de francophones.

Le Parti vert a suivi la trajectoire inverse. Ce parti a présenté des candidats pour la première fois aux élections générales de 2010, sans succès, obtenant moins de 1000 voix dans chacune des 49 circonscriptions de la province. Le Parti vert a fait élire son chef, David Coon, aux élections de 2014 et trois députés aux élections de 2018, tous les trois réélus en 2020. Aussi bien dans les circonscriptions à forte qu'à faible présence

francophone, ses résultats électoraux sont passés de 5 %-8 % en 2014 à 14 %-17 % en 2020.

En somme, les tiers partis progressistes parviennent jusqu'à un certain point à transcender la division linguistique. L'appui combiné au NPD et au Parti vert est ainsi passé de 16,5 % en 2014 à 17,8 % en 2020 dans des circonscriptions ayant plus de 25 % de francophones et de 22,5 % en 2014 à 16,3 % en 2020 dans des circonscriptions comptant moins de 25 % de francophones. À l'échelle provinciale, chez les francophones comme chez les anglophones, le Parti vert semble avoir remplacé le NPD comme principal parti progressiste (Levesque, 2020).

Conclusion

En 1973, Jean-Guy Finn a tenté d'expliquer le vote ethnique acadien, mais sans en mesurer au préalable l'existence; il a mis la charrue avant les bœufs. Près de cinquante ans plus tard, nous nous livrons à l'exercice inverse : décrire quantitativement le clivage linguistique à l'œuvre sur la scène provinciale du Nouveau-Brunswick, mais sans tenter d'en fournir une explication causale. Nous ne présumons pas que la langue seule explique les différences observées dans le comportement électoral des francophones et des anglophones, qui ne se ressemblent d'ailleurs pas à bien d'autres points de vue. Des études fondées sur des méthodologies qualitatives sont nécessaires pour sonder l'ampleur des motivations de nature ethnolinguistique sous-tendant le comportement électoral des Néo-Brunswickois.

Notre article, inspiré du travail de Cross et de Stewart (2002), apporte de nouveaux éléments. D'abord, nous avons utilisé des données originales pour la période allant de 2003 à 2020 afin d'illustrer le retour à un important clivage linguistique à partir de 2014. Nous avons ensuite conclu que le clivage de 2020 est d'une importance historique. Ensuite, cet article est le premier à documenter le fait que les tiers partis progressistes de la province parviennent aujourd'hui à transcender le clivage linguistique. Enfin, il offre une critique originale, dont l'intérêt dépasse le champ de la politique canadienne, de la façon dont la littérature scientifique existante s'est emparée du concept de vote ethnique.

Des recherches futures pourront aller plus loin. Il serait en particulier pertinent d'analyser le clivage linguistique au Nouveau-Brunswick sur la scène politique fédérale et d'explorer le comportement électoral acadien en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le constat empirique que les anglophones et les francophones de la province votent bel et bien différemment a de lourdes implications sociales.

En particulier, ce constat rappelle la pertinence de respecter la géographie des « communautés d'intérêt » définies linguistiquement au moment de délimiter les circonscriptions électorales. Une circonscription combinant une communauté minoritaire francophone et une communauté majoritaire anglophone risque ainsi de donner lieu à une situation de domination politique (McLaughlin et Deschênes-Thériault, 2021) où la majorité anglophone pourra imposer à la minorité francophone ses choix électoraux.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBAUGH, Quincey (2019). « The Orange and the Blue: The Orange Order and the Conservative-Protestant Connection », manuscrit non publié.
- ARSENAULT, Gabriel, et Roger J. OUELLETTE (2021). « Le poids électoral acadien au Nouveau-Brunswick », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur, p. 279-285.
- BAKVIS, Herman, et Laura G. MACPHERSON (1995). « Quebec Block Voting and the Canadian Electoral System », *Revue canadienne de science politique = Canadian Journal of Political Science*, vol. 28, n° 4 (décembre), p. 659-692.
- BELKHODJA, Chedly (1999). « La dimension populiste de l'émergence et du succès électoral du Parti Confederation of Regions au Nouveau-Brunswick », *Revue canadienne de science politique = Canadian Journal of Political Science*, vol. 32, n° 4 (décembre), p. 293-315.
- BLAIS, André (2005). « Accounting for the Electoral Success of the Liberal Party in Canada », *Revue canadienne de science politique = Canadian Journal of Political Science*, vol. 38, n° 4 (décembre), p. 821-840.
- BOUCHARD, Marc-André (2021). « Les habits neufs de l'antibilinguisme », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur, p. 47-50.
- BRODIE, Janine, et Jane JENSON (1991). « Piercing the Smokescreen: Brokerage Parties and Class Politics », dans Alain-G. Gagnon et A. Brian Tanguay (dir.), *Canadian Parties in Transition: Discourse, Organization, and Representation*, Scarborough (Ont.), Nelson Canada, p. 24-44.

- CARTY, Kenneth, William CROSS et Lisa YOUNG (2000). *Rebuilding Canadian Party Politics*, Vancouver, UBC Press.
- CHOUINARD, Stéphanie, et Kelly GORDON (2021). « De l'hostilité ouverte au "gros bon sens" : populisme de droite et anti-bilinguisme au Nouveau-Brunswick, 1980-2020 », dans Frédéric Boily (dir.), *Les droites provinciales en évolution : conservatisme, populisme et radicalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 67-82.
- CORMIER, Michel, et Achille MICHAUD (1991). *Richard Hatfield : un dernier train pour Hartland*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- CROSS, William, et Ian STEWART (2002). « Ethnicity and Accommodation in the New Brunswick Party System », *Journal of Canadian Studies = Revue d'études canadiennes*, vol. 36, n° 4 (hiver), p. 32-58.
- DOUCET, Philippe, et Jean-Guy FINN (1984). « Éléments de réforme du système électoral du Nouveau-Brunswick », *Journal of Canadian Studies = Revue d'études canadiennes*, vol. 18, n° 4 (hiver), p. 132-153.
- ÉLECTIONS NOUVEAU-BRUNSWICK (2020). « Quarantième élection générale provinciale, 14 septembre 2020. Rapport de la directrice générale des élections », sur le site *Élections/NB*, [https://www.electionsnb.ca/content/dam/enb/pdf/2020-prov-rpt.pdf] (consulté le 18 avril 2024).
- EVERITT, Joanna, et Joseph SANFORD (2016). « Testing the Themes in the New Brunswick Voting Behaviour Literature: An Analysis of the 2014 Provincial Election Study », *International Journal of Canadian Studies = Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 53 (printemps), p. 25-42.
- FINN, Jean-Guy (1973). « Tentative d'explication du vote ethnique acadien », *La Revue de l'Université de Moncton*, vol. 6, n° 2, p. 215-224.
- FITZPATRICK, Patrick J. (1978). « New Brunswick: The Politics of Pragmatism », dans Martin Robin (dir.), *Canadian Provincial Politics: The Party Systems of the Ten Provinces*, Scarborough (Ont.), Prentice-Hall of Canada, p. 120-137.
- JOHNSTON, Richard (2017). *The Canadian Party System: An Analytic History*, Vancouver, UBC Press.
- LESLIE, Peter M. (1969). « The Role of Political Parties in Promoting the Interests of Ethnic Minorities », *Canadian Journal of Political Science = Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 4 (décembre), p. 419-433.
- LEVESQUE, Mario (2020). « The New Brunswick NDP: Trapped in Quicksand and Sinking », *Journal of New Brunswick Studies = Revue d'études sur le Nouveau-Brunswick*, vol. 12, p. 45-62.

- LEWIS, J. P., Tom BATEMAN et Don DESSERUD (2017). « The 2014 Provincial Election in New Brunswick », *Canadian Political Science Review*, vol. 11, n° 1, p. 113-156.
- LIJPHART, Arend (2003). « Religious vs. Linguistic vs. Class Voting: The “Crucial Experiment” of Comparing Belgium, Canada, South Africa, and Switzerland », *Religion and Politics*, Londres, Routledge, p. 397-413.
- MARTIN, Geoffrey R. (1998). « We’ve Seen It All Before: The Experience of the COR Party in New Brunswick, 1988-1995 », *Journal of Canadian Studies = Revue d’études canadiennes*, vol. 33, n° 1 (février), p. 22-38.
- MCLAUGHLIN, Gilbert, et Guillaume DESCHÊNES-THÉRIAULT (2021). « Une critique néo-républicaine du rapport Pepin-Robarts et du régime linguistique canadien », *Bulletin d’histoire politique*, vol. 29, n° 2 (printemps), p. 156-177.
- NOUVEAU-BRUNSWICK (2013). « Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation. Rapport final », sur le site *ÉlectionsNB*, [<https://www.electionsnb.ca/content/dam/enb/pdf/2013Boundaries/2013-EBRC-CDCER-Report-Rapport-Final.pdf>] (consulté le 18 avril 2024).
- OUELLETTE, Roger J. (1992). *Le Parti acadien : de la fondation à la disparition, 1972-1982*, Moncton, Chaire d’études acadiennes.
- OUELLETTE, Roger J. (2013). « De l’exclusion à la participation : les Acadiens et le pouvoir législatif au Nouveau-Brunswick », dans Éric Montigny et François Gélinau (dir.), *Parlementarisme et Francophonie*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 49-68.
- OUELLETTE, Roger J. (2018). « Les Acadiens peuvent-ils encore défendre leurs intérêts à travers les partis politiques? », *Acadiensis*, vol. 47, n° 1, p. 217-223.
- POITRAS, Jacques (2004). *The Right Fight: Bernard Lord and the Conservative Dilemma*, Fredericton, Goose Lane Editions.
- POPLYANSKY, Michael (2018). *Le Parti acadien et la quête d’un paradis perdu*, Sillery, Éditions du Septentrion.
- SERRÉ, Pierre (2002). *Deux poids, deux mesures : l’impact du vote des non-francophones au Québec*, Montréal, VLB éditeur.
- SIEGFRIED, André (1906). *Le Canada, les deux races : problèmes politiques contemporains*, Paris, Armand Colin.
- STATISTIQUE CANADA (2006). *Recensement de la population de 2006*, sur le site *Statistique Canada*, 16 mai, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/index-fra.cfm>] (consulté le 1^{er} février 2024).
- STATISTIQUE CANADA (2015). *Profil du recensement de 2011*, sur le site *Statistique Canada*, dernière modification le 23 novembre, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/download-telecharger/comprehensive/>

comp-csv-tab-dwnld-tlchr.cfm?Lang=F#tabs2011] (consulté le 1er février 2024).
THORBURN, Hugh G. (1961). *Politics in New Brunswick*, Toronto, University of Toronto Press.

Notices biobibliographiques

ROGER J. OUELLETTE est professeur titulaire de science politique à l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton. Ses champs d'enseignement et de recherche portent surtout sur la politique canadienne, la politique en Acadie, les systèmes électoraux et les politiques publiques. Parmi ses récentes publications, on peut mentionner « La participation du Nouveau-Brunswick aux instances parlementaires du Commonwealth et de la Francophonie » (*Revue de droit parlementaire et politique*) et « Blaine Higgs le fonceur » (*Options politiques = Policy Option*). Il a été membre de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick (2022-2023).

GABRIEL ARSENAULT est professeur agrégé en science politique à l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton et chercheur affilié à l'Institut Donald J. Savoie. Ses recherches portent principalement sur les politiques publiques au Canada. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage *L'économie sociale au Québec, une perspective politique* (PUQ, 2018).

La municipalisation du territoire au Nouveau-Brunswick : un enjeu particulier pour les francophones

Michelle Landry

Université de Moncton

Résumé : Avant le 1^{er} janvier 2023, près du tiers de la population néo-brunswickoise résidait dans des territoires non municipalisés nommés districts de services locaux. En 2005, pour encourager la municipalisation, le gouvernement provincial a adopté un règlement permettant la création de « communautés rurales », un nouveau type de municipalités. Ce texte rend compte d'une réponse différenciée à cette nouvelle mesure volontaire selon que la population était francophone ou anglophone, que ce soit la mobilisation de la société civile acadienne qui n'a pas eu d'équivalent chez les anglophones, la couverture médiatique divergente selon la langue des journaux provinciaux et la plus grande municipalisation de la population francophone ainsi que plus de projets qui ont émané de communautés francophones.

Abstract: Prior to January 1st, 2023, nearly one third of New Brunswick's population resided in non-municipalized territories known as local service districts. In 2005, to encourage municipalization, the provincial government passed a regulation allowing the creation of "rural communities", a new type of municipalities. This text reports on the differentiated response of the French-speaking and English-speaking populations to this new voluntary measure: a mobilization of Acadian civil society that had no equivalent among English speakers, divergent media coverage between French and English provincial newspapers, and greater municipalization of the French-speaking population, as well as more projects emanating from French-speaking communities.

Avant le 1^{er} janvier 2023, près du tiers (30 %) de la population néo-brunswickoise vivait dans des territoires non municipalisés nommés districts de services locaux (DSL). Cette population n'était pas représentée par un gouvernement local et l'administration de ces territoires relevait du gouvernement provincial et pour certains services, des commissions de services régionaux. Cette organisation du territoire, qui remonte à la fin des années 1960, soulevait plusieurs problèmes : étalement urbain, déficit démocratique, faible encadrement des usages conflictuels, iniquité fiscale, concentration des services des loisirs dans les zones municipalisées, faiblesse de la concertation territoriale (Bourgeois et Strain, 2009; Martin, 2007). Cette situation accentuait d'autant plus le déficit de pouvoir des Acadiens en particulier, car les gouvernements locaux sont le seul palier gouvernemental où ils peuvent se trouver en majorité (Landry, 2007).

En 2005, afin d'encourager la municipalisation, le gouvernement provincial a adopté un nouveau règlement permettant la création de « communautés rurales », un nouveau type de municipalités. Ce texte rend compte d'une réponse différenciée à cette nouvelle mesure volontaire selon que la population était francophone ou anglophone. Après un rappel historique des réformes et un bref aperçu de l'importance des gouvernements locaux pour les minorités de langue officielle, nous présenterons les observations qui pointent vers ce constat : la mobilisation de la société civile acadienne, une couverture médiatique différente selon la langue des journaux provinciaux et des données quantitatives montrant une plus grande municipalisation de la population francophone et plus de projets dans les communautés francophones. En dernier lieu, nous discuterons du rôle des municipalités pour les minorités linguistiques et des implications particulières qu'a eues pour les francophones la réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, qui a forcé le regroupement de plusieurs collectivités et municipalisé la très grande majorité de la population des districts de services locaux.

Du programme « Chances égales pour tous » à la restructuration communautaire

Les districts de services locaux ont leur origine dans le programme « Chances égales pour tous », mis en œuvre dans les années 1960 par le gouvernement libéral de Louis J. Robichaud. Cette réforme est connue pour avoir grandement réduit les disparités entre les régions urbaines et rurales en centralisant le financement et les services dans les secteurs névralgiques de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Par ricochet, cette réforme a également permis de réduire les iniquités en matière de services et de taxation entre les francophones, vivant surtout en région rurale, et les anglophones. Il s'agissait toutefois d'une réforme avant tout fiscale, découlant du rapport sur la finance et la taxation municipale de la commission Byrne (Young, 2001; Cyr, 2001). Elle rendait par ailleurs caduc le système de gouvernement à deux paliers.

L'abolition des conseils de comtés, jumelée à l'octroi aux villages des mêmes pouvoirs que les autres types de municipalités, a entraîné l'incorporation de plus de 90 collectivités (Cyr, 2001). Les territoires résiduels non municipalisés ont pour leur part été divisés en entités administratives appelées districts de services locaux (DSL); on en dénombrait alors environ 250 (Bourgeois, 2005). Dès les années 1970, les études et les rapports sur la gouvernance locale se sont succédé (Finn, 2008), mais les mesures mises en œuvre n'ont pas réellement abordé le problème de l'absence de structures de gouvernance locale pour une importante proportion de la population. Des commissions d'aménagement, de développement économique et de gestion des déchets ont été créées sous

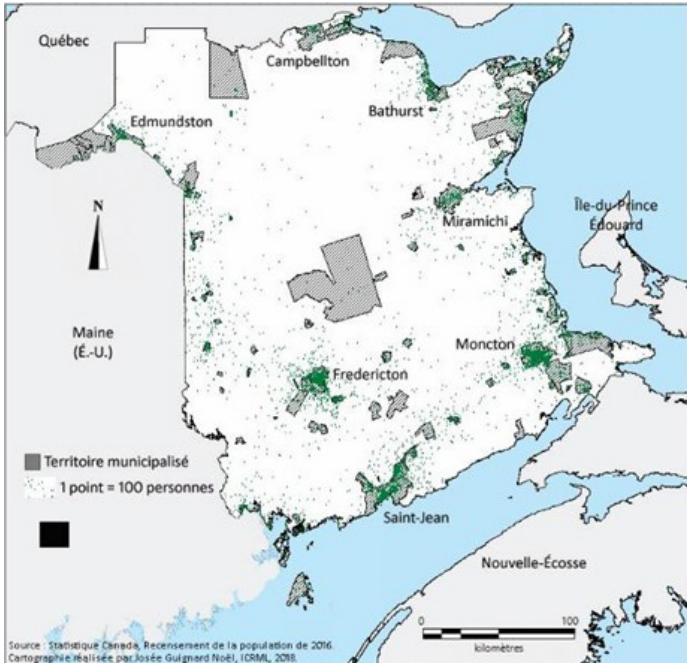
le gouvernement conservateur de Richard Hatfield. Le gouvernement libéral de Frank McKenna a forcé quelques fusions municipales et procédé à une réorganisation des commissions. Mais la question des DSL n'a pas été abordée de front. En fait, loin de diminuer, la population vivant dans les territoires non municipalisés a augmenté jusqu'au début des années 2000 (Bourgeois et Strain, 2009).

À la fin des années 1990, le gouvernement libéral a formé un Groupe d'étude dont l'objectif était de revoir la *Loi sur les municipalités*. Ses recommandations ont été reprises dans le Règlement sur la constitution et la restructuration d'une communauté rurale, adopté par le gouvernement suivant, dirigé par le progressiste-conservateur Bernard Lord en 2005. Ce règlement permet aux DSL de se regrouper entre eux ou avec des municipalités afin de créer une nouvelle entité nommée communauté rurale¹. Une communauté rurale acquiert les mêmes pouvoirs que les autres types de municipalités, mais elle jouit d'un avantage considérable, soit de ne pas être responsable de l'entretien des routes sur le territoire des anciens districts de services locaux. Le coût d'entretien des routes en milieu rural est un frein important au passage du statut de DSL à celui de villes ou de villages (Landry et Guillemot, 2021).

En 2022, le Nouveau-Brunswick compte huit cités, vingt-six villes, une municipalité régionale, soixante et un villages, huit communautés rurales et deux cent trente-sept DSL². Le règlement de 2005 n'a donc pas eu le succès escompté. Par ailleurs, si 70 % de la population vivait sur des territoires municipalisés selon le dernier recensement (2016), cela ne représente qu'une petite fraction du territoire de la province (en hachuré gris sur la carte 1).

¹ Le statut de « municipalité régionale » a également été créé dans le cas de Tracadie, qui est née en 2014 du regroupement de la ville de Tracadie-Sheila et de 18 districts de services locaux environnants, donnant lieu à une municipalité de plus de 16 000 habitants.

² La distinction entre cité, ville et village repose exclusivement sur la taille de la population; ils ont tous les mêmes pouvoirs. Cependant, une cité a plus d'obligations linguistiques selon la *Loi sur les langues officielles* de la province. Il existe une dernière catégorie, soit celle de réserve, qui représente 1 % de la population, mais cette catégorie relève du gouvernement fédéral, alors que les municipalités et les DSL relèvent de la Province.



CARTE 1 – Répartition de la population et zones municipalisées au Nouveau-Brunswick

Le règlement de 2005 visait une « restructuration communautaire » par la création de communautés rurales. L'objectif de cette restructuration était d'abord d'augmenter le pourcentage de la population résidant sous un gouvernement local, mais aussi de rationaliser l'administration du territoire grâce au regroupement de collectivités (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2011; 2017). Les projets de communautés rurales devaient, pour pouvoir être proposés, atteindre des seuils de viabilité qui n'ont cessé d'augmenter avec les années. En 2008, ces seuils représentaient une assiette fiscale de 100 millions et 2000 habitants, mais après 2018, les seuils ont été fixés à 200 millions et 3000 habitants.

Contrairement aux projets de fusions municipales des années 1990 (voir Bourgeois, 2005; Vojnovic, 2000), le règlement de 2005 prônait une restructuration volontaire et visait directement les DSL. Le processus de mise en œuvre exigeait la formation d'un comité local bénévole qui devait monter le projet en ne comptant que sur le seul appui du gouvernement provincial, alors qu'habituellement les réformes municipales sont menées par des fonctionnaires conjointement avec le personnel administratif et élu des municipalités. Des consultations devaient être menées et la population des DSL concernés devait

approuver le projet de restructuration par un plébiscite local. Entre 2005 et 2022, seulement vingt-six démarches ont été entamées et ont atteint l'étape d'une décision définitive³. Seules treize d'entre elles ont reçu l'appui nécessaire pour se concrétiser, ce qui s'est traduit par la création de huit communautés rurales, une municipalité régionale et quatre annexions (tableau 1). Il s'agit donc d'une politique qu'on peut qualifier d'échec, vu sa faible influence.

Tableau 1
Projets de municipalisation de DSL depuis 2005⁴

	Échec	Succès	Total
	9	8	16
Création d'une municipalité régionale	0	1	1
Annexion à une municipalité	3	4	7
DSL devient une municipalité	1	0	1
TOTAL	13	13	26

Source : Élections Nouveau-Brunswick et Acadie Nouvelle (2005-2019).

Les habitants des DSL avaient très peu de leviers pour assurer leur développement économique et communautaire local (Bourgeois et Strain, 2009; Finn, 2008; Landry, 2007), ce qui a motivé les dirigeants communautaires à se mobiliser pour la municipalisation (Landry et Guillemot, 2021). En revanche, les résidents des DSL bénéficiaient généralement de taux d'imposition foncière plus bas que le coût des services auxquels ils avaient accès (Bourgeois et Strain, 2009; Finn, 2008; Martin, 2007). En 2018, le taux moyen d'imposition dans les districts de services locaux était de 0,62 par 100 \$ d'évaluation foncière, alors que la moyenne des communautés rurales et la municipalité régionale étaient de 0,71 et de 1,54 \$ dans les autres municipalités⁵.

³ Les premiers projets n'ont pas été soumis à un vote de type référendum. La règle était alors que lorsque plus de 20 % de la population des DSL se prononçait contre le projet auprès du ministre, le processus était arrêté. Deux communautés rurales (Beaubassin et Saint-André) se sont formées sans plébiscite. Mais dans le cas du projet Péninsule-Sud réunissant une douzaine de DSL du secteur de Tracadie en 2006, le projet a été rejeté.

⁴ Quelques territoires ont fait l'objet de deux plébiscites portant sur des regroupements modifiés avant d'être acceptés par la population (projets du Haut-Madawaska et de Cocagne).

⁵ Calculé à partir des taux d'imposition foncière fournis par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Non seulement les processus volontaires ont eu peu de succès, mais ils ont également entraîné de vives tensions dans les localités, créant des clivages entre les partisans de la municipalisation et leurs opposants (Landry et Guillemot, 2021). Nous avons relevé dans les médias que la crainte d'une augmentation des impôts fonciers était l'une des principales doléances, mais elle s'imbrique dans un agencement d'enjeux plus complexe (Landry et Guillemot, 2021; Léger et Landry, à paraître). Le discours sur les questions financières, tant chez les partisans que chez les opposants, est souvent lié à la question des services, qui sont souvent peu répandus dans ces régions rurales. Il était aussi question de gestion municipale en lien avec le partage des coûts, de la représentation électorale et des frontières de la communauté (Landry et Guillemot, 2021). Nous pouvons ajouter que le processus en soi a également été source de méfiance, notamment chez les opposants. Ces enjeux étaient présents tant chez les francophones que chez les anglophones (Landry et Guillemot, 2021).

Le rôle sous-estimé des gouvernements locaux pour les minorités de langue officielle

Bien que les municipalités ne soient pas tout à fait des paliers gouvernementaux tels que les provinces ou les territoires et le fédéral (Bourgeois *et al.*, 2006) en raison de leurs pouvoirs restreints et de leurs obligations envers le gouvernement provincial ou territorial, elles constituent néanmoins une sphère multisectorielle de gouvernance et de gestion des affaires publiques sur le plan local (Tindal *et al.*, 2013; Bourgeois et Strain, 2009). Au Canada, les responsabilités traditionnelles des municipalités ont été de procurer les services « durs » tels que l'entretien des routes, la gestion des déchets et la gestion de l'eau (Sancton, 2015; Tindal *et al.*, 2013; Sancton et Young, 2009; McAllister, 2004; Antoft et Novack, 1998). Ce type de services ne soulève pas en soi d'enjeux fort mobilisateurs ni ne constitue un réel levier de pouvoir pour une communauté minoritaire. Cependant, le rôle et les fonctions des municipalités tendent à s'élargir depuis quelques décennies au Canada.

Les gouvernements municipaux sont en fait devenus incontournables dans le développement économique, local et rural (Douglas, 2005; Courlet et Pecqueur, 2013; Cleave et Arku, 2015). Les récentes modifications aux lois⁶

⁶ Le 1^{er} janvier 2018, la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* sont entrées en vigueur. Selon le communiqué de presse du gouvernement, « [l]es lois reconnaissent les gouvernements locaux comme étant un ordre de gouvernement responsable, autonome et distinct du gouvernement provincial » (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2018). Ces nouvelles lois visent entre autres à augmenter les pouvoirs des gouvernements locaux en ce qui concerne l'adoption d'arrêtés sur les affaires d'importance locale, le développement, la planification et l'aménagement.

encadrant le fonctionnement municipal au Nouveau-Brunswick s'inscrivent dans cette tendance. Les municipalités s'occupent de plus en plus d'activités socioculturelles, de sport et de loisir et peuvent donc contribuer à perpétuer la langue et la culture de la minorité linguistique en offrant des espaces de socialisation en français. Les espaces francophones sont très importants pour les francophones en situation minoritaire puisque toute activité permettant de vivre en français à l'extérieur de la famille et de l'école joue un rôle dans le développement et l'épanouissement personnels des francophones, mais aussi des communautés francophones (Landry, Allard et Deveau, 2006). Les gouvernements locaux peuvent également organiser ou financer des activités culturelles, sportives ou récréatives en français afin de contribuer à la création d'espaces francophones (Landry et Collins, 2023). Ils peuvent aussi favoriser l'offre de services en français (Bourgeois, 2009; Bourgeois et Bourgeois, 2011) et l'affichage bilingue par des mesures incitatives ou punitives (Foucher, 2012), ce qui a une incidence sur le statut et la légitimité du français (Landry et Bourhis, 1997). Les municipalités sont également devenues des parties prenantes incontournables dans les processus d'immigration et pourraient jouer un rôle majeur en matière d'immigration francophone (Fourot, 2013; 2016; Ndotangbale, 2016). La municipalisation a donc un potentiel de développement sociocommunautaire considérable pour la population acadienne du Nouveau-Brunswick, à condition que les gouvernements locaux prennent conscience de ce rôle potentiel et l'intègrent à leurs actions.

La municipalisation chez les francophones

Si, à l'exception de particularités locales, les enjeux observés sur le terrain étaient essentiellement les mêmes dans les localités francophones et anglophones touchées (Landry et Guillemot, 2021; Léger et Landry, à paraître), sur le plan macrosocial, nous avons néanmoins noté une réponse différenciée. En 2007, nous avançons (Landry, 2007) que le nouveau règlement sur la création de communautés rurales était une occasion pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick d'acquérir du pouvoir. En effet, la concentration territoriale des groupes linguistiques au Nouveau-Brunswick fait en sorte que la majorité des francophones vivent dans des localités où ils sont majoritaires. Plus précisément, selon Jean-François Lepage, Camille Bouchard-Coulombe et Brigitte Chavez (2011), 69,9 % des francophones du Nouveau-Brunswick vivaient dans des subdivisions de recensement où ils représentaient plus de 70 % de la population. Nous n'avons cependant pas trouvé dans nos entretiens de discours soulignant l'importance du gouvernement local pour les Acadiens en tant que groupe minoritaire (Landry et Guillemot, 2021).

Sur le plan méso et macrosocial, nous avons cependant fait trois observations : (1) l'enjeu de la municipalisation est central dans la société civile acadienne; (2) la couverture médiatique s'intéresse à la municipalisation davantage comme un enjeu de société dans le quotidien provincial de langue française en comparaison de celui de langue anglaise; (3) il y a un plus grand nombre de projets de création de communautés rurales dans les collectivités francophones et une plus grande proportion de francophones qui ont été touchés par la municipalisation.

La municipalisation : priorité de la société civile

En octobre 2014, lors de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'enjeu de la municipalisation s'est imposé comme la priorité pour les dix prochaines années (Raiche-Nogue, 2014). La pleine municipalisation du territoire habité a également été une priorité de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) pendant plusieurs années jusqu'à la récente réforme. Même l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick a fermement revendiqué la pleine municipalisation de la province, soulignant que les collectivités doivent avoir les ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien des projets (Raiche-Nogue, 2014). Comme en témoigne la Convention nationale de 2014, plusieurs organismes acadiens voyaient le dossier comme un moyen de favoriser le développement des communautés acadiennes, voire comme un projet de société. Il ne semble pas y avoir eu le même intérêt pour ce dossier de la part de la société civile anglophone. Par exemple, l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick suivait le dossier et réagissait aux développements, mais n'avait pas fait de cet enjeu l'une de ses principales revendications. L'enjeu n'était pas l'une des priorités citées sur son site Web et ses documents officiels et il était rarement mentionné dans ses bulletins mensuels.

Cadrage médiatique

L'analyse de la couverture de presse des deux quotidiens provinciaux, le *Telegraph Journal* et l'*Acadie Nouvelle*, pointe vers le même constat : une perception différenciée de la question de la municipalisation de la part des francophones et des anglophones (Léger et Landry, à paraître). Entre janvier 2005 et août 2017, l'*Acadie Nouvelle* a publié deux fois plus d'articles d'information sur les projets de municipalisation que le *Telegraph Journal* (Léger et Landry, à paraître). Le cadrage des textes publiés dans le quotidien de langue française avait par ailleurs tendance à être de type explicatif et à présenter la question de la municipalisation comme un enjeu de société. Les

projets de création de communautés rurales y étaient présentés comme des projets politiques permettant le développement de l'Acadie et comme une stratégie pour aborder des défis démographiques et économiques. Le journal a pris sans ambages une position favorable à la municipalisation du territoire. Cet extrait d'éditorial en est un exemple sans équivoque :

Les lecteurs assidus de l'*Acadie Nouvelle* savent que notre ligne éditoriale consiste à appuyer la croissance et les intérêts des communautés francophones et acadiennes. Outre quelques exceptions (linguistiques, notamment), nous sommes en faveur des regroupements qui permettent de créer des municipalités plus populeuses, moins isolées, plus en contrôle de leur destinée et surtout plus fortes (Gravel, 2017 : 12).

Le *Telegraph Journal*, en plus d'accorder moins de place aux enjeux de la municipalisation, couvrait souvent le sujet comme un enjeu local. Les éditoriaux, qui abordaient la question comme un enjeu provincial, présentaient la municipalisation d'abord et avant tout comme une manière d'assainir les finances publiques de la province (Léger et Landry, à paraître). Il est difficile d'évaluer l'influence de cette couverture médiatique sur l'opinion publique ou sur la perception des enjeux dans les communautés, mais il est clair que les médias tout à la fois reproduisent et contribuent à la construction des représentations sociales (Proulx et Bélanger, 2003).

Mobilisation des communautés francophones

Enfin, nous constatons que les francophones du Nouveau-Brunswick se sont davantage engagés que les anglophones dans ces processus de municipalisation. Sur les vingt-six tentatives de municipalisation, seulement huit projets concernaient des communautés anglophones. Rappelons que les francophones représentent un peu moins du tiers de la population de la province. De plus, des huit communautés rurales créées, cinq sont francophones, tout comme la municipalité régionale de Tracadie qui a dû adopter un autre statut en raison de sa taille et de la complexité des négociations avec la province sur l'entretien des routes.

Par ailleurs, nous constatons qu'une plus grande proportion de francophones que d'anglophones s'est municipalisée par les processus volontaires en concordance avec le règlement de 2005. En 2006, date du premier recensement après l'adoption du règlement permettant la création de communautés rurales, 38 % des francophones et 36 % des anglophones vivaient dans un territoire non municipalisé. Les francophones étaient donc plus touchés par cet enjeu et étaient d'ailleurs proportionnellement plus ruraux

que les anglophones (Landry, 2021). En 2016⁷, ce n'était plus que 28 % des francophones, comparativement à 33 % des anglophones, qui vivaient dans des DSL (voir le tableau 2).

Tableau 2
Variation de la proportion de la population par type de collectivité et selon la langue maternelle⁸ au Nouveau-Brunswick, entre 2006 et 2016

Type de collectivité	2006			2016			Variation 2006 à 2016 (pp)		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
Municipalités	62 %	64 %	64 %	72 %	67 %	70 %	+10	+3	+6
DSL	38 %	36 %	36 %	28 %	33 %	30 %	-10	-3	-6
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			

Sources : Recensement 2006 (97-555); Recensement 2016 (98-400-X2016346) ajusté pour inclure la création de la communauté rurale du Haut-Madawaska et la paroisse de Saint-André et excluant les réserves indiennes.

À l'échelle locale, malgré l'importance accordée à l'enjeu dans la sphère médiatique, par la société civile et par certains groupes d'acteurs locaux, et ce, malgré le relatif succès des projets en milieux francophones, les tensions sociales et les mobilisations contre la municipalisation des localités ont été vives, même dans les localités francophones (Landry et Guillemot, 2021). Dans les entretiens de recherche qui ont été menés (Landry et Guillemot, 2021), le discours des francophones interviewés n'associait pas leur position à leur situation minoritaire ou à un quelconque discours nationaliste. L'écart entre le discours des organismes provinciaux acadiens et les dirigeants locaux est pour le moins surprenant.

La fin d'une époque s'annonce

En plus de 50 ans, aucun gouvernement n'avait entrepris une réforme en profondeur de la gouvernance locale. Or l'actuel gouvernement conservateur a proposé une municipalisation forcée qui comprend de nombreuses fusions de municipalités existantes. En novembre 2021, Daniel Allain, le seul député

⁷ Au moment d'écrire ces lignes, les données sur la population du recensement de 2021 ont été publiées, mais pas les données linguistiques.

⁸ Les réponses multiples ont été réparties à parts égales entre groupes linguistiques.

acadien du Parti conservateur et ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, a annoncé la réforme qui a changé l'organisation du territoire de manière historique. Cette réforme a forcé le regroupement et la municipalisation de plusieurs collectivités aboutissant à soixante-dix-sept gouvernements locaux et à douze districts ruraux. Le rôle des commissions de services régionaux a également été élargi.

Cette réforme devrait faciliter le développement local et régional au Nouveau-Brunswick, mais on peut déjà prévoir quelques enjeux qui seront d'une grande importance pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick : le rôle sous-estimé des gouvernements locaux pour les minorités de langue officielle, comme nous l'avons expliqué plus haut, la composition démographique des nouvelles entités et les incidences de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) sur ces dernières.

La composition démographique des nouvelles entités et la LLO

Comme nous l'avons mentionné, la concentration démographique des francophones au Nouveau-Brunswick leur permet de se trouver en situation de majorité à l'échelle locale. Les nouvelles municipalités sont plus grandes et résultent de fusions avec d'autres municipalités et des DSL ou des portions de DSL. Il est toutefois trop tôt pour connaître la composition linguistique des nouvelles entités puisque les données linguistiques du recensement ne sont pas encore disponibles selon les nouvelles divisions. Il est toutefois fort probable qu'en élargissant le territoire de certaines municipalités, le poids des francophones aura diminué par rapport aux anciennes entités. Par ailleurs, la composition des conseils municipaux pourrait également devenir un enjeu selon le poids accordé aux zones linguistiquement plus homogènes, aux zones rurales, etc.

La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick oblige les huit municipalités les plus importantes de la province, nommées « cités », ainsi que les autres municipalités dont 20 % ou plus des résidents ont l'autre langue officielle comme langue maternelle, à publier les arrêtés et les procès-verbaux du conseil municipal dans les deux langues officielles et à offrir les services prescrits par règlement dans les deux langues officielles (LN-B 2002, c O-0.5). Comme l'explique Pierre Foucher, les services qui doivent être offerts dans les deux langues officielles comprennent :

Un vaste éventail d'initiatives municipales, allant des communiqués officiels aux avis de taxe, sites web, billets de contravention, etc. Les avis et renseignements concernant les services de loisirs sont couverts, mais pas les services de loisirs eux-mêmes, qui sont plutôt régis par la politique de la ville (Foucher, 2021 : 377).

Des cent quatre municipalités néo-brunswickoises précédant la réforme, seize étaient touchées par ces obligations. Bien qu'elle ne soit pas encore établie, la réforme de la gouvernance locale va donc certainement amener certains changements par rapport aux entités auxquelles s'applique la *Loi sur les langues officielles*. Il est possible que certaines municipalités majoritairement anglophones soient obligées d'offrir des services en français et de traduire les publications visées, comme il est aussi possible que des municipalités majoritairement francophones soient aussi dans l'obligation d'offrir des services en anglais.

Conclusion

La pleine municipalisation était une priorité pour la société civile acadienne, mais seulement quelques maigres progrès ont été faits entre l'adoption d'un règlement en 2005 et la très récente réforme. Les quelques projets qui sont parvenus à l'étape du référendum ont été loin d'emporter facilement l'adhésion des populations concernées. Pourtant, les municipalités jouent un rôle important dans le développement économique et socioculturel et ont donc le potentiel de contribuer au développement de la francophonie dans la province, mais aussi d'agir en tant que représentantes de communautés acadiennes. Pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, il s'agit par ailleurs du seul palier gouvernemental qui peut leur être propre. On a observé une réponse plus favorable aux mesures volontaires de municipalisation chez les francophones que chez les anglophones et tant le quotidien provincial de langue française que la société civile acadienne en ont discuté comme d'un enjeu de société. Or les mesures volontaires n'ayant pas fonctionné, une réforme a enfin été mise en œuvre. Cette réforme aura une influence sur la composition linguistique des collectivités et, par conséquent, sur l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

BIBLIOGRAPHIE

Études

ANTOFT, Kell, et Jack NOVACK (1998). *Grassroots Democracy: Local Government in the Maritimes*, Halifax, Dalhousie University.

- BOURGEOIS, Daniel (2005). « Municipal Reforms in New Brunswick: To Decentralize or not to Decentralize? », dans Joseph Garcea et Edward Lesage (dir.), *Municipal Reforms in Canada: Municipal Governance for the 21st Century*, Don Mills (Ont.), Oxford University Press, p. 242-268.
- BOURGEOIS, Daniel (2009). « La prestation des services bilingues au Canada », dans Marcel Martel et Martin Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique : pour qui? Pourquoi? Comment?*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 267-294.
- BOURGEOIS, Daniel, et Frank STRAIN (2009). « New Brunswick », dans Andrew Sancton et Robert Young (dir.), *Foundations of Governance: Municipal Government in Canada's Provinces*, Toronto, University of Toronto Press, p. 186-222.
- BOURGEOIS, Daniel, et Yves BOURGEOIS (2011). « Les municipalités canadiennes et les langues officielles », *Canadian Journal of Political Science = Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 4, p. 789-806.
- BOURGEOIS, Daniel, Wilfred DENIS et Marc L. JOHNSON (2006). *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques perspectives*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- CLEAVE, Evan, et Godwin ARKU (2015). « Place Branding and Economic Development at the Local Level in Ontario, Canada », *GeoJournal*, vol. 80, n° 3, p. 323-338.
- COURLET, Claude, et Bernard PECQUEUR (2013). *L'économie territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- CYR, Georges (2001). « La réforme municipale de 1967 au Nouveau-Brunswick », dans *L'ère Louis J. Robichaud 1960-1970*, actes du colloque, 8-9 septembre 1999, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 143-167.
- DOUGLAS, David J. A. (2005). « The Restructuring of Local Government in Rural Regions: A Rural Development Perspective », *Journal of Rural Studies*, n° 21, p. 231-246.
- FINN, Jean-Guy (2008). *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, rapport du commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale.
- FOUCHER, Pierre (2012). « Autonomie des communautés francophones minoritaires du Canada : le point de vue du droit », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 90-114.
- FOUCHER, Pierre (2021). « Les droits linguistiques sur le plan municipal », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur, p. 374-378.

- FOUROT, Aude-Claire (2013). *L'intégration des immigrants : cinquante ans d'action publique locale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- FOUROT, Aude-Claire (2016). « Redessiner les espaces francophones au présent : la prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada », *Politique et Sociétés*, vol. 35, n° 1, p. 25-48.
- LANDRY, Michelle (2007). « Le nouveau projet de communautés rurales au Nouveau-Brunswick : une occasion d'acquisition de pouvoirs et d'autonomie pour les Acadiens? », *Francophonies d'Amérique*, n°s 23-24 (printemps-automne), p. 15-29.
- LANDRY, Michelle (2021). « Acadie rurale ou Acadie urbaine », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie : un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso éditeur, p. 17-20.
- LANDRY, Michelle, et Julie GUILLEMOT (2018). « Gouvernement local ou non : un legs des réformes des années 1960 au Nouveau-Brunswick », *Colloque annuel du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne*, Regina, Saskatchewan, 1^{er} au 3 juin 2018.
- LANDRY, Michelle, et Julie GUILLEMOT (2021). « Pour ou contre habiter une municipalité : discours sur les projets de communautés rurales au Nouveau-Brunswick », *Revue canadienne des sciences régionales = Canadian Journal of Regional Science*, vol. 44, n° 1, p. 11-21.
- LANDRY, Michelle, et Zacharie COLLINS (2023). « Le rôle des municipalités dans le développement et l'épanouissement des minorités francophones », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 32, n° 1, p. 47-63.
- LANDRY, Rodrigue, et Richard BOURHIS (1997). « Linguistic Landscape and Ethnolinguistic Vitality: An Empirical Study », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 16, n° 1, p. 23-49.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2006). « Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique », dans André Magord (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Peter Lang, p. 105-124.
- LEPAGE, Jean-François, Camille BOUCHARD-COULOMBE et Brigitte CHAVEZ (2011). *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones du Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Statistique Canada.
- MARTIN, Geoffrey (2007). « Municipal Reform in New Brunswick: Minor Tinkering in Light of Major Problems », *Journal of Canadian Studies = Revue d'études canadiennes*, vol. 41, n° 1, p. 75-99.
- MCALLISTER, Mary Louise (2004). *Governing Ourselves? The Politics of Canadian Communities*, Vancouver, UBC Press.

- NDOTA-NGBALE, Laetitia (2016). « Droit et immigration francophone dans l'Ouest canadien : quel rôle pour les municipalités? », *Études canadiennes = Canadian Studies*, vol. 81, p. 55-70.
- PROULX, Serge, et Danielle BÉLANGER (2003). « La réception des messages », dans Anne-Marie Gingras (dir.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 217-225.
- SANCTON, Andrew (2015). *Canadian Local Government: An Urban Perspective*, deuxième édition, Don Mills (Ont.), Oxford University Press.
- SANCTON, Andrew, et Robert YOUNG (dir.) (2009). *Foundations of Governance: Municipal Government in Canada's Provinces*, Toronto, University of Toronto Press.
- TINDAL, Richard C., Susan NOBES TINDAL, Kennedy STEWART et Patrick J. SMITH (2013). *Local Government in Canada (8^e éd.)*, Scarborough (Ont.), Nelson.
- VOJNOVIC, Igor (2000). « Municipal Consolidation, Regional Planning and Fiscal Accountability: The Recent Experience in Two Maritime Provinces », *Canadian Journal of Regional Science = Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 23, n° 1, p. 49-72.
- YOUNG, Robert (2001). « Le programme Chances égales pour tous : une vue d'ensemble », dans *L'ère Louis J. Robichaud 1960-1970*, actes du colloque, 8-9 septembre 1999, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 23-37.

Lois et politiques

- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2011). *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale*.
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2017). *Ébauche de politique pour la restructuration communautaire au Nouveau-Brunswick*.
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2018). « Entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance locale* et de la *Loi sur l'urbanisme* le 1^{er} janvier », Communiqué du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 28 décembre 2017, [En ligne], [<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2017.12.1649.html>] (consulté le 15 avril 2024).
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2022). *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, LN-B 2002, c O-0.5.

Textes de médias

GRAVEL, François (2017). « Deux îles, une destinée », *L'Acadie Nouvelle*, 18 avril, p. 12.

RAICHE-NOGUE, Pascal (2014). « La pleine municipalisation, un enjeu prioritaire », *L'Acadie Nouvelle*, 20 octobre, p. 3.

Notice biobibliographique

Michelle Landry est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les minorités francophones et le pouvoir et professeure agrégée en sociologie à l'Université de Moncton. Ses travaux de recherche s'intéressent à la capacité des minorités francophones du pays d'agir sur elles-mêmes, à leur gouvernance, à leurs mobilisations collectives et au mouvement anti-bilinguisme. Elle est notamment coéditrice de *L'état de l'Acadie* (Del Busso éditeur, 2021) et autrice de *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick* (PUL, 2015).

Quelle reconnaissance pour l'Acadie de la Nouvelle-Écosse?

Rémi Léger

Université Simon Fraser

Résumé : Le fédéralisme canadien permet à chaque ordre de gouvernement de légiférer sur la langue dans le champ de ses compétences. Le gouvernement fédéral s'est doté d'une *Loi sur les langues officielles* et, plus récemment, d'une *Loi sur les langues autochtones*, en plus de constitutionnaliser le statut de l'anglais et du français dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En revanche, les provinces et les territoires ont mis en place une diversité de lois, politiques et programmes en vue de protéger et de promouvoir les francophonies et le français. Cet article s'attache à montrer le caractère tout à fait unique du modèle néo-écossais de la reconnaissance et de l'habilitation de la population acadienne et francophone. Ce modèle demeure néanmoins fragile, car ses dispositions peuvent être révisées, voire abolies sans la consultation ni le consentement de la population acadienne, comme l'attestent, on le verra, les événements des deux dernières décennies.

Abstract: *The Canadian federal system allows each level of government to legislate on language within its jurisdiction. As a result, the federal government adopted an Official Languages Act and, more recently, an Indigenous Languages Act, in addition to constitutionalizing the status of English and French in the Charter of Rights and Freedoms. The provinces and territories have put in place a variety of laws, policies, and programs to protect and promote the French language and cultures. This article focuses on the Nova Scotian model, a model that both recognizes and empowers the Acadian and francophone population. While unique, this model remains fragile, as its provisions can be revised or even abolished without the consultation or consent of the concerned population, as we shall see from the events of the last two decades.*

En novembre 2023, la Nouvelle-Écosse est devenue la première province au pays à se doter d'une loi distincte sur l'éducation en français. La *Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial* (2023) clarifie le sens et la portée du droit à la gestion scolaire garanti par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle reconnaît la spécificité du mandat du seul conseil scolaire francophone dans la province, duquel relèvent 23 écoles réparties sur l'ensemble du territoire, en plus d'énoncer ses pouvoirs et ses fonctions.

L'adoption de cette loi nous sert de point de départ pour nous interroger sur l'état de la reconnaissance et de l'habilitation politique de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Quelles dispositions ont été prises par la province en vue de protéger les droits et promouvoir les intérêts de la population acadienne et francophone? Ces dispositions relèvent-elles d'une logique de reconnaissance ou d'une logique d'habilitation politique? Si la reconnaissance vise à admettre la légitimité de personnes ou de collectivités, notamment par l'attribution d'un statut, l'habilitation politique renvoie au pouvoir dont disposent ces personnes ou ces collectivités pour agir sur leur situation (Léger, 2014)¹.

Dans le système fédéral canadien, chaque ordre de gouvernement peut légiférer sur la langue dans le champ de ses compétences. Selon la Cour suprême du Canada, « la langue n'est pas une matière législative indépendante », elle est « accessoire » aux compétences attribuées par la Constitution (*Devine c. Québec*, 1988 : 792). Ainsi, le gouvernement fédéral s'est doté d'une *Loi sur les langues officielles*, en plus de constitutionnaliser le statut de l'anglais et du français dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En revanche, les provinces et les territoires ont mis en place une diversité de lois, politiques et programmes en vue de protéger et de promouvoir les francophonies et le français. De la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick à la *Politique en matière de francophonie* de l'Alberta, en passant par la *Charte de la langue française* du Québec, il est clair que les provinces et les territoires n'ont pas la même approche en matière de langue².

Nous ferons valoir dans cet article que le modèle néo-écossais est unique dans le paysage canadien, mais demeure fragile et demande une vigilance permanente de la part de la population acadienne. En plus de la loi distincte sur la gestion scolaire susmentionnée, la province assure la représentation effective des populations acadiennes d'Argyle, de Clare et de Richmond par l'entremise de circonscriptions électorales provinciales dites protégées ou exceptionnelles. Ces deux premiers piliers du modèle néo-écossais n'ont pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes. Le troisième pilier est la *Loi sur les services en français*, adoptée en 2004 et modifiée en 2011, qui énumère les obligations des ministères provinciaux en matière de services publics en français. Le modèle néo-écossais demeure néanmoins fragile, car ses dispositions peuvent être révisées, voire abolies sans la consultation ni le consentement de la population acadienne, comme l'attestent, on le verra, les événements des deux dernières décennies.

¹ Christophe Traisnel (2014) fait une distinction similaire mais dans des termes différents. Ce dernier distingue entre « la politique de la reconnaissance » et « la reconnaissance politique », la première formulant la reconnaissance et la seconde, à l'habilitation.

² Une grande variation existe également en matière de promotion et de protection des langues autochtones.

Notre démonstration est organisée en quatre parties. Dans la première partie, nous proposerons un portrait global de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Les piliers du modèle seront définis dans les trois prochaines parties, en portant une attention particulière aux avancées et aux reculs qui ont marqué leur évolution respective. Nous concluons notre article par quelques réflexions sur l'état de la reconnaissance et de l'habilitation politique de la population acadienne et francophone de la province.

L'Acadie de la Nouvelle-Écosse

L'Acadie n'est ni une province ni une région à statut spécial. Pourtant, elle représente plus qu'un fait historique ou une simple idée. Peuple sans État, l'Acadie est ancrée dans les provinces maritimes, notamment dans un archipel de régions, municipalités et localités réparties à l'échelle de ces trois provinces. C'est là que l'acadianité est vécue au quotidien et se déploie sur les plans social, culturel, économique et politique. Les Acadiens y disposent d'un dense réseau institutionnel et les lois provinciales leur garantissent des droits et des services publics dont l'étendue varie selon la province. De plus, on peut noter que leur concentration relative sur le territoire fait qu'ils disposent du potentiel d'exercer un pouvoir au niveau local, voire régional dans certains cas.

L'histoire de l'Acadie remonte à la fondation du premier établissement français en Amérique du Nord, sur l'île Sainte-Croix, en 1604. En 1713, le traité d'Utrecht cède « la Nouvelle-Écosse autrement dite Acadie » à la Grande-Bretagne, mais les îles Saint-Jean et Royale (aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard et le Cap-Breton) demeurent françaises, tandis que le territoire du Nouveau-Brunswick actuel demeure contesté. La plupart des familles acadiennes décident de rester dans la colonie désormais anglaise, notamment dans leurs principaux centres de peuplement situés dans la région de la baie Française (l'actuelle baie de Fundy). Selon Raymond Roy (1975), la population acadienne de la colonie va plus que quadrupler entre 1714 et 1755, passant de quelque 3300 habitants à plus de 13 000.

En 1755, le lieutenant-gouverneur Charles Lawrence, représentant du roi de Grande-Bretagne en Nouvelle-Écosse, ordonne la déportation des Acadiens qui, en plus d'occuper des terres particulièrement fertiles, refusent de prêter le serment d'allégeance au roi. Pendant les prochains mois, la plupart des établissements acadiens de la Nouvelle-Écosse seront évacués et brûlés, les Acadiens déportés par bateaux. Au cours des années suivantes, des milliers d'Acadiens seront capturés dans les établissements à l'extérieur de la baie Française. Les historiens estiment qu'entre 10 000 et 12 000 Acadiens seront déportés entre 1755 et 1763, dont des milliers meurent de maladie, de malnutrition ou lors de naufrages.

Après 1763, certains Acadiens regagnent les provinces maritimes, mais ne pourront récupérer leurs terres fertiles, qui avaient été concédées à des colons anglais. En Nouvelle-Écosse, leur retour sera gouverné par une politique délibérée de dispersion sur le territoire. La lettre qui autorise formellement leur retour, signée par le ministre des Colonies à Londres en 1764, exige que l'on « veille scrupuleusement à les disperser en petits nombres afin qu'il ne soit pas en leur pouvoir de perturber et de contrarier le gouvernement » (cité dans Ross et Deveau, 1992 : 74; traduction libre). Le retour des exilés s'échelonna sur une période d'environ soixante ans, soit entre le milieu des années 1760 jusqu'à la fin des années 1820, et les différentes régions acadiennes de la province resteront relativement isolées les unes des autres jusqu'aux années 1960.

Aujourd'hui, l'Acadie de la Nouvelle-Écosse est ancrée dans quatre régions historiques acadiennes, celles que l'on peut nommer les « *homelands* » acadiens à la suite de Sally Ross et d'Alphonse Deveau (1992), en plus d'une plus récente communauté acadienne et francophone dans la région d'Halifax, qui est le résultat de migrations rurales, interprovinciales et internationales. Situées aux quatre coins de la province, ces régions historiques acadiennes sont celles d'Argyle, de Chéticamp, de Clare et de Richmond. Selon les données du recensement canadien de 2021, environ 100 000 Néo-Écossais, soit 10,4 % de la population provinciale, déclarent pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays, y compris 26 775 personnes dont le français est la première langue officielle parlée et 2325 dont le français et l'anglais sont les premières langues officielles parlées (Statistique Canada, 2023).

La représentation effective de l'électorat acadien

L'Acadie de la Nouvelle-Écosse dispose de trois circonscriptions électorales provinciales dites protégées ou exceptionnelles. Ces circonscriptions ont été protégées pour la première fois en 1992, maintenues lors de la révision de la carte électorale en 2002, abolies lors de la révision en 2012 et rétablies en 2019. Dans cette partie, nous revenons sur la genèse de ce premier pilier du modèle néo-écossais, avant de traiter de son abolition et des mobilisations politique et juridique en faveur de son retour, y compris de son élargissement à la région acadienne de Chéticamp.

En 1992, le gouvernement libéral de John Savage a créé, pour la première fois de l'histoire de la Nouvelle-Écosse, une commission de délimitation des circonscriptions électorales provinciales indépendante. La création de cette commission survenait dans un contexte bien particulier, soit dans la foulée d'une décision de la Cour suprême du Canada, rendue l'année précédente, qui clarifiait le sens et la portée du droit de vote garanti par la *Charte canadienne*

des droits et libertés. Dans le *Renvoi sur les circonscriptions électorales provinciales (Saskatchewan)*, communément nommé l'arrêt *Carter*, la Cour statuait que « le droit de vote garanti à l'art. 3 de la *Charte* n'a pas pour objet l'égalité du pouvoir électoral comme telle, mais le droit à une "représentation effective" » (1991 : 160). La représentation effective exige, selon la Cour, que des facteurs autres que la parité électorale soient pris en compte lors du redécoupage de la carte électorale. La liste non exhaustive de ces facteurs comprend « les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires » (1991 : 184).

Le mandat de la première Commission de délimitation des circonscriptions électorales mise sur pied par la Nouvelle-Écosse était clairement inspiré de l'arrêt *Carter*. D'une part, la Commission devait créer un siège désigné pour la population Mi'kmaq de la province. À la demande de cette population, qui, selon le rapport final de la Commission, « avait besoin de plus de temps pour discuter, résoudre des problèmes et forger un consensus » (1992 : 146; traduction libre), cette partie du mandat ne sera pas achevée. D'autre part, les commissaires devaient aussi assurer la représentation effective des populations acadienne et afro-néo-écossaise.

La Commission proposa une carte électorale comprenant trois circonscriptions protégées pour la population acadienne (Argyle, Clare et Richmond) et une circonscription protégée pour la population afro-néo-écossaise (Preston). Ces circonscriptions sont dites protégées – la plus récente Commission électorale les définit plutôt comme des circonscriptions exceptionnelles – dans le sens qu'elles dérogent à la règle voulant que la population d'une circonscription ne puisse s'écarter de plus de 25 % du quotient électoral, et ce, dans le but de promouvoir la représentation effective de la population acadienne ou afro-néo-écossaise. Les frontières de ces circonscriptions sont tracées de sorte que la population acadienne ou afro-néo-écossaise représente une proportion notable de l'électorat. Ainsi, le modèle néo-écossais ne garantit pas l'élection de députés acadiens ou afro-néo-écossais; les circonscriptions protégées visent plutôt à *augmenter les chances* de ces populations d'élire l'un des leurs à l'Assemblée législative.

En 2002, le mandat de la Commission provinciale de délimitation des circonscriptions électorales spécifiait que toutes les circonscriptions devaient respecter un écart de plus ou moins 25 % du quotient électoral, sauf dans des « circonstances extraordinaires ». Ces circonstances extraordinaires étaient définies comme « le désir de promouvoir la représentation des populations acadienne et noire » (2002 : 5; traduction libre). La Commission proposa de maintenir les circonscriptions protégées d'Argyle, de Clare, de Richmond et de Preston, une proposition acceptée par le gouvernement progressiste-conservateur de John Hamm.

Les quatre circonscriptions protégées ont été abolies par le gouvernement néo-démocrate de Darrell Dexter en 2012. Le mandat de la Commission provinciale de délimitation des circonscriptions électorales, contrairement au mandat des deux commissions précédentes, spécifiait qu'aucune circonscription ne pouvait s'écarter de plus de 25 % du quotient électoral. Cette disposition avait pour effet de sceller le sort, dès le départ, des circonscriptions protégées, car leur population était, dans les quatre cas, en deçà du seuil fixé. La Commission a d'abord fait une interprétation généreuse de son mandat, lui permettant de déposer un rapport intérimaire qui proposait de maintenir les quatre circonscriptions protégées. Le procureur général a cependant rejeté ce rapport, le déclarant non réglementaire, car les commissaires n'avaient pas, selon lui, respecté leur mandat. Les commissaires se sont finalement résolus à proposer une carte électorale abolissant les quatre circonscriptions protégées. Les élections néo-écossaises de 2013 et de 2017 seront contestées sur cette nouvelle carte électorale.

À la suite d'une mobilisation soutenue de la part de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), du Conseil jeunesse provincial et d'autres organismes acadiens, le gouvernement libéral de Stephen McNeil a référé le dossier des circonscriptions électorales protégées à la Cour d'appel provinciale en 2014. Dans son renvoi rendu au début 2017, la Cour a statué que le procureur général avait « enfreint les préceptes de l'article 3 de la *Charte canadienne* » en prévenant la Commission « d'exprimer son point de vue authentique sur la représentation effective » (2017 : 57; traduction libre). En réponse au renvoi, le gouvernement libéral crée une Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais en 2017³, suivie d'une nouvelle Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales en 2018. Dans son rapport final déposé en 2019, cette commission recommandait le rétablissement des quatre circonscriptions protégées pour des motifs de représentation effective des populations acadienne et afro-néo-écossaise. Cette carte électorale était en vigueur aux élections provinciales de 2021.

Tout est bien qui finit bien? Pas tout à fait. La Nouvelle-Écosse continue d'exclure une des quatre régions historiques acadiennes de la représentation effective, soit la région de Chéticamp. La revendication d'une circonscription protégée pour cette région n'est pourtant pas nouvelle. La FANE et des acteurs locaux sont intervenus en ce sens lors des consultations publiques tenues par les différentes commissions électorales depuis le début des années 1990.

³ Nous avons corédigé un rapport de recherche pour cette commission (voir Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais, 2018 : 134-167).

L'enjeu soulevé par cette exclusion a été résumé de manière saisissante par Daniel Graham, l'ancien député libéral d'Inverness-Sud, lors du débat à la législature portant sur la création initiale des circonscriptions protégées en 1992 :

Ce que nous voyons ici, c'est la création de deux classes d'Acadiens en Nouvelle-Écosse; nous avons une considération spéciale pour les Acadiens d'Argyle, nous avons une considération spéciale pour les Acadiens de Clare et une considération spéciale pour les Acadiens de Richmond. Mais les Acadiens d'Inverness-Nord, et il y a une population importante de la région de Chéticamp jusqu'au pont à Margaree Harbour, ne bénéficient pas du même traitement (1992 : 8671; traduction libre).

Ce dossier a toutefois pris de l'élan dans les dernières années. En 2018, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a proposé, dans son rapport intérimaire, quatre projets de refonte de la carte électorale, dont deux qui auraient assuré la représentation effective de la population acadienne de la région de Chéticamp. Le premier projet proposait de faire de la circonscription d'Inverness une circonscription binominale, c'est-à-dire une circonscription à deux députés. Dans ce scénario, l'électorat acadien aurait eu le choix de s'inscrire sur la liste électorale générale et de voter ainsi pour le député de la circonscription géographique, ou sur la liste électorale acadienne qui, elle, aurait permis d'élire un député acadien. Le deuxième projet de refonte aurait créé une circonscription presque exclusivement acadienne dont l'électorat se serait écarté d'environ 80 % de la moyenne provinciale. En fin de compte, la Commission n'a pas donné suite à l'un ou l'autre de ces projets, une décision rejetée par quatre des neuf commissaires qui signaient une lettre de dissidence incluse dans le rapport final (2019 : 46-53).

On doit convenir que ces deux projets de refonte ne cadraient pas parfaitement avec le modèle néo-écossais de la représentation effective. Pour rappel, le modèle néo-écossais ne garantit pas l'élection de députés acadiens; les circonscriptions protégées ou exceptionnelles visent à *augmenter les chances* d'élire un député acadien, en plus d'accroître l'influence de la population acadienne sur la sélection des candidats aux élections. Ainsi, la population acadienne de la région de Chéticamp devrait profiter d'une circonscription où elle représente, tout comme les populations acadiennes d'Argyle, de Clare et de Richmond, une proportion notable de l'électorat. Or les deux projets de refonte auraient eu pour résultat de garantir, à toutes fins utiles, l'élection d'un député acadien pour la région de Chéticamp, ce qui ne correspond pas au modèle néo-écossais tel qu'il s'est développé⁴.

⁴ Dans le cas de la circonscription binominale, la Commission admet que « la possibilité d'élire

Ce premier pilier du modèle néo-écossais de la reconnaissance et de l'habilitation de la population acadienne risque encore d'évoluer au cours des prochaines années. En 2021, la FANE a déposé un avis de requête à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dans le but d'obtenir une circonscription exceptionnelle pour la région acadienne de Chéticamp⁵. Les audiences ont été entendues en octobre 2023 (Radio-Canada, 2023).

Les travers de la *Loi sur les services en français*

En 2004, le gouvernement progressiste-conservateur de John Hamm a adopté la *Loi sur les services en français*, faisant de la Nouvelle-Écosse la cinquième province au pays à confirmer le statut du français dans une loi. Cette loi devenait ainsi le deuxième pilier du modèle néo-écossais de la reconnaissance et de l'habilitation de la population acadienne. En 2011, le gouvernement néo-démocrate de Darrell Dexter a révisé cette loi, lui apportant par décret en conseil des modifications importantes, qui seront dénoncées par la FANE. Cette partie présente ces modifications avant de rappeler la mobilisation politique portée par la FANE qui, malgré une ouverture de l'ancien gouvernement libéral de Stephen McNeil, reste inachevée.

La *Loi sur les services en français* de 2004 a établi officiellement l'Office des affaires acadiennes et lui a attribué le mandat de servir de pivot en matière de services en français. Elle a ainsi formalisé et bonifié les responsabilités de l'Office des affaires acadiennes, qui a existé sous différentes formes depuis 1994. Le ministre des Affaires acadiennes est, quant à lui, chargé de l'application générale de cette loi, en plus d'obtenir le mandat de conseiller le gouvernement en matière d'offre de services en français et de développement et d'épanouissement de la population acadienne de la province. En complément de cette loi, la province a adopté le *Règlement sur les services en français* en 2006, qui a pour objectif de « faire en sorte que des améliorations concrètes et mesurables soient apportées aux services offerts en français » (2006, article 3(1)). Ce règlement désigne les ministères, les agences et les bureaux gouvernementaux devant fournir des services en français. Chaque institution désignée doit établir un plan sur les services en français qui tient compte des besoins de la population acadienne.

un député acadien n'est pas seulement accrue, elle est pratiquement garantie » (2019 : 96). Pour la circonscription exceptionnellement petite, elle n'aurait pas garanti, par définition, l'élection d'un député acadien, mais comme la très grande majorité de l'électorat aurait été acadien, on peut raisonnablement supposer que les partis politiques auraient présenté un candidat acadien.

⁵ Nous avons préparé un rapport d'expert pour la Cour dans ce dossier.

On doit préciser que l'anglais demeure la langue « normale » de la fonction publique et de la vie politique en Nouvelle-Écosse. La *Loi sur les services en français* désigne les institutions devant offrir des services en français, mais outre ces services offerts à la population acadienne et francophone, les choses se passent en anglais. À l'échelle locale, le français et l'anglais sont les langues de l'administration, des communications et des services publics dans la municipalité de Clare, tandis que les municipalités d'Argyle et de Richmond offrent certains services en français.

La *Loi sur les services en français* a été modifiée en 2011 par le gouvernement néo-démocrate de Darrell Dexter. Ces modifications ont été apportées par décret en conseil et adoptées dans une loi omnibus. Selon la FANE, « le gouvernement a alors totalement vidé la loi de sa substance, elle n'avait plus aucune portée et le ministère des Affaires acadiennes n'avait plus aucun pouvoir » (Vachet, 2016). Les changements apportés par les néo-démocrates sont importants pour deux raisons. En premier lieu, la responsabilité de la mise en œuvre de cette loi est passée des mains du ministre des Affaires acadiennes à celles du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Le ministre des Affaires acadiennes, selon le texte de la loi, n'est plus chargé de l'application de la *Loi sur les services en français*, ce qui est pour le moins curieux. Selon la FANE, le ministre des Affaires acadiennes « devient un ministre de second rang, sous la gouverne du ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine » (FANE, 2015).

En deuxième lieu, la révision de la *Loi sur les services en français* a aussi aboli l'Office des affaires acadiennes, transférant son autorité au ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. La nouvelle loi mentionne l'existence d'une Division des affaires acadiennes, logée au sein du nouveau ministère responsable, mais celle-ci n'a pas la même autorité que son ancêtre. La loi de 2004 accordait à l'Office des affaires acadiennes un rôle vital et un certain pouvoir d'autorité au sein du gouvernement, lui donnant le mandat de « servir d'organisme central de soutien » (2004, article 5(c)) en matière de prestation de services en français. Dans la nouvelle mouture de la loi, le libellé ci-dessus a été remplacé par « fournir des mesures de soutien aux autres ministères en matière de services en français » (2011, article 5(c)). On voit que la notion d'organisme central a été retirée du texte de la loi au profit de la formule moins robuste de mesures de soutien.

En 2015, la FANE sonnait l'alarme sur la révision de la *Loi sur les services en français* par le gouvernement néo-démocrate, organisant une journée de réflexion sur le sujet en marge de son assemblée annuelle (FANE, 2015). Les pressions soutenues de la FANE, jumelées à ses dures critiques concernant les changements apportés, attireront l'attention du gouvernement libéral au

pouvoir depuis 2013. À la suite d'une rencontre entre le premier ministre, Stephen McNeil, et la FANE, le ministre des Affaires acadiennes, Michel Samson, forme un comité chargé de « formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes au sein du gouvernement » (Nouvelle-Écosse, 2016a). Le comité a soumis son rapport à peine deux mois plus tard. En parallèle, la FANE a présenté au premier ministre son propre mémoire sur la révision de la loi lors d'une deuxième rencontre (FANE, 2016).

À la fin de 2016, le ministre Michel Samson répond officiellement à chacune des treize recommandations formulées par le comité ainsi qu'à neuf recommandations de la FANE (Nouvelle-Écosse, 2016b). Dans cette réponse, le gouvernement libéral s'engage notamment à confier au ministre des Affaires acadiennes l'application générale de la *Loi sur les services en français* ainsi qu'à renforcer et à améliorer l'Office des affaires acadiennes. Il s'engage aussi à entamer « des conversations préliminaires » sur la création d'un comité consultatif en matière de services en français, en plus de mandater un comité de sous-ministres afin qu'il se penche sur la prestation de services de première ligne.

Les libéraux seront reportés au pouvoir lors des élections générales néo-écossaises de 2017, laissant présager l'aboutissement des engagements pris par rapport à la *Loi sur les services en français*, voire une éventuelle modernisation de cette loi. La nouvelle ministre des Affaires acadiennes et de la Francophonie, Lena Diab, s'inscrira d'abord dans la continuité en mettant sur pied le comité consultatif dont il était question dans le rapport de son prédécesseur. Ce comité s'est vu confier le mandat d'informer et de conseiller la ministre sur les enjeux touchant à la population acadienne et francophone de la province (Nouvelle-Écosse, 2017).

Avec le recul, la création du comité consultatif de la ministre des Affaires acadiennes et de la Francophonie constitue le dernier acte de ce que l'on pourrait qualifier de période d'engouement pour une refonte de la *Loi sur les services en français*. Entre 2017 et 2021, les principales réalisations de la ministre Lena Diab en matière d'affaires acadiennes ont été la mise en œuvre d'un premier plan provincial pour l'immigration francophone (Nouvelle-Écosse, 2019) et l'installation de panneaux bilingues dans des localités acadiennes (Nouvelle-Écosse, 2021). Au pouvoir depuis 2021, les progressistes-conservateurs de Tim Houston n'ont pas eu à se prononcer sur la loi. Le ministre des Affaires acadiennes, Colton LeBlanc, a renouvelé les ententes avec les gouvernements du Québec et de la Louisiane, lancé un nouveau plan provincial pour l'immigration francophone (Nouvelle-Écosse, 2022a) et confirmé un financement de 2,5 millions destinés au Congrès mondial acadien prévu pour les régions d'Argyle et de Clare à l'été 2024 (Nouvelle-Écosse, 2022b).

Pour revenir au comité consultatif créé en 2017, ce dernier continue d'être répertorié sur le site des Affaires acadiennes et de la Francophonie, mais nous avons été incapable de repérer la liste de ses membres ou une trace de ses rencontres. Inutile de préciser que la *Loi sur les services en français* n'a pas été modifiée afin de clarifier son statut et ses responsabilités. Pourtant, les lois linguistiques manitobaine, ontarienne et île-du-prince-édouardienne ainsi que la politique linguistique albertaine comprennent toutes des parties qui énoncent les rôles et les responsabilités de leur comité consultatif en matière d'affaires francophones ou de services en français.

Enfin, un flou persiste sur le statut des affaires acadiennes et de la Francophonie. Depuis les changements apportés par les néo-démocrates en 2011, l'Office des affaires acadiennes a été retiré du texte de la loi, son autorité transférée au ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Ensuite, le ministre des Affaires acadiennes, selon le texte de la loi, n'est plus chargé de l'application de la *Loi sur les services en français*, cette responsabilité incombant au ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Pourtant, la lettre de mandat du ministre Colton LeBlanc lui confie les responsabilités que la *Loi sur les services en français* accorde au ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine; ses responsabilités sont essentiellement une copie textuelle de la loi (Bureau du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, 2021)⁶. De plus, le site du gouvernement de la Nouvelle-Écosse contient une page sur l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie, qui « s'emploie à faciliter la prestation de services en français dans l'ensemble du gouvernement, à promouvoir la culture et le patrimoine acadiens et francophones ainsi qu'à célébrer le patrimoine et les projets communautaires acadiens ». Il est fort probable que la Nouvelle-Écosse a rétabli l'Office des affaires acadiennes, tel que s'engageait à le faire le ministre Michel Samson en 2016, mais le texte de la *Loi sur les services en français* n'a jamais été révisé pour refléter ce changement.

Après les déceptions encaissées durant les années au pouvoir des néo-démocrates, qui comprennent la révision de la Loi sur les services en français, mais aussi l'abolition des circonscriptions dites protégées ou exceptionnelles, l'arrivée du gouvernement libéral de Stephen McNeil a été perçue comme une fenêtre d'opportunité par les Acadiens, mais cette fenêtre s'est depuis refermée. Tout comme dans le dossier de la création d'une circonscription électorale pour la région acadienne de Chéticamp, la responsabilité revient à la FANE, qui va

⁶ La lettre de mandat adressée à l'ancienne ministre des Affaires acadiennes, Lena Diab, soulève des enjeux similaires. En 2017, le premier ministre libéral Stephen McNeil lui a confié le mandat « d'assurer la prestation de services en français et de diriger l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie » (Bureau du premier ministre, 2017; traduction libre).

devoir réactiver sa mobilisation politique en vue de clarifier et de bonifier les engagements du gouvernement néo-écossais en matière de services en français.

La gestion scolaire par et pour l'Acadie de la Nouvelle-Écosse

En mars 2018, le gouvernement libéral de Stephen McNeil a voté une réforme du système éducatif néo-écossais. Cette réforme comprenait plusieurs changements majeurs, dont l'élimination des sept conseils scolaires anglophones ainsi que l'intention de faire adopter une loi distincte sur l'éducation en français. Cette loi a finalement été adoptée cinq ans et demi plus tard par le gouvernement progressiste-conservateur de Tim Houston. À plusieurs égards, cette loi est un exploit, car elle fait de la Nouvelle-Écosse la première province canadienne à traiter de l'éducation de langue française indépendamment de la loi sur l'éducation provinciale. Or le chemin parcouru et les détours empruntés pour y arriver sont un rappel éloquent que rien n'est gagné d'avance pour l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Dans cette partie, nous présentons la *Loi sur le Conseil acadien provincial* dans ses grandes lignes, avant de revenir sur son contexte d'émergence et la véritable épreuve politique qu'a constituée son adoption.

La *Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial* (2023) est le troisième et dernier pilier du modèle néo-écossais de la reconnaissance et de l'habilitation de la population acadienne. De manière générale, cette loi établit les pouvoirs et les fonctions du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), y compris la procédure d'élection des conseillers et des conseillères scolaires et les responsabilités de son directeur général, et elle clarifie la relation entre le ministre de l'Éducation et le CSAP. La loi prévoit aussi la création d'un poste de directeur de l'éducation en français langue première au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Tout d'abord, la loi accorde au CSAP la responsabilité de « la prestation et de l'administration de tous les programmes d'enseignement en français langue première ». Elle reconnaît ainsi l'autorité du conseil scolaire francophone, une autorité qui se fonde sur le droit à la gestion scolaire garanti à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. À ce sujet, il est intéressant de noter la manière dont le pouvoir du ministre de l'Éducation est décrit, mais aussi balisé par la loi. D'une part, l'article 5(1) spécifie que la loi « tombe de façon générale » sous la responsabilité du ministre et que ce dernier « assure aussi un sens de direction » à l'éducation en langue française. D'autre part, l'article 6 enjoint au ministre de consulter le CSAP lors de l'élaboration de toute politique touchant directement à l'éducation en français. Cette autorité du ministre balisée par le droit à la gestion scolaire est aussi présente à l'article 11 de la loi, qui précise

d'abord que le CSAP « répond au ministre », avant d'ajouter que le CSAP « est responsable de la direction et de la gestion des écoles publiques qui offrent le programme d'enseignement en français langue première ».

La nouvelle loi néo-écossaise reconnaît aussi la spécificité du mandat du seul conseil scolaire francophone dans la province, en commençant par le fait que la langue « normale » de son bureau central et de toutes ses écoles est le français. Elle reconnaît aussi son mandat *culturel*. À titre d'exemple, la loi précise que le matériel pédagogique est enrichi par des informations relatives à la culture acadienne et que le CSAP « fait la promotion, par des activités, de la culture acadienne et de la langue française ». À l'article 46(e), la loi ajoute que les conseillers et les conseillères scolaires doivent « promouvoir la langue et la culture des Acadiens et des francophones ».

Au moment d'écrire ces lignes, la *Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial* était en vigueur depuis à peine quelques semaines, ce qui rend impossible une évaluation de son influence sur le fonctionnement du CSAP et sur la relation entre ce dernier et le ministère de l'Éducation. On peut cependant partager quelques réflexions sur l'épreuve politique qui a précédé son adoption. Tel que mentionné précédemment, la loi distincte sur l'éducation en français devait d'abord s'inscrire dans la réforme du système éducatif entreprise par le gouvernement libéral de Stephen McNeil en mars 2018; elle a finalement été adoptée en novembre 2023.

La réforme du gouvernement libéral prenait appui sur les recommandations du rapport *Relever la barre : une approche cohérente et souple d'administration de l'éducation pour la Nouvelle-Écosse* (2018), préparé par Avis Glaze, l'ancienne commissaire à l'éducation de l'Ontario. En réponse à ce rapport, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Zach Churchill, s'est engagé à remplacer les sept conseils scolaires régionaux par des centres régionaux spécialisés et un comité consultatif provincial nommé par le ministère, tout en maintenant le CSAP (Nouvelle-Écosse, 2018). Il faut dire que le rapport Glaze recommandait son maintien, faisant notamment référence à la longue lutte portée par les Acadiens pour obtenir un conseil scolaire francophone en 1996 : « Dans le cas des Acadiens de la province, la différence est fondamentale et absolument cruciale pour la renaissance à laquelle ils ont œuvré si fort depuis des générations » (2018 : 29). Le ministre Churchill a réitéré son engagement à faire adopter une loi distincte à plusieurs reprises, y compris lors de la troisième lecture du projet de loi sur la réforme du système éducatif en 2018 :

Je tiens également à mentionner le CSAP, en reconnaissant le droit distinct que lui confère la Charte de superviser les dimensions linguistiques et culturelles de l'éducation des populations acadienne et francophone de la province. Ce droit sera maintenu et nous présenterons un projet de loi

distinct qui l'inscrira dans la loi provinciale. Ce projet de loi sera présenté plus tard au cours de cette session (Churchill, 2018 : 2699; traduction libre).

Or les années ont passé et le projet de loi sur l'éducation en français n'a jamais été déposé. La pandémie de la COVID-19, la démission du premier ministre libéral Stephen McNeil en 2020 et l'élection d'un nouveau gouvernement progressiste-conservateur en 2021 ont toutes contribué à ralentir le processus de rédaction du projet de loi. Pourtant, en juillet 2019, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance écrivait ceci dans une lettre adressée au CSAP : il « est prioritaire pour le gouvernement d'avoir un texte de loi distinct pour l'éducation en français langue première et nous sommes convaincus que nous sommes sur le point d'avoir un texte de loi distinct prêt pour l'automne » (Landry, 2022).

En 2022, le député libéral Ronnie LeBlanc, membre de l'opposition officielle, a déposé un projet de loi privé intitulé *Loi sur l'éducation acadienne et francophone*. Rédigé en collaboration avec le CSAP, le projet de loi n'a pas obtenu le soutien du gouvernement progressiste-conservateur, le ministre des Affaires acadiennes, Colton LeBlanc, arguant qu'une étude approfondie du texte de la loi était requise avant son adoption. Selon le ministre, « [a]vant de poursuivre avec des modifications, je pense que c'est très prudent que le ministère de l'Éducation puisse avoir une analyse et une compréhension concrète du texte en français et en anglais » (Radio-Canada, 2022). C'est finalement dix-huit mois plus tard que le gouvernement progressiste-conservateur déposera son propre projet de loi sur l'éducation en français, un projet qui recevra sa sanction royale en novembre 2023.

Conclusion

Le fédéralisme canadien permet à chaque ordre de gouvernement de légiférer sur la langue dans le champ de ses compétences. Durant les premières décennies de la Confédération canadienne, toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, useront de ce pouvoir pour interdire le français et toute autre langue de leur assemblée législative et de leurs écoles. Dans les années 1960, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme est venue renouveler le débat sur le statut du français au pays, débouchant sur l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* par le gouvernement fédéral en 1969. À la même époque, le Nouveau-Brunswick a emboîté le pas et adopté sa propre *Loi sur les langues officielles*. Depuis les années 1980, toutes les provinces canadiennes ont adopté des lois ou des politiques relativement à la francophonie ou au français.

Cet article s'est intéressé au cas de la Nouvelle-Écosse en proposant une analyse approfondie de son modèle de reconnaissance et d'habilitation de la

population acadienne et francophone. Ce modèle était déjà unique en raison des circonscriptions électorales dites protégées ou exceptionnelles, mais l'adoption récente d'une loi distincte sur l'éducation en français fait qu'il se démarque encore davantage des modèles des autres provinces. Nous avons toutefois fait valoir que le caractère unique de ce modèle ne doit surtout pas occulter sa nature fragile. Les deux premiers piliers du modèle, soit les circonscriptions électorales et les services en français, ont requis une mobilisation à la fois politique et juridique de la part de la FANE et de ses membres au cours de la dernière décennie. Quant au troisième pilier, soit la loi sur l'éducation en français, nous avons vu que son adoption n'était pas acquise, exigeant une pression soutenue du Conseil scolaire acadien provincial et des parents acadiens et francophones.

Enfin, cet article est aussi un appel à explorer plus en profondeur le terreau fertile des modèles de reconnaissance et d'habilitation des populations francophones mis en place par les provinces canadiennes. En effet, le fédéralisme canadien fait en sorte que le gouvernement fédéral vise à uniformiser le statut des langues officielles à travers le pays, tandis que les provinces adoptent des approches qui se distinguent autant par leur étendue que par leurs fondements.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2017). « Lettre de mandat à l'honorable Lena Diab », [En ligne], [https://novascotia.ca/exec_council/PDG/letters/2017MinOAAF.pdf] (consulté le 7 octobre 2018).

BUREAU DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2021). « Lettre de mandat à l'honorable Colton LeBlanc », [En ligne], [https://novascotia.ca/exec_council/letters-2021/ministerial-mandate-letter-2021-PSC-SNSIS-AAF-FR.pdf] (consulté le 20 décembre 2023).

CHURCHILL, Zach (2018). « Bill No. 72 – Education Reform (2018) Act », Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, Hansard, 63^e assemblée, première session, 8 mars, p. 2731.

COMMISSION SUR LA REPRÉSENTATION EFFECTIVE DES ÉLECTEURS ACADIENS ET AFRO-NÉO-ÉCOSSAIS (2018). *Représentation : pour une représentation effective des Acadiens et des Afro-Néo-Écossais*, Halifax.

Devine c. Québec (Procureur général), [1988] 2 R.C.S. 790.

- FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2015). « La Fédération très inquiète des gestes posés par l'ancien gouvernement relatifs à la communauté acadienne », communiqué de presse, 28 avril.
- FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2016). *Modifications suggérées à la Loi sur les services en français*, Dartmouth.
- GLAZE, Avis (2018). *Relever la barre : une approche cohérente et souple d'administration de l'éducation pour la Nouvelle-Écosse*.
- GRAHAM, Daniel (1992). « Bill No. 203 – House of Assembly Act », Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, Hansard, 55^e assemblée, deuxième session, 28 avril, p. 8670-8672.
- LANDRY, Richard (2022). « L'appui du gouvernement provincial pour une Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial se fait attendre », *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, 3 février, [En ligne], [<https://lecourrier.com/education/2022/02/03/lappui-du-gouvernement-provincial-pour-une-loi-sur-le-conseil-scolaire-acadien-provincial-se-fait-attendre/>] (consulté le 21 décembre 2022).
- LÉGER, Rémi (2014). « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 37 (printemps), p. 17-38.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2023). *Plan de services en français 2023-2024*, Halifax.
- MOUHOT, Jean-François (2009). *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785 : l'impossible réintégration?*, Sillery, Éditions du Septentrion.
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2004). *Loi sur les services en français*, Halifax.
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2006). *Règlement sur les services en français*, Halifax.
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2011). *Loi sur les services en français*, Halifax.
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2016a). « Le ministre annonce un comité chargé d'examiner le rôle des Affaires acadiennes », 16 octobre, [En ligne], [<https://novascotia.ca/news/release/?id=20160129004>] (consulté le 7 décembre 2023).
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2016b). *Réponse aux rapports de la communauté acadienne et francophone. Octobre 2016*, Halifax.
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2017). « Mandat du comité consultatif de la ministre des Affaires acadiennes et de la Francophonie », sur le site du ministère des Affaires acadiennes et de la Francophonie, octobre 2017, [<https://acadien.novascotia.ca/sites/default/files/inline/documents/affaires-acadiennes-francophonie-comite-consultatif-lignes-directrices-oct-2017-fr.pdf>] (consulté le 15 décembre 2023).
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2019). « Plan d'action lancé dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie », communiqué de presse, 20 mars, [En ligne],

- [<https://novascotia.ca/news/release/?id=20190320001>] (consulté le 14 décembre 2023).
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2021). « Installation de panneaux d'arrêt bilingues dans les localités acadiennes », communiqué de presse, 5 juillet, [En ligne], [<https://novascotia.ca/news/release/?id=20210705007>] (consulté le 14 décembre 2023).
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2022a). « Lancement d'un nouveau plan d'action pour l'immigration francophone », communiqué de presse, 7 novembre, [En ligne], [<https://novascotia.ca/news/release/?id=20221107003>] (consulté le 14 décembre 2023).
- NOUVELLE-ÉCOSSE (2022b). « Soutien pour le Congrès mondial acadien de 2024 », communiqué de presse, 10 août, [En ligne], [<https://novascotia.ca/news/release/?id=20220810004>] (consulté le 14 décembre 2023).
- NOVA SCOTIA PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION (1992). *Effective Political Representation in Nova Scotia: The 1992 Report of the Provincial Electoral Boundaries Commission*, Halifax.
- NOVA SCOTIA PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION (2002). *Just Boundaries: Recommendations for Effective Representation for the People of Nova Scotia. The Final Report of the Nova Scotia Provincial Electoral Boundaries Commission*, Halifax.
- NOVA SCOTIA PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION (2019). *Balancing Effective Representation with Voter Parity. Electoral Boundaries Commission / Final Report*, Halifax, p. 46-53.
- RADIO-CANADA (2022). « L'avenir du projet de loi sur l'éducation en français en Nouvelle-Écosse est incertain », *ICI Nouvelle-Écosse*, 13 avril, sur le site *ICI Radio-Canada*, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876345/projet-loi-education-francais-vote-nouvelle-ecosse>] (consulté le 21 décembre 2023).
- RADIO-CANADA (2023). « Chéticamp devant la Cour suprême de la N.-É. pour une circonscription électorale », *ICI Nouvelle-Écosse*, 23 octobre, sur le site *ICI Radio-Canada*, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2020419/audience-decision-circoscription-cheticamp>] (consulté le 18 décembre 2023).
- Reference re the Final Report of the Electoral Boundaries Commission*, [2017] NSCA 10.
- Renvoi : circonscriptions électorales provinciales (Saskatchewan)*, [1991] 2 R.C.S. 158.
- ROSS, Sally, et Alphonse DEVEAU (1992). *The Acadians of Nova Scotia: Past and Present*, Halifax, Nimbus Publishing.
- ROY, Raymond (1975). *La croissance démographique en Acadie, 1671-1763*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université de Montréal.

STATISTIQUE CANADA (2023). *Faits saillants sur la langue française en Nouvelle-Écosse en 2021*, Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration, Ottawa.

TRAISSNEL, Christophe (2014). « Francophonies minoritaires au Canada et Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens : les voies contrastées de la participation des communautés à la gouvernance linguistique », *Cahiers du MIMMOC*, n° 11, [En ligne], [<http://mimmoc.revues.org/1408>] (consulté le 3 décembre 2023).

VACHET, Benjamin (2016). « La FANE veut redonner son lustre à la *Loi sur les services en français* », sur le site *ONfr TFO*, [<https://onfr.tfo.org/la-fane-veut-redonner-son-lustre-a-la-loi-sur-les-services-en-francais/>] (consulté le 18 décembre 2023).

Notice biobibliographique

RÉMI LÉGER est professeur titulaire au département de science politique et directeur du programme en affaires publiques et internationales à l'Université Simon Fraser. Il est auteur ou coauteur d'une trentaine de publications portant principalement sur les politiques linguistiques canadiennes et les minorités francophones à l'extérieur du Québec. Il a été le directeur de la revue *Francophonies d'Amérique* de 2017 à 2022.

La francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador à l'aune de la problématique du nationalisme provincial

Stéphanie Chouinard

Collège militaire royal du Canada et Université Queen's (Kingston)

Résumé : Cet article propose une relecture de la thèse du « nationalisme insulaire » à Terre-Neuve-et-Labrador à l'aune de la présence française historique et contemporaine dans cette province. Cette communauté francophone, la plus ancienne d'Amérique du Nord, mais dont la démographie est parmi les plus fragiles, offre un contre-discours à l'historiographie majoritaire selon laquelle la province aurait été fondée par trois nationalités – britannique, irlandaise, et écossaise – anglophones. Néanmoins, comme l'article le montre, les trois régions de la province où la présence française est soutenue par les institutions communautaires, soit l'ouest du Labrador, la côte ouest de l'île de Terre-Neuve et la capitale provinciale, St. John's, demeurent mues par bon nombre des dynamiques internes qu'on retrouve aussi chez la majorité. En particulier, nous discuterons des rapports entre le centre et la périphérie représentés par la capitale, St. John's, et les régions rurales que sont la péninsule de Port-au-Port et le Labrador.

***Abstract:** This article re-examines the thesis of “island nationalism” in Newfoundland and Labrador in the light of the province's historical and contemporary French presence. This French-speaking community – the oldest in North America, but also one of the most fragile in terms of demographics – stands as counterfactual to the majority historiography, according to which the province was founded by three English-speaking nationalities – British, Irish, and Scottish. Nevertheless, as the article demonstrates, the three regions of the province where the French presence is supported by community institutions – Labrador West, the West Coast of Newfoundland, and the provincial capital, St. John's – continue to be driven by many of the same internal dynamics as the majority. In particular, we will discuss the center-periphery relationship between the capital, St. John's, and the rural regions of the Port-au-Port Peninsula and Labrador.*

Quiconque a déjà visité Terre-Neuve-et-Labrador a sûrement aperçu l'emblème non officiel de la province, soit le drapeau tricolore rose saumon, blanc et vert. Selon le folklore, les trois couleurs auraient été choisies pour représenter les trois « peuples fondateurs » de la province : les Anglais, les Irlandais et les Écossais, qui se seraient unis pour créer une nouvelle identité

authentiquement terre-neuvienne (Baker, 2014). Plusieurs chercheurs rapportent également l'existence, depuis l'époque qui a précédé la Confédération, d'une forme de « nationalisme insulaire » (Vézina, 2014) ou encore de « nationalisme non-séparatiste » (Vézina et Basta, 2014 : 67) dont le socle repose non seulement sur l'identité propre aux habitants de Terre-Neuve, mais également sur le rapport de force avec les pouvoirs « impériaux » britanniques, puis après 1949, avec le gouvernement fédéral.

Dans ce discours nationaliste, la présence coloniale historique et contemporaine d'une communauté francophone à Terre-Neuve-et-Labrador – et d'une communauté remettant en question le discours nationaliste anglo-dominant, de surcroît – est un détail futile ne méritant pas qu'on s'y attarde¹. Pourtant, l'existence de cette communauté, bien que de taille modeste, précède l'arrivée des Anglais, des Irlandais et des Écossais. Sa composition est également particulière, puisque l'empreinte francophone dans cette province était surtout marquée dans trois régions : la Côte Ouest, la capitale (St. John's) et le Labrador. Il s'agit d'une communauté acadienne fragile, éclatée du point de vue historique, culturel et économique, mais aussi d'une communauté qui remet en question le discours dominant sur la composition ethnique de la province, tout en calquant certaines de ses caractéristiques.

Ce texte cherchera à montrer qu'au-delà de l'effacement de la francophonie terre-neuvienne-et-labradorienne du discours nationaliste majoritaire, les parallèles entre les communautés francophones de la province et les dynamiques internes de la communauté majoritaire, en particulier les rapports entre le centre (la capitale) et la périphérie (les régions rurales et le Labrador), sont nombreux. Nous souhaitons dégager de cette analyse un état des lieux original sur les disparités internes propres à cette province surtout connue pour la force de son nationalisme, c'est-à-dire son rapport particulier au reste du Canada atlantique et à la Confédération canadienne.

Nous développerons notre démonstration en trois temps. En premier lieu, nous ferons un court examen des écrits sur l'identité et le nationalisme terre-neuviens-et-labradoriens ainsi que sur les dynamiques régionales qui les animent. Nous présenterons ensuite quelques repères historiques permettant de comprendre l'évolution des communautés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, à la fois dans leurs caractéristiques singulières et dans celles qu'elles partagent avec la population majoritaire². Nous discuterons des grandes tendances démographiques,

¹ C'est sans parler de l'absence d'un quelconque rappel de la présence historique des Béothuks, première nation présente sur l'île de Terre-Neuve jusqu'en 1829, date du décès de la dernière survivante de cette communauté autochtone, ainsi que de l'existence de communautés innues, naskapiés et inuites au Labrador.

² L'existence d'une distinction entre les trois régions francophones de la province avait déjà

de l'appareil institutionnel dont se sont dotées les communautés des différentes régions de la province ainsi que des (peu nombreux) services gouvernementaux auxquels elles ont droit. Nous brosserons ainsi le portrait de communautés qui, malgré des dynamiques sociales, culturelles et économiques qui leur sont propres, sont liées par une histoire, une langue et des institutions communes, tout en reproduisant les contours du régionalisme interne de la province.

Le nationalisme et le régionalisme interne de Terre-Neuve-et-Labrador

La province de Terre-Neuve-et-Labrador nourrit un rapport particulier avec la fédération canadienne, ayant été la dernière province à se greffer au pays, et ce, dans des conditions moins qu'idéales pour favoriser une adhésion enthousiaste de la population au projet. Les chercheurs qui se sont attardés à la question du nationalisme terre-neuvien s'accordent pour dire que c'est un fort sentiment d'appartenance locale qui a fait en sorte que la province a résisté jusqu'en 1949 avant de se joindre à la Confédération canadienne. Des délégués avaient été envoyés pour participer à la Conférence de Québec en 1864, mais le maintien du lien avec l'Empire britannique avait alors semblé préférable à la population, notamment à cause des forts pouvoirs d'Ottawa prévus dans le nouvel arrangement fédéral (Vézina, 2014 : 106). La relative autonomie de la colonie était plus attrayante que de se joindre à un projet qui semblait surtout bénéficier aux provinces du centre du Canada, suscitant la méfiance des Terre-Neuviens (Hiller, 2007 : 120). Durant la fin du XIX^e siècle, un sentiment nationaliste de plus en plus fort prit forme, nourri par le développement des voies de transport et de communication autour de l'île, l'alphabétisation grandissante de la population, ainsi que le développement d'une littérature exaltant l'histoire et l'identité locales, en particulier les racines irlando-catholiques et anglo-protestantes de ses habitants. La présence de communautés francophones et l'existence de la « French Shore » furent, pour leur part, reléguées aux livres d'histoire et sont demeurées largement ignorées³. La loyauté à l'Empire britannique était également un sentiment partagé par la population, malgré sa mauvaise gestion des stocks de poissons (*Ibid.*).

été rapidement notée, sans toutefois être problématisée, dans Joan E. Netten et Elizabeth Murphy (1993).

³ C'est toujours le cas aujourd'hui, comme en témoigne la publication du ministère du Tourisme de la province au sujet de la présence française dans la province, *Finding French Connections in Eastern Newfoundland and Labrador* : « *When most people think of Newfoundland and Labrador, le français isn't the first thing to come to mind, but did you know that the French played an important role in the history of our province?* » (Nous soulignons).

Après avoir obtenu une dévolution de pouvoirs de la part de la Grande-Bretagne en 1907, Terre-Neuve perdit son gouvernement responsable en 1933, faisant face à une énorme dette publique à la suite de la Première Guerre mondiale et de la Grande Dépression. Le dominion fut mis sous la tutelle d'une commission gouvernementale jusqu'en 1949. La province se joignit officiellement à la Confédération canadienne après deux référendums tenus à l'été 1948. Le premier proposait trois options : la continuation d'un gouvernement par commission, la Confédération, ou le gouvernement responsable. Cette dernière option fut la plus populaire, mais elle ne récolta que 44 % des voix. Le second référendum proposa à nouveau les deux dernières options. La Confédération obtint seulement 52 % des voix, contre 47 % pour le gouvernement responsable, ce résultat serré expliquant selon certains le faible attachement des habitants de la province au Canada (Vézina, 2014 : 107; Marland, 2010 : 160)⁴.

Depuis son entrée dans la Confédération, le discours nationaliste de Terre-Neuve-et-Labrador, à tout le moins tel qu'il a été étudié par l'entremise de ses premiers ministres provinciaux successifs, reprend souvent les mêmes thèmes. De Joey Smallwood à Danny Williams, cette rhétorique, souvent entremêlée de populisme (*Ibid.* : 164), a conservé les mêmes éléments, dont un sentiment de frustration et de victimisation provenant d'une économie faible malgré des ressources naturelles considérables. Cette faiblesse de l'économie est vue comme le résultat de la gestion externe de ces ressources (par les Britanniques dans un premier temps et les Canadiens par la suite) en raison d'un pouvoir politique local déficient qui a conduit à de nombreuses luttes de pouvoir avec le gouvernement fédéral⁵.

Or, comme nous allons le constater, le nationalisme interne de Terre-Neuve-et-Labrador est marqué par un fort rapport de velléités entre le centre (la capitale, St. John's) et les périphéries, d'une part les régions rurales de l'île et d'autre part la portion continentale de la province, le Labrador. Comme nous le verrons plus tard, ces deux dichotomies trouvent également un écho dans les communautés francophones de la province.

⁴ Encore aujourd'hui, les Terre-Neuviens-et-Labradoriens sont ceux qui témoignent de l'attachement le plus faible au pays, après les Québécois.

⁵ Bannister, cité dans Vézina et Basta (2014 : 82); Hiller (2007 : 131). L'idée que la province se porterait mieux économiquement si les décisions étaient prises par l'élite politique terre-neuvienne est parfois contredite par les faits historiques. Ainsi, l'entente signée par Joey Smallwood avec le Québec en 1968 (et en vigueur jusqu'en 2041), en vertu de laquelle l'hydroélectricité produite sur la rivière Churchill est vendue à un prix dérisoire à la province voisine, en constitue un exemple éloquent. À ce sujet, voir James P. Feehan et Melvin Baker (2010).

« The baymen and the townies » – *du clivage urbain-rural dans la province*

L'identité provinciale est, dans un premier temps, recoupée par un rapport centre-périphérie entre les habitants de la capitale, St. John's (aussi surnommés « *the townies* »), et ceux qui habitent les petits hameaux côtiers (« *the baymen* »), marqué en grande partie par les disparités économiques et de style de vie entre les deux types de communautés. Les insulaires vivant en région rurale, en particulier dans des villages de pêche (« *outports* »), constituent encore aujourd'hui plus de la moitié de la population de la province (Temple Newhook, 2010 : 79). Ils sont connus pour avoir maintenu un dialecte qui leur est propre, mais qui est souvent récupéré par l'élite culturelle de la province, qui l'utilise comme marqueur identitaire⁶. En situation d'isolement – leurs villages étant souvent seulement accessibles par bateau – et vivant d'un mode de subsistance de plus en plus incertain, soit la pêche à la morue, la population de ces communautés côtières est économiquement moins à l'aise que celle des grands centres. Cette population qui vit un sentiment d'aliénation par rapport à l'élite urbaine de la province, une des doléances habituelles des habitants des périphéries par rapport au centre, a aussi développé un sentiment de méfiance particulier à la suite des tentatives d'ingénierie sociale provenant du centre politique provincial qui a, en particulier entre les années 1950 et 1980, forcé le déplacement de dizaines de milliers d'individus de leur communauté vers des « pôles de croissance » (Pottie-Sherman et Côté, 2020 : 5). Ces relocalisations dans des municipalités désignées, où les services publics étaient disponibles, devaient leur apporter un avenir meilleur, ce qui ne s'est néanmoins pas toujours matérialisé (*Ibid.*).

Le Labrador : une entité géographique et un nationalisme distincts

En lisant les passages qui précèdent, il est facile d'oublier que la province de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas constituée que de l'île de Terre-Neuve et qu'elle comprend également une partie continentale d'une superficie de près de 300 000 kilomètres carrés. Or, cet « oubli » dans les écrits sur le nationalisme terre-neuvien trahit une différence de plus en plus marquée dans l'identité de ses habitants, en particulier à partir de l'époque de l'après-Guerre (Mills, 2017 : 124; Hiller, 2007 : 113). Le nationalisme labradorien est reconnu mais très peu étudié dans la littérature scientifique. Il est surtout fondé sur un rapport centre-périphérie mettant au jour un ressentiment envers le gouvernement terre-

⁶ Nous pouvons penser aux comédiens Rick Mercer et Mark Critch, par exemple, qui sont pourtant natifs de St. John's.

neuvien qui profite des ressources naturelles du Labrador (l'hydroélectricité et le secteur minier au premier chef), au détriment des Labradoriens et des Labradoriennes eux-mêmes, qui bénéficient très peu des profits engendrés par cette exploitation (Vézina, 2014 : 104). Autrement dit, le discours des Labradoriens à propos de la capitale provinciale reprend les doléances de l'élite politique provinciale à l'égard d'Ottawa. Comme l'indique Shannon Conway, « *the use and abuse of Labrador by the island portion of the province* » (2022 : 153) sont maintenant reconnus comme un grief récurrent en politique provinciale. Le Labrador a également son propre drapeau (non officiel) depuis 1974, qui a été créé avant même que la province n'ait adopté un drapeau distinct du Union Jack, en 1980. Or, comme nous allons le constater plus loin, l'évolution particulière de la communauté francophone du Labrador a largement calqué le développement économique de cette région. Celle-ci a également une identité qui lui est propre et qui la distingue des francophones insulaires.

Maintenant que nous avons examiné les dynamiques qui caractérisent le nationalisme terre-neuvien ainsi que ses lignes de faille régionales, nous nous tournons vers un examen des communautés francophones de la province. Comme nous le verrons, bien qu'elles donnent à voir les lacunes d'un discours nationaliste qui ne prête guère attention à leur existence, ces communautés sont néanmoins mues par des logiques socioéconomiques et identitaires similaires à la communauté majoritaire, recréant les tensions centre-périphérie vécues par cette dernière.

La présence française à Terre-Neuve-et-Labrador : repères historiques

La communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador est aussi celle, en Acadie, dont les origines remontent le plus loin dans l'histoire et dont l'histoire est la moins bien connue. Au début du xvi^e siècle, des pêcheurs français et basques viennent y pêcher la morue; le roi Louis XIV y établit une colonie, nommée Plaisance, en 1650 (Landry, 2008 : 15). À la signature du traité d'Utrecht en 1713, la majorité des Français quittent Terre-Neuve pour la colonie fortifiée de Louisbourg (Charbonneau, 1992 : 21). Toutefois, le traité octroie aux Français des droits de pêche sur ce qu'on appellera la French Shore, qui se situe, dans un premier temps, sur la côte nord-est de l'île⁷ (Heritage Newfoundland and Labrador, 2001). C'est pourtant dans la région de la baie Saint-Georges, sur la côte ouest, que s'établissent, illégalement, les premiers colons acadiens et français vers 1760 (Butler, 1995 : 27), où l'on retrouve encore aujourd'hui les communautés de Cap-Saint-Georges, de La Grand'Terre et de

⁷ Ce traité couvrira la côte depuis la baie de Bonavista jusqu'à la pointe Riche.

L'Anse-à-Canards (Waddell et Doran, 1979 : 145). Le traité de Versailles, en 1783, modifie les limites de la French Shore, qui se situe désormais du côté ouest de l'île, afin d'éviter la compétition (et les escarmouches) entre pêcheurs français et britanniques (Heritage Newfoundland and Labrador, 2001). Dans les années 1850, la population recensée dans la région de la baie Saint-Georges est à 80 % francophone (Heritage Newfoundland and Labrador, 1999). Les colons français qui s'y sont installés, généralement d'origine bretonne, transmettent le français plutôt que le breton aux futures générations et participent à la formation d'une identité collective fondée sur l'entraide, l'autosuffisance communautaire et un rejet de toute source d'autorité externe qui demeure, encore aujourd'hui, spécifique à cette région (Magord, 2002 : 23-25). S'y développe également un dialecte français distinct, marqué par de nombreux régionalismes et acadianismes qu'on ne retrouve ni au Labrador ni dans la capitale provinciale (Brasseur, 2002 : 53-82).

Le xx^e siècle a présidé à l'assimilation de cette population française et acadienne, en raison de la cession des droits de pêche français en 1904, de l'arrivée de l'armée américaine à Stephenville durant la Seconde Guerre mondiale et du passage de l'économie familiale à l'économie de marché. Les répressions culturelles étaient courantes : l'enseignement du français était interdit à l'école; les prêtres catholiques irlandais refusaient de baptiser les enfants en français, forçant les francophones à se renommer (Charbonneau, 1992 : 47). Dans la première moitié du xx^e siècle, ceux que les Anglais appelaient péjorativement les « *Jackitars* »⁸ considéraient leur héritage français comme un « handicap » en société (*Ibid.* : 48). Plusieurs communautés francophones autour de la péninsule de Port-au-Port ont d'ailleurs subi la politique de relocalisation du gouvernement provincial durant les années 1960 et 1970, les familles s'étant généralement réinstallées à Stephenville (Loo, 2020 : 45). L'appartenance de cette région à l'Acadie, d'un point de vue autant historique que contemporain, est aujourd'hui contestée par certains chercheurs⁹. En somme, malgré la relation

⁸ Le terme « *jackitar* », aussi orthographié « *jackatar* » ou « *jack-o-tar* », selon le *Dictionary of Newfoundland English*, est un terme péjoratif traditionnellement utilisé pour désigner les Terre-Neuviens de descendance française ou de descendance mixte française-micmaque vivant majoritairement sur la côte ouest de l'île. « *Jackatar* », *Dictionary of Newfoundland English*, [En ligne] [<https://www.heritage.nf.ca/dictionary/#2376>] (consulté le 20 avril 2019).

⁹ Par exemple, selon Waddell et Doran (1979 : 147), « la région [de la péninsule de Port-au-Port] n'a jamais vraiment fait partie de l'Acadie, ni ancienne, ni moderne, ses habitants n'ayant guère été encadrés par une hiérarchie acadienne, religieuse ou autre ». Cette appartenance à l'Acadie semble être relativisée par la communauté francophone de la province elle-même, car cette dernière a, entre autres exemples symboliques forts, choisi d'adopter un drapeau différent du drapeau acadien.

difficile de cette communauté avec la majorité anglophone, plusieurs de ses marqueurs culturels évoquent les singularités des communautés insulaires rurales majoritaires.

À cette région où se sont établis les premiers « véritables Terre-Neuviens d'expression française » (Waddell et Doran, 1979 : 145), se sont ajoutées au courant du xx^e siècle deux autres communautés francophones, dans la capitale provinciale, St. John's, et dans l'ouest du Labrador. Hormis la langue (et encore), ces communautés ont somme toute assez peu en commun avec la Côte Ouest de Terre-Neuve, tant du point de vue historique que culturel ou économique. Les francophones de St. John's sont en grande majorité des expatriés des Maritimes, de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Québec, d'Europe ou d'Afrique. Ce sont des professionnels dont la situation économique est enviable et dont plusieurs travaillent pour la fonction publique, dans le milieu scolaire, ou encore dans l'industrie pétrolière. Dans l'ouest du Labrador, on retrouve une concentration de francophones, souvent Québécois et Acadiens, parmi les travailleurs des mines de fer de Labrador City et de Wabush depuis la fin des années 1950 (Charbonneau, 1992 : 51) ainsi qu'à la base militaire de Goose Bay, établie durant la Seconde Guerre mondiale. Dans les deux cas, du fait de leur moteur économique respectif soit le secteur minier et les Forces armées canadiennes, la majorité de la population francophone s'ancre somme toute peu dans la région à long terme.

Ce bref historique de la communauté franco-terre-neuvienne-et-labradorienne nous permet de constater que celle-ci s'est formée dans trois régions ayant un passé et des dynamiques qui leur sont propres, recoupant en partie les divisions géographiques et identitaires que nous retrouvons dans les écrits sur la culture et la politique à Terre-Neuve-et-Labrador. Alors que sur la côte ouest, on retrouve une communauté francophone plus homogène, à l'identité locale forte et dont l'histoire remonte à l'époque coloniale (Waddell et Doran, 1979 : 147), les deux autres grandes régions où vivent des communautés francophones sont beaucoup plus récentes et de composition bigarrée. Leur prospérité économique est aussi inégale. Ce sont surtout les possibilités d'emploi qui ont amené les francophones au Labrador ainsi qu'à St. John's; tel n'est pas le cas sur la côte ouest où le développement économique est plus lent et où le fait d'être francophone a plutôt été, pendant longtemps, synonyme de marginalité sociale, voire d'indigence. Ces déterminants économiques ont, par ailleurs, un effet certain sur les tendances démographiques de ces communautés, vers lesquelles nous nous tournons à présent.

Portrait démographique

En 2021, la minorité francophone était composée de 3360 personnes (selon la langue maternelle), qui ne constituaient que 0,7 % de la population totale de Terre-Neuve-et-Labrador (Auclair, Frigon et St-Amant, 2023). La proportion de francophones dans la province stagne depuis plus d'un demi-siècle, oscillant entre 0,4 % et 0,7 % de la population provinciale depuis 1951 (Bouchard-Coulombe, Lepage et Chavez, 2012 : 11). Cela n'a rien d'alarmant, jusqu'à ce qu'on s'attarde à la transmission intergénérationnelle de la langue minoritaire ainsi qu'à l'âge moyen des locuteurs du français. D'une part, 80 % des francophones qui sont en couple dans la province ont un/e non-francophone comme partenaire et selon les statistiques, plus de 75 % des enfants issus de ces couples auront l'anglais comme langue maternelle (*Ibid.* : 16). L'indice de continuité linguistique se retrouve sous la barre des 50 %. Moins de 50 % des personnes ayant le français comme langue maternelle le parlent régulièrement à la maison (Auclair, Frigon et St-Amant, 2023). D'autre part, la population francophone de la province est vieillissante et se renouvelle peu : « [E]n 2006, la proportion de la population francophone âgée de 65 ans ou plus [était] plus de 2 fois plus élevée que celle âgée de moins de 15 ans » (Bouchard-Coulombe, Lepage et Chavez, 2012 : 18). La tranche d'âge de 50 à 59 ans est aujourd'hui la plus peuplée dans ce groupe de personnes (*Ibid.* : 17). Les deux autres facteurs démographiques que sont le vieillissement et le faible taux de fécondité laissent présager la possibilité d'une chute radicale de la population francophone de la province d'ici les deux prochaines décennies. Les statistiques sur la population francophone provinciale ne sont donc guère encourageantes. Or, c'est surtout pour la région de la Côte Ouest que ces statistiques sont inquiétantes, car c'est dans cette communauté que la population est la plus vieillissante. Par ailleurs, cette région ne bénéficie guère, au contraire du Labrador et de St. John's, d'un renouvellement de la population par l'entremise de l'immigration, tant interprovinciale qu'internationale (Réseau en immigration francophone, [s.d.] : 12).

Cette faible densité démographique francophone signifie que la représentation politique, par l'entremise des élections, se fait difficile. Toutefois, depuis 2001, un membre du cabinet est nommé ministre responsable des Affaires francophones. Ce poste est actuellement occupé par l'honorable Sarah Stoodley. Le seul député franco-terre-neuvien de l'histoire de la province, Tony Cornect (élu à l'Assemblée législative de 2007 à 2015), a lui-même brièvement occupé ce poste en 2014.

Organismes de langue française

La grande majorité des institutions francophones de la province datent de 50 ans ou moins. Au contraire d'autres communautés acadiennes, elles ont été négligées par le clergé canadien-français (en 1780, la moitié de la population de la province était irlandaise; c'est donc cette dernière qui a dominé la hiérarchie catholique, et ce, dès le lendemain de la signature du traité d'Utrecht) (Piper, 2000). Oubliés par la commission Laurendeau-Dunton¹⁰, les francophones de la province obtiendront toutefois le soutien, à partir des années 1970, du Secrétariat d'État. Bénéficiant désormais d'un financement fédéral, ils commenceront à revendiquer « des écoles et une télévision françaises, la reconnaissance d'autres droits linguistiques et culturels et se manifeste[ro]nt de plus en plus au sein de la francophonie canadienne » (Waddell et Doran, 1979 : 154).

Forts de ce financement fédéral, des groupes communautaires commenceront à s'organiser à partir de 1971 dans les trois régions francophones. L'Association des Terre-Neuviens français (s'appelant aujourd'hui l'Association régionale de la côte Ouest), fondée en 1971 à La Grand'Terre, l'Association francophone de Saint-Jean et l'Association francophone du Labrador, fondées en 1973, sont fédérés sous la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), également en 1973 (Charbonneau, 1992 : 67). Viendront par la suite les associations jeunesse (Franco-Jeunes en 1988) et de parents (la Fédération des parents francophones en 1989). Le journal francophone bimensuel *Le Gaboteur*, pour sa part, existe depuis 1984 et son tirage actuel est de près de 900 exemplaires (« La communauté francophone de T.-N.-L. déchirée sur le rôle du journal *Le Gaboteur* », 2016). La Fédération provinciale et Franco-Jeunes se joindront à la Société nationale de l'Acadie en 1986, se donnant ainsi un ancrage régional dans le Canada atlantique et tissant des liens avec la communauté acadienne des Maritimes.

L'organisation provinciale œuvre au développement du régime linguistique de la province, bien que ce soit une tâche ardue, puisque Terre-Neuve-et-Labrador est l'une des provinces où les politiques de protection et de promotion du français sont les plus ténues au pays. Cette fédération permet aussi aux dirigeants communautaires des trois régions de discuter périodiquement de questions touchant les francophones de toute la province et de s'adresser d'une seule voix aux gouvernements provincial et fédéral, participant du même coup

¹⁰ À ce sujet, voir Valérie Lapointe-Gagnon (2018), *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Éditions du Boréal. Lapointe-Gagnon montre par ailleurs le peu d'intérêt qu'ont suscité la commission et ses travaux à Terre-Neuve, tant du côté des médias (p. 151-152) que du côté de la participation citoyenne aux consultations régionales (p. 177).

à aplanir certaines de leurs différences régionales. Néanmoins, des tensions et des divergences persistent. Ce découpage organisationnel entre les trois régions exacerbe parfois les tensions, notamment lorsque vient le temps de partager le financement communautaire. Les prochaines sections du texte exploreront ces tensions dans des domaines névralgiques pour l'avenir de la communauté.

L'instruction dans la langue de la minorité

L'enseignement en langue maternelle française dans la province s'est également structuré autour des trois pôles régionaux. Les premières classes de langue française ont été établies dans les écoles catholiques de la région de Labrador City en 1960, afin d'accommoder les familles de mineurs en provenance du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ces classes suivaient le programme d'enseignement québécois, le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador n'ayant pas de matériel en français (Netten et Murphy, 1993). Les élèves du secondaire (de la 9^e à la 12^e année) sont envoyés à Fermont, au Québec, à une trentaine de kilomètres. En 1973, un programme provincial d'immersion française voit le jour et en 1975, un programme de maternelle en immersion française est créé à l'École Notre-Dame-du-Cap, à Cap-Saint-Georges. Cependant, il deviendra rapidement évident que ce programme ne correspond ni aux attentes ni aux besoins de la population francophone, soit que leurs écoles « stimulent et renforcent le sentiment d'identité culturelle et linguistique [des élèves]; servent de centre culturel pour la communauté française de Terre-Neuve; renforcent le sentiment d'appartenance [des élèves et leur donnent] l'occasion de développer une bonne connaissance de l'histoire du peuple canadien-français » (*Ibid.*).

En 1983, à la suite de l'enchâssement dans la *Charte canadienne des droits et libertés* du droit à l'instruction dans la langue de la minorité, des pourparlers sont entamés entre un groupe de parents de La Grand'Terre et le conseil scolaire catholique de la région. En 1984, la première école homogène francophone de la province y est créée (FFTNL, [s.d.]), mais elle suit le programme d'immersion française jusqu'à sa conversion en programme de français langue maternelle en 1987 (Netten et Murphy, 1993). La même année, la province annonce la construction d'un premier centre scolaire communautaire dans cette municipalité. En 1990, l'école francophone Saint-Patrick ouvre ses portes à St. John's, après trois ans de lobbying soutenu et le début d'un litige entre la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador et le ministère de l'Éducation de la province. Cet organisme avait d'ailleurs été fondé en partie afin d'être en mesure de recevoir du financement du Secrétariat d'État pour défendre cette cause (*Ibid.*). La communauté a obtenu en 1997 la gestion de l'instruction dans la langue de la minorité à la suite d'un amendement à la *Schools Act* et de la signature de l'*Entente Canada-Terre-Neuve*

relative à la gestion des écoles francophones. Cette entente a mené à la création du Conseil scolaire francophone provincial, qui gère aujourd'hui six écoles : le centre éducatif l'ENVOL à Labrador City, l'école Boréale à Goose Bay, les écoles Sainte-Anne et Notre-Dame-du-Cap dans la péninsule de Port-au-Port, et l'école des Grands-Vents et l'école du Rocher-du-Nord à St. John's.

Cette dernière école a ouvert ses portes en septembre 2017 pour désengorger les classes de l'école des Grands-Vents, qui a accueilli sa première cohorte en 2004, soit un peu plus d'une décennie plus tôt¹¹. De 2000 à 2016, les effectifs scolaires francophones de la province sont passés de 256 à 360 inscriptions, l'école des Grands-Vents recevant la part du lion, soit presque la moitié de ces inscriptions¹². Depuis 2012, la maternelle à 4 ans est offerte partout dans la province, et les programmes francophones ont attiré entre 27 et 63 enfants par année.

Il existe toutefois un problème de financement du système scolaire francophone, lié notamment à la façon dont les fonds provenant du gouvernement fédéral en matière d'enseignement en français sont dépensés par la province. L'*Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador 2013-2014 à 2017-2018* promettait une enveloppe de près de 4 millions de dollars par année transférés à la province par Ottawa, à laquelle St. John's devait contribuer un montant au moins égal (Terre-Neuve-et-Labrador, 2001 : 4). De ces 4 millions, 1,3 million était affecté au système scolaire francophone (donc 33 %), le reste étant réservé à l'enseignement du français comme langue seconde. Cela représente la plus petite proportion du financement fédéral octroyé au système scolaire de la minorité parmi toutes les provinces, la moyenne nationale s'élevant à plus de 63 % de l'enveloppe fédérale (FFTNL, 2016 : 2).

De plus, la Fédération francophone décrie les fausses prémisses invoquées par le gouvernement pour justifier certaines dépenses et le manque de consultation de la communauté francophone dans la mise en œuvre de cette entente. On constate en effet une inadéquation entre le Plan de développement global dont s'est doté la communauté francophone et le choix des priorités du ministère de l'Éducation.

Finalement, la Fédération francophone (ainsi que ses homologues d'autres provinces, par ailleurs) demande une plus grande reddition de comptes à la fois de la part de Patrimoine canadien et du ministère de l'Éducation

¹¹ L'école des Grands-Vents a ouvert ses portes à la fin de l'année 2004 et comptait alors 35 élèves. Construite pour recevoir 110 élèves, elle a commencé à manquer d'espace vers 2010.

¹² Les données des deux dernières phrases de ce paragraphe proviennent directement du Conseil scolaire provincial.

(*Ibid.* : 3), notamment à la lumière d'indications selon lesquelles une partie de ces fonds serait utilisée pour le financement de base d'institutions de la majorité anglophone, ce qui contreviendrait aux réglementations du fédéral. Lorsque le ministère du Patrimoine canadien a entamé les pourparlers pour le renouvellement de cette entente en 2018, la question de la reddition de comptes a été mise à l'ordre du jour, mais les provinces s'y sont montrées très réfractaires. Le Programme des langues officielles en éducation (PLOÉ) a été renouvelé jusqu'en mars 2020; le Conseil scolaire francophone provincial, qui avait intenté une action judiciaire contre la province afin d'obtenir une plus grande transparence dans la gestion de ces fonds, a suspendu son litige en faveur d'une tentative de médiation avec le gouvernement (Dubé, 2018), qui n'a pas abouti. Il a donc décidé d'intenter un recours contre Patrimoine canadien en 2023 pour cause de « lacunes dans le protocole » du transfert de fonds à la province, ce dernier n'incluant pas de consultation pour appuyer les priorités de la communauté (« Le conseil scolaire francophone poursuit Patrimoine canadien », 2024). Les obligations du gouvernement fédéral en vertu de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* (Chambre des communes du Canada, 2023), adoptée en 2023, pourraient avoir un effet sur ces ententes fédérales-provinciales, mais il est encore trop tôt pour en faire un constat effectif.

L'offre de services gouvernementaux en français

Après une première entente de financement entre les gouvernements fédéral et provincial, un Bureau des services en français du gouvernement provincial a été créé en 1995 (FFTNL, 2015 : 6). Celui-ci offre à la population francophone l'accès à quelques services de base (comme des formulaires) en français et des services de traduction à toute la fonction publique provinciale afin d'augmenter la prestation de services en français. Il se fait aussi l'agent de liaison entre la communauté francophone et acadienne de la province et les ministères, notamment le ministre responsable des Affaires francophones, ainsi que le porte-parole provincial durant les négociations des Ententes Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les services en français (Terre-Neuve-et-Labrador, [s.d.]). En 2015, à la suite des revendications de la Fédération francophone depuis la décennie précédente (FFTNL, 2015 : 7), le gouvernement progressiste-conservateur de Paul Davis a signé une Politique officielle sur les services en français dans la province. Cette politique non contraignante balise les termes des consultations entre les ministères, le Bureau des services en français et la communauté francophone (Terre-Neuve-et-Labrador, 2015). Entre autres, le Bureau des services en français est responsable de la mise en œuvre des services de traduction (effectués par le Bureau de la traduction fédéral), d'agir comme « intermédiaire entre les clients francophones et les ministères qui ont besoin

d'aide pour la prestation de services en français » et comme « agent de liaison communautaire » afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la communauté francophone dans la prestation de services en français (*Ibid.*). Le Bureau des services en français a aussi mis sur pied un comité de représentants de plusieurs ministères offrant des services aux citoyens afin de discuter des meilleures pratiques en matière de services en français.

En avril 2019, une nouvelle entente quinquennale de l'ordre de 3,5 millions de dollars a été signée entre Ottawa et St. John's (La Presse canadienne, 2019) afin d'« accroître la capacité des gouvernements provinciaux et territoriaux de développer, d'améliorer et d'offrir des services, autres que l'éducation, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle, y compris des services municipaux » et de « renforcer la collaboration fédérale-provinciale et fédérale-territoriale en matière de services, autres que l'éducation, offerts dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle » (Patrimoine canadien, 2019).

Conclusion

La plus petite des communautés francophones provinciales de l'Acadie demeure, à ce jour, la moins étudiée. Le portrait que nous avons présenté dans ce court article visait non pas l'exhaustivité, mais plutôt à constituer un point de départ et un appel à d'éventuelles recherches plus approfondies sur les dynamiques de la francophonie terre-neuvienne-et-labradorienne, les rapports entre ses trois pôles régionaux et avec la communauté majoritaire de la province. Le fait que son existence soit reléguée, au mieux, à une note en bas de page dans les écrits sur le nationalisme terre-neuvien montre également des angles morts importants dans la construction identitaire de la province, qui mériteraient d'être explorés. Sa fascinante histoire, la richesse des régionalismes recoupant largement les rapports de force entre le centre et la périphérie qu'on retrouve dans la population majoritaire ainsi que son attachement identitaire et institutionnel ambigu à l'Acadie font de cette communauté un sujet d'étude prometteur.

BIBLIOGRAPHIE

- AUCLAIR, Nicolas, Catherine FRIGON et Gabriel ST-AMANT (2023). « Faits saillants sur la langue française à Terre-Neuve-et-Labrador », 16 mars, sur le site *Statistique Canada*, [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2023003-fra.htm] (consulté le 5 juillet 2023).
- BAKER, James (2014). « A Newfoundland Ethnicity? The Political Implications of Post-Confederation Nationalism in Newfoundland », *Studies in Ethnicity and Nationalism*, vol. 14, n° 1, p. 74-100.
- BOUCHARD-COULOMBE, Camille, Jean-François LEPAGE et Brigitte CHAVEZ (2012). *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador*, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 89-642-X.
- BRASSEUR, Pierre (2002). « Spécificités lexicales du franco-terreneuvien », dans André Magord (dir.), *Les Franco-Terreneuviens de la péninsule de Port-au-Port : évolution d'une identité franco-canadienne*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 53-82.
- BUTLER, Gary R. (1995). *Histoire et traditions orales des Franco-Acadiens de Terre-Neuve*, Québec, Éditions du Septentrion.
- CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA (2023). *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, L.C. 2023, ch. 15.
- CHARBONNEAU, Paul (1992). *Contre vents et marées : l'histoire des francophones de Terre-Neuve et du Labrador*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- CONWAY, Shannon (2022). « Recurrent Issues: Newfoundland Politics and Identity », *Acadiensis*, vol. 51, n° 2, p. 153-164.
- DUBÉ, Jean-Pierre (2018). « Le PLOE : un programme fédéral qui a besoin d'un grand ménage », *L'Express*, 10 novembre, [En ligne] [https://l-express.ca/le-ploe-un-programme-federal-qui-a-besoin-dun-grand-menage/] (consulté le 3 mai 2019).
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (FFTNL) (2015). *Plan de développement global de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador 2014-2019*, [En ligne] [https://www.francotnl.ca/fichiersUpload/fichiers/20170922094329-pdg-tnl-2014-2019.pdf] (consulté le 21 avril 2024).
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (FFTNL) (2016). *Mémoire sur le programme des langues officielles en éducation (PLOÉ), province de Terre-Neuve-et-Labrador*, St. John's, présenté au ministère du Patrimoine canadien en octobre 2016.

- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (FFTNL) ([s.d.]). *Historique : étapes importantes du développement communautaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador*, [En ligne], [<https://www.francotnl.ca/fr/organismes/fftnl/a-propos/historique>] (consulté le 25 janvier 2018).
- FEEHAN, James P., et Melvin BAKER (2010). « The Churchill Falls Contract and Why Newfoundlanders Can't Get over It », *Policy Options*, [En ligne], [<https://policyoptions.irpp.org/magazines/making-parliament-work/the-churchill-falls-contract-and-why-newfoundlanders-cant-get-over-it/>] (consulté le 15 décembre 2023).
- HERITAGE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR (1999). *Language*, [En ligne], [<https://www.heritage.nf.ca/articles/society/language.php>] (consulté le 1^{er} mai 2019).
- HERITAGE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR (2001). *The French Treaty Shore*, [En ligne], [<https://www.heritage.nf.ca/articles/exploration/french-shore.php>] (consulté le 1^{er} mai 2019).
- HILLER, James K. (2007). « Robert Bond and the Pink, White and Green: Newfoundland Nationalism in Perspective », *Acadiensis*, vol. 36, n^o 2 (printemps), p. 113-133.
- « *Jackatar* », *Dictionary of Newfoundland English*, [En ligne], [<https://www.heritage.nf.ca/dictionary/#2376>] (consulté le 20 avril 2019).
- « La communauté francophone de T.-N.-L. déchirée sur le rôle du journal *Le Gaboteur* » (2016). Sur le site *Radio-Canada*, 14 novembre, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/814653/journal-francophone-gaboteur-tnl-division>] (consulté le 3 mars 2018).
- LA PRESSE CANADIENNE (2019). « Ottawa et Terre-Neuve-et-Labrador collaborent pour les services en français », *Le Devoir*, 1^{er} avril, [En ligne], [<https://www.ledevoir.com/politique/canada/551177/ottawa-et-terre-neuve-et-labrador-collaborent-pour-les-services-en-francais>] (consulté le 1^{er} avril 2019).
- LANDRY, Nicolas (2008). *Plaisance, Terre-Neuve 1650-1713 : une colonie française en Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie (2018). *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Éditions du Boréal.
- « Le Conseil scolaire francophone poursuit Patrimoine canadien » (2024). Sur le site *Radio-Canada*, 2 février, [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2046619/conseil-scolaire-francophone-provincial-terre-neuve?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTAAAR2wD59q4LL-eoM3MRpDVEMyMILJ0i5_gW-IC2Bn792XgpKIX-fnE4uFHtmU_aem_AWUoXT2Pb25T8eyJk9kla9VvkqW36pWS-i1rumjtpA92YB6c_zdHxwYA6AETTqe3WbZ0jwPNDvwjPsiAxWmcgbZy_] (consulté le 21 avril 2024).

- LOO, Tina (2020). « 2. Development's Travelling Rationalities: Contextualizing Newfoundland Resettlement », dans Yolande Pottie-Sherman et Isabelle Côté (dir.). *Resettlement: Uprooting and Rebuilding Communities in Newfoundland and Labrador and Beyond*, St. John's, ISER Books, p. 43-78.
- MAGORD, André (2002). « L'établissement marginal d'une communauté française en Amérique du Nord », dans André Magord (dir.), *Les Franco-Terreneuviens de la péninsule de Port-au-Port : évolution d'une identité franco-canadienne*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 21-28.
- MARLAND, Alex (2010). « Masters of Our Own Destiny: The Nationalist Evolution of Newfoundland Premier Danny Williams », *International Journal of Canadian Studies* = *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 42, p. 155-181.
- MILLS, Morgon (2017). « Public Discourse and the Intellectual Origins of Labrador Nationalism », *Mapping Politics*, vol. 8, p. 123-127.
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN (2019). « Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité », Ottawa, Gouvernement du Canada, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/langues-officielles/developpement/intergouvernementale.html>] (consulté le 4 mai 2019).
- NETTEN, Joan E., et Elizabeth MURPHY (1993). « The Emergence of French First-Language Education in Newfoundland and Labrador », *The Morning Watch – Educational and Social Analysis*, vol. 20, [En ligne], [<http://www.mun.ca/educ/faculty/mwatch/vol2/netten.html>] (consulté le 4 mai 2019).
- PIPER, Liza (2000). « L'Église catholique », *Heritage Newfoundland and Labrador*, [En ligne], [<https://www.heritage.nf.ca/articles/en-francais/society/eglise-catholique.php>] (consulté le 7 mars 2017).
- POTTIE-SHERMAN, Yolande, et Isabelle CÔTÉ (2020). *Resettlement: Uprooting and Rebuilding Communities in Newfoundland and Labrador and Beyond*, St. John's, ISER Books.
- RÉSEAU EN IMMIGRATION FRANCOPHONE ([s.d.]). « *Plan d'action 2015-2020 pour Terre-Neuve-et-Labrador* », sur le site *Portail des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador*, [20170906100002-rif-tnl-plan-action-2015-2020.pdf (francotnl.ca)] (consulté le 7 mars 2017).
- TEMPLE NEWHOOK, Julia (2010). « Teaching “in Town” or “Around the Bay”: Comparing Rural and Urban Primary/Elementary Teachers' Workload Concerns in Newfoundland and Labrador, Canada », *Policy and Practice in Health and Safety*, vol. 8, n° 1, p. 77-94.

- TERRÉ-NEUVE-ET-LABRADOR (2001). *Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2013-2014 à 2017-2018*, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien.
- TERRÉ-NEUVE-ET-LABRADOR (2015). *Politique sur les services en français*, [En ligne], [http://www.servicenl.gov.nl.ca/frenchservices/french/politique_sur_les_services_en_francais.PDF] (consulté le 5 mars 2017).
- TERRÉ-NEUVE-ET-LABRADOR [s.d.]. *Finding French Connections in Eastern Newfoundland and Labrador*, [En ligne], [https://www.newfoundlandlabrador.com/trip-ideas/travel-stories/finding-french-connections-in-eastern-newfoundland-and-labrador?fbclid=IwAR2qV7J25kqWkvENWFM3AYIyQsEAsLDYvt3G_jVomOS6wAAS8LxaadUmZhk] (consulté le 19 avril 2024).
- TERRÉ-NEUVE-ET-LABRADOR [s.d.]. *Politique sur les services en français*, [En ligne], [http://www.servicenl.gov.nl.ca/frenchservices/french/politique_sur_les_services_en_francais.PDF] (consulté le 25 janvier 2018).
- VÉZINA, Valérie (2014). « Island Nationalism in Puerto Rico and Newfoundland », *Island Studies Journal*, vol. 9, n° 1, p. 103-122.
- VÉZINA, Valérie, et Karlo BASTA (2014). « Nationalism in Newfoundland and Labrador », dans Alex Marland et Matthew Kerby (dir.), *First Among Unequals: The Premier, Politics, and Policy in Newfoundland and Labrador*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 67-83.
- WADDELL, Éric, et Claire DORAN (1979). « Les Franco-Terre-Neuviens : survie et renaissance équivoques », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, n° 58 (avril), p. 143-156.

Notice biobibliographique

STÉPHANIE CHOUINARD est professeure agrégée au Département de sciences politique et économique du Collège militaire royal et également affiliée à l'Université Queen's. Ses recherches portent sur le fédéralisme, les droits linguistiques et le rapport entre droit et politique. Ses dernières publications incluent l'ouvrage *Droits, langues et communautés : mélanges en l'honneur du professeur Pierre Foucher*, en collaboration avec François Charbonneau et François Larocque (Éditions Liber, 2023), ainsi que l'article « Québec c. Francophonie canadienne : la solidarité en francophonie canadienne à l'épreuve du régime de droits linguistiques », *Francophonies d'Amérique*, n° 53 (printemps 2022), p. 49-77.

Recensions

Rémi Léger et Geneviève Brisson (dir.), *La francophonie de la Colombie-Britannique : éducation, diversité, identités*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Perspectives de l'Ouest », 2022, 230 p.

L'objectif de cet ouvrage collectif, fruit d'un colloque multidisciplinaire tenu à l'Université Simon Fraser (SFU, Burnaby, C.-B.) en 2019, est clairement annoncé dès son introduction : « Cet ouvrage est une vitrine sur la recherche actuelle consacrée à la francophonie et au français en Colombie-Britannique. » (p. 16) Si la visée principale est d'offrir cette « vitrine », ce tour d'horizon de la situation francophone dans l'Ouest, il nous paraît, après la lecture de l'introduction et des huit chapitres, que l'ouvrage dépasse largement son objectif initial. C'est, en fait, un regard élargi, particulièrement riche et nuancé que l'on y retrouve, un examen historique *et* contemporain des enjeux de cette francophonie qui évolue en contexte minoritaire et des défis que doit relever cette communauté diverse, plurilingue, unique.

Les deux premiers chapitres portent sur l'histoire et les luttes de la communauté francophone en Colombie-Britannique et retracent, de ce fait, la genèse du français et du système scolaire francophone de l'Ouest. Dans le premier chapitre, Nicholas Kenny (SFU) présente une analyse en profondeur de cette histoire. Des « pionniers » de Maillardville aux écoles fondées par les Sœurs de Sainte-Anne, en passant par le Chinook, Kenny montre que la francophonie de l'Ouest est et a toujours été plurielle et que cette communauté a évolué au gré des contacts, mais aussi au gré des luttes et des défis. Le deuxième chapitre poursuit cette discussion en examinant les débuts de l'instruction en français et en s'interrogeant sur l'équivalence des écoles francophones par rapport aux écoles anglophones. Pour ce faire, Emmanuelle Richez (Université de Windsor) présente deux causes qui se sont rendues devant la Cour suprême du Canada : celle de l'école Rose-des-vents et celle du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Dans les deux cas, l'auteure fait état des embûches judiciaires auxquelles les requérants ont dû faire face et montre que, malgré l'adoption officielle du bilinguisme au Canada en 1969, il demeure des inégalités frappantes dans les ressources mises à la disposition des francophones en Colombie-Britannique.

Les trois chapitres suivants se focalisent sur les questions tout aussi importantes de la diversité, de l'inclusion et du plurilinguisme dans la francophonie britanno-colombienne. Dans le troisième chapitre, Trâm Lai-Tran (SFU) examine la construction de l'identité dans les écoles francophones

de la province. Comme l'auteure le met bien en évidence, il s'agit d'un sujet particulièrement complexe, qu'on ne peut aborder sans, d'abord, constater la diversité de cette population : « Les écoles du CSF¹ accueillent des élèves provenant de plus de 70 pays et plus de 52 langues, autochtones et de migration, y ont été répertoriées. » (p. 75) Cela impose une conception plus large de cette communauté et, surtout, du rôle de l'école dans le soutien de cette identité francophone, mais aussi bilingue, plurilingue. Le quatrième chapitre (Sarah Schroeter, Université de Regina) se penche sur des questions ayant trait à la race dans les écoles francophones de la Colombie-Britannique et souligne d'emblée que « malgré le fait qu'il y a toujours eu une certaine diversité dans les écoles francophones, celle-ci a trop souvent été traitée comme étant nouvelle et, de ce fait, les besoins des élèves minorisés ne sont pas toujours reconnus ni priorisés. » (p. 84) C'est, effectivement, un point important qui est au cœur de ce chapitre, dont on ne parle pas assez, sans doute par peur de toucher aux sujets intrinsèquement épineux que sont le racisme et les inégalités systémiques. Le chapitre porte donc sur une étude réalisée dans une école francophone sur une période d'un an et sur une analyse des discours raciaux chez les élèves. Les résultats sont fascinants et ouvrent la voie à une discussion profonde sur la perception de soi et les stéréotypes, entre autres. La recherche de Schroeter montre qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire dans l'inclusion des discours sur la race dans le programme scolaire, trop souvent mis à l'écart ou considérés comme « tabou[s] » (p. 108), mais qui font pourtant partie du quotidien des élèves. Toujours sous cet angle de l'identité, de la diversité et de l'appartenance, le cinquième chapitre aborde l'intégration des immigrants et des réfugiés francophones dans la région vancouveroise. Ancré tant dans les politiques gouvernementales que dans la communauté, ce chapitre illustre les complexités de cet espace francophone qui est, d'une part, diversifié et, de l'autre, divisé. En adoptant une approche ethnographique et intersectionnelle, les auteures (UBC, SFU, Université d'Ottawa) proposent donc des pistes pour une inclusion et une intégration au sens large et, pour faire écho aux chapitres précédents, une reconceptualisation du fait francophone dans la grande région de Vancouver. La discussion présentée à la fin du chapitre (p. 122-125) est particulièrement saisissante non seulement parce qu'elle est très bien informée du point de vue politique et institutionnel, mais, surtout, parce qu'elle s'intéresse aux rôles et aux responsabilités de la communauté dans l'inclusion des personnes immigrantes ou réfugiées.

Les trois derniers chapitres de l'ouvrage se recentrent sur l'enseignement et les réformes scolaires. Le choix de conclure l'ouvrage par ces trois chapitres est pertinent, soulignons-le, puisque cela permet de faire le point sur les politiques

¹ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.

et les enjeux traités dans les chapitres précédents. Dans le chapitre 6, Cécile Sabatier Bullock et Rémi Léger (SFU) examinent les politiques éducatives liées à l'enseignement et à l'apprentissage du français langue seconde dans la province. Ainsi, les auteurs expliquent clairement le Plan pour l'éducation (*BC's Education Plan*) lancé en 2013 et s'intéressent aux implications de cette « vision renouvelée du système éducatif britanno-colombien » (p. 130). La discussion qui s'en suit fait état des effets de ces politiques sur l'ensemble de la communauté, sur l'enseignement du français en Colombie-Britannique et sur les défis auxquels font face le corps enseignant et les élèves. Dans le septième chapitre, un autre changement important est abordé, soit la mise en œuvre, en 2016, d'un nouveau programme visant à intégrer des perspectives autochtones dans toutes les matières à l'école. Comme le précise l'auteure (Isabelle Côté, SFU), il ne s'agit pas seulement d'ajouter du « contenu » autochtone, mais aussi d'intégrer « des manières d'apprendre, d'appréhender et de comprendre le monde » (p. 150). Ce chapitre vise donc à explorer et à examiner les méthodes et les stratégies pédagogiques utilisées par les enseignants et les enseignantes allochtones afin d'intégrer des perspectives autochtones dans leur salle de classe. Cela donne lieu à des questions complexes portant sur ce que représentent ces perspectives autochtones ainsi que sur la formation et les ressources disponibles afin de les inclure dans l'enseignement. Enfin, dans le chapitre 8, Meike Wernicke (UBC) continue la discussion amorcée au chapitre 7 et explore, ici aussi, la décolonisation et l'autochtonisation du curriculum à la suite du renouvellement du programme en 2016. L'auteure s'interroge en particulier sur la formation offerte aux enseignants et aux enseignantes et sur le développement personnel en éducation. Après avoir présenté trois études sur le sujet, ses conclusions sont claires : la formation est continue et le succès passe aussi par la collaboration.

Une des grandes réussites de ce projet est qu'il parvient à montrer l'évolution de la situation générale des francophones de l'Ouest, tout en gardant le cap sur les enjeux actuels auxquels font face les écoles, le personnel enseignant, les parents et les élèves. Et si ce regard a su, par moments, mettre en avant la fragilité du français dans l'Ouest, il permet aussi de constater sa force, son histoire et sa richesse. Le terme « communauté », récurrent dans cet ouvrage et dans les problématiques qui y sont abordées, montre effectivement que la francophonie de l'Ouest est avant tout une *communauté*, un lieu de rassemblement et de collaboration où se définit et se redéfinit l'identité francophone de la Colombie-Britannique.

Liza Bolen
Université du Nouveau-Brunswick

Notice biobibliographique

LIZA BOLEN est titulaire d'un doctorat en études françaises de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est présentement professeure adjointe à l'Université du Nouveau-Brunswick. Ses recherches portent sur la mémoire sensorielle et sur les façons dont les sens influent sur la trame narrative de romans québécois contemporains, en particulier dans les récits de migration.

Benoit Doyon-Gosselin, *Moncton mentor : géocritique d'une ville*, Moncton, Éditions Perce-Neige, 2022, [152] p.

Dans son essai fondateur, *Les littératures de l'exigüité*, François Paré soutenait avec raison que les petites littératures sont obsédées par l'espace (1992 : 70), un espace lui-même obsédant à cause justement de son absence : les communautés minoritaires n'ayant pas d'espace à elles cherchent à s'en créer un par l'imagination. La littérature devient donc un outil de choix dans la fondation d'un territoire imaginaire, mais vécu comme réel. Aussi les études sur l'espace pullulent-elles en critique littéraire franco-canadienne. *Moncton mentor : géocritique d'une ville* de Benoit Doyon-Gosselin, professeur de littérature à l'Université de Moncton, s'ajoute aux analyses précédentes, énumérées par ailleurs par l'auteur (p. 32-37). Ce nouvel essai se distingue cependant des précédentes études tant par sa visée, sa forme que son cadre méthodologique.

En effet, il s'agit pour le professeur, critique et essayiste de Moncton de parcourir la ville et les œuvres qui la mettent en scène, tant d'écrivains acadiens que d'auteurs d'ailleurs, afin de les confronter à la réalité et de voir comment la ville détermine les œuvres et comment les œuvres transforment la ville. L'essayiste cherche ainsi à voir comment les auteurs acadiens – dits endogènes – s'approprient la ville, lui associent une valeur symbolique, mais aussi comment les auteurs d'ailleurs – exogènes – ou venus d'ailleurs, mais installés à Moncton – allogènes – perçoivent la ville et la transforment en haut-lieu de la francophonie acadienne, voire en capitale culturelle de l'Acadie (p. 14-15). Les lieux parcourus par l'essayiste sont très diversifiés : l'Université de Moncton, la rivière Petitcodiac, les rues, les parcs, les cafés, le théâtre l'Escaouette... D'autres sont carrément fictifs, comme la carte du faux métro de Mark York ou le quartier de la Terre-Rouge dans *Pas pire* de France Daigle. D'autres encore sont transformés soit par le passage du temps ou le travail mémoriel, comme dans ce poème de Raymond Guy LeBlanc qui redonne vie au quartier de son enfance : « J'entre en ville sur le chemin du roi je rebaptise les rues pour l'avenir pour l'héritage / La rue Cornhill porte le nom Dupuis Marie à Ferdinand ma mère. » (p. 50)

Présenté sous une forme fragmentaire, l'essai de Doyon-Gosselin est composé de sections plus ou moins longues qui proposent soit des présentations et des mises au point théoriques, brèves et précises, soit des analyses de textes littéraires succinctes et éclairantes, soit des passages nommés « Fiction » par le chercheur, qui évoquent par leur style les premiers romans de France Daigle, tout en ajoutant une trace d'humour non dénuée d'ironie. Le critique opte pour une forme qui rappelle celle que Paré a donnée à son essai de 1992. On sent donc d'emblée, et parfois un peu trop, l'admiration que Doyon-Gosselin voue à François Paré. On remarque toutefois que l'essayiste monctonien a beaucoup réfléchi à la forme de son essai, particulièrement porteuse puisqu'elle permet de passer de la théorie à l'analyse, puis à la fiction sans heurts. Cette forme fluide sert fort bien son propos et fait de cet ouvrage une excellente introduction, très lisible, à l'approche géocritique privilégiée par l'essayiste.

En effet, Benoit Doyon-Gosselin propose une lecture inspirée de la géocritique développée par Bertrand Westphal, qu'il applique « dans toute son orthodoxie, mais en tentant d'affiner la réflexion théorique » (p. 10). Il explore les quatre notions qui la fondent : la multifocalisation, la polysensorialité, la stratigraphie et l'intertextualité. Il s'agit donc de comparer les regards sur la ville (la multifocalisation) en se fondant sur les descriptions qui font appel aux divers sens (la polysensorialité), dans une perspective diachronique, qui tient compte « [des] différentes couches de temps se superpos[a]nt dans un espace et un lieu donné » (p. 21). Doyon-Gosselin ne retient cependant pas l'intertextualité puisqu'à son avis, « il est superflu [d'y] faire appel [...], car la multifocalisation répond déjà à cet impératif » (p. 31). La présentation théorique est limpide et on sent que le critique maîtrise à fond son approche; qu'il peut même la préciser à partir de la perspective excentrée des « petites » littératures, comme la littérature acadienne. Il propose donc, au fil de son essai, des précisions méthodologiques qui lui sont révélées par son corpus. Par exemple, il signale que le point de vue endogène dominera dans les œuvres émanant de petites communautés puisque « moins une ville est reconnue sur le plan international, moins elle offrira de regards allogènes et exogènes » (p. 15). Il montre bien aussi que certains lieux ont une valeur différente en contexte minoritaire. Ainsi en est-il du café qui, loin d'y être un non-lieu, acquiert une « valeur spatiale ajoutée » (p. 82). L'auteur avance que « [d]ans les fictions monctoniennes, le café constitue certainement un haut-lieu de la sociabilité littéraire » (p. 82). J'ai, pour ma part, des réticences à l'égard de la géocritique westphalienne, qui pose comme présupposé de base que l'espace influe sur la littérature qui, à son tour, influe sur l'espace sans tenir compte du processus interprétatif. La géocritique, comme celle de Moncton ici proposée, fonctionne comme si l'analyse se faisait sans l'apport du critique, sans son intervention. La dialectique ville réelle-écriture-ville renouvelée semble impliquer un processus

sans agent intermédiaire, mais cela est faux puisqu'en plus des points de vue de la personne qui écrit et du personnage dont Westphal tient compte lorsqu'il parle de regards endogène, allogène ou exogène, il y a aussi celui de la critique qui repère, analyse, voire imagine la transformation qu'aurait opérée l'écriture sur l'espace réel. Là aussi les regards endogènes, allogènes ou exogènes interviennent. Or certaines formulations du type « la puissance géocritique de Moncton » (p. 124) occultent cela. C'est un point aveugle de la théorie convoquée que Doyon-Gosselin n'aborde pas.

Bref, *Moncton mentor : géocritique d'une ville* nous invite à découvrir ou à redécouvrir la capitale culturelle de l'Acadie, à parcourir ses rues, à fréquenter ses cafés, à explorer ses parcs, mais à le faire après avoir lu ou en lisant les œuvres qui mettent en scène la ville. Il s'agit d'un essai incontournable pour quiconque s'intéresse à la présence francophone en contexte minoritaire au Canada et en Amérique, à son rapport à l'espace et à son inscription dans le temps. L'ouvrage sera aussi particulièrement utile pour enseigner la géocritique, car il s'agit là d'une introduction exemplaire.

Lucie Hotte
Université d'Ottawa

Œuvre citée

PARÉ, François (1992). *Les littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Nordir.

Notice biobibliographique

LUCIE HOTTE est professeure titulaire au Département de français et directrice du Centre de recherche sur les francophonies canadiennes de l'Université d'Ottawa. Elle dirige également le Laboratoire de recherche sur les cultures et les littératures francophones du Canada. Ses recherches portent sur les théories de la lecture, les littératures minoritaires et l'écriture des femmes. Elle s'intéresse également à la réception critique des œuvres d'écrivains marginaux. Elle a beaucoup publié sur les littératures franco-canadiennes et québécoise ainsi que sur les enjeux institutionnels propres aux littératures minoritaires. En 2001, son essai *Romans de la lecture, lecture du roman : l'inscription de la lecture* (Éditions Nota bene) a remporté le prix Gabrielle-Roy et, en 2015, elle a reçu le prix du meilleur livre de l'Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens pour *René Dionne et Gabrielle Poulin : œuvres et vies croisées* (Éditions David). En 2017, on lui a remis la médaille commémorative du 150^e anniversaire de la Confédération du Sénat canadien en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la promotion de la culture franco-ontarienne. Madame Hotte est membre de la Société royale du Canada.

Francis Bergeron et Jean-François Veilleux, *Omer Héroux : le patriarche du journalisme au Canada français*, Drummondville, Éditions du Québécois, 2022, 304 p.

La biographie d'Omer Héroux (1876-1963) par Francis Bergeron et Jean-François Veilleux comble une lacune documentaire, malgré la renommée de ce journaliste dans l'histoire de la presse canadienne-française (chapitre 6 : « De la reconnaissance sociale aux hommages posthumes »). Absent d'ouvrages de référence, Héroux a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise non publié, qui couvre la période de sa collaboration à *La Vérité* de Jules-Paul Tardivel, dont il épousa l'une des filles, Marie-Alice (Morrison, 1990). Au cours de sa carrière journalistique, qu'il entreprit au *Trifluvien* en 1896 et qu'il poursuivit au *Devoir* jusqu'en 1957, il collabora à plusieurs autres périodiques, dont *L'Action sociale* (28 articles), selon l'inventaire de Jean H. Morrison mis en annexe par Bergeron et Veilleux (p. 281-282). Sa collaboration au *Devoir* à partir de 1910 est documentée dans les deux premiers volets d'une anthologie d'éditoriaux parus entre 1910 et 1947 (Anctil, 2010 et 2013). Rédacteur en chef de 1932 à 1947, il est l'auteur de 1965 éditoriaux publiés au cours de cette période (Anctil, 2013 : 469).

Pour se renseigner sur Héroux, Bergeron et Veilleux se sont référés à un document inédit de son fils Jean daté de 1984, « Omer Héroux (1876-1963) : vie, carrière, intimité (jusque vers la mi-juillet 1924) », dont une copie est conservée à Trois-Rivières¹. Un autre fonds d'archives, accessible à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), est constitué de correspondances familiales et d'autres lettres². Les renseignements recueillis sont répartis en six chapitres qui sont subdivisés en rubriques et dans lesquels les noms indexés à la fin du livre sont indiqués en caractères gras. Une coquille n'a pas été corrigée dans l'une des références infrapaginales répétées (« Jean HAMELEIN » au lieu de « Jean HAMELIN »).

Descendant de huit générations établies en Mauricie (chapitre 1 : « Les ancêtres Héroux, des pionniers courageux »), Omer Héroux, né à Saint-Maurice le 8 septembre 1876, appartenait à une fratrie de journalistes. Hector Héroux (1889-1981) fut, pendant cinquante ans, rédacteur en chef du *Nouvelliste* de Trois-Rivières, après avoir été le premier directeur de *La Liberté* de Winnipeg, de 1913 à 1923 (p. 106-108, 252). Onésime Héroux (1897-1958) comptait parmi les rédacteurs du *Nouvelliste*, après son passage au *Bien public* dans la même ville (p. 252). Après avoir fait ses premières armes en

¹ Archives du Séminaire Saint-Joseph, Fonds Jean-Héroux, FN-0466.

² BAnQ, Fonds Omer-Héroux, CLG15, P15/A,1.

journalisme et être allé en Europe à titre de délégué de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) (chapitre 2 : « L'enfance d'Omer et ses balbutiements comme journaliste »), leur frère se distingua par sa collaboration au *Devoir* aux côtés de son directeur-fondateur, Henri Bourassa, avec lequel il partagea un intérêt patriotique indéfectible pour les minorités de langue française à l'extérieur de la province de Québec.

Pour rendre hommage à Héroùx « par un survol de sa carrière, de ses valeurs et de son dévouement à la cause nationaliste » (p. 11), Bergeron et Veilleux font alterner des événements historiques et des détails biographiques dans l'ordre chronologique, ce qui entraîne par endroits un changement de sujet inattendu. Par exemple, la naissance de Jean, fils d'Omer Héroùx et de Bernadette Dufresne (p. 104-106), succède immédiatement à la lutte de Bourassa contre la conscription (p. 98-104) dans le chapitre 3, « De la maturité professionnelle à l'engagement politique ». La défense de la cause franco-ontarienne après l'entrée en vigueur du Règlement 17 est reportée au chapitre suivant, « Une carrière au service du Canada français », et coupée chronologiquement du contexte de la Première Guerre, dans lequel la situation scolaire en Ontario sert de toile de fond à la crise de la conscription. Des renvois à l'ouvrage collectif *Le siècle du Règlement 17* (Bock et Charbonneau, 2015), qui comprend une étude sur *Le Devoir* (Anctil, 2015 : 187-203), auraient mis à jour la documentation de cette crise scolaire dans le chapitre 4. Après le décès de sa deuxième épouse, Bernadette Dufresne, pianiste professionnelle (p. 84-87), Héroùx se remaria en 1924 avec une Franco-Ontarienne, Marie-Louise Rocque, fille du militant Ovide-Arthur Rocque et institutrice dans la région d'Ottawa à l'époque du Règlement 17 (p. 120-124).

Outre l'Ontario français, l'Acadie, la Franco-Américanie et l'Ouest canadien retiennent l'attention de Héroùx et du *Devoir*. Bergeron et Veilleux relatent notamment le voyage du *Devoir* en Louisiane en 1931, qui fit l'objet d'une brochure-souvenir à laquelle Héroùx collabora (p. 156-169). Ils omettent le voyage du *Devoir* en Ontario en 1925, à la suite du premier pèlerinage du *Devoir* en Acadie en 1924. L'appui de Héroùx aux minorités de langue française dans l'Ouest est moins documenté. Bergeron et Veilleux le mettent en perspective en reprenant le contenu approximatif d'un document vidéo, « Le Canada, 150 ans de lois contre le français », consultable sur la page Facebook du député bloquiste Michel Boudrias (p. 133-134). Il est inexact d'affirmer, par exemple, qu'en 1896, « [l]e Manitoba renie son principe bilingue et supprime ses écoles françaises » (p. 134), alors que le règlement Laurier-Greenway entraîne au Manitoba l'adoption d'un système d'écoles bilingues, dont l'application variera selon le nombre d'élèves non anglophones et qui prévaudra jusqu'en 1916. L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), l'Association catholique franco-canadienne

de la Saskatchewan (ACFC), mentionnée par Bergeron et Veilleux (p. 199), et l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) contourneront la législation scolaire de leurs provinces respectives et assureront clandestinement la continuité de l'enseignement du français et de la religion catholique dans l'Ouest au cours du xx^e siècle.

Le chapitre 5, « Amitiés nationalistes et combats du *Devoir* », survole la période de la direction de Georges Pelletier au *Devoir* (1932-1947), dans le contexte politique et idéologique de l'entre-deux-guerres et pendant la Deuxième Guerre.

Dans un épilogue, qu'il signe seul, Veilleux fait le bilan de « la situation actuelle des minorités francophones dans le carcan fédéral » (p. 259), statistiques à l'appui. Il présente la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta comme « le seul centre d'éducation supérieure en français en l'Ouest canadien » (p. 264), sans mentionner l'Université de Saint-Boniface ni la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina.

En somme, Bergeron et Veilleux proposent une étude biographique détaillée sur un journaliste québécois qualifié de « patriarche » par Jean Pellerin en 1948 (p. 211) et associé principalement à l'histoire du *Devoir*, dont il incarna le nationalisme canadien-français et l'appui aux minorités de langue française en Amérique du Nord. Son legs journalistique se retrouve dans les archives numérisées du *Devoir* et d'autres périodiques québécois consultables sur le site de BAnQ.

Dominique Laporte
Université du Manitoba

Œuvres citées

- ANCTIL, Pierre (2010). *Fais ce que dois : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa (1910-1932)*, Québec, Éditions du Septentrion.
- ANCTIL, Pierre (2013). *Soyons nos maîtres : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Georges Pelletier (1932-1947)*, Québec, Éditions du Septentrion.
- ANCTIL, Pierre (2015). « Le journal *Le Devoir* et la crise des écoles ontariennes », dans Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17 : regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 187-204.
- BOCK, Michel, et François CHARBONNEAU (dir.) (2015). *Le siècle du Règlement 17 : regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- MORRISON, Jean H. (1992). *Omer Héroux and La Vérité (1904-1908): French-Canadian Nationalism and Catholicism in the Early Twentieth Century*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université Concordia.

Notice biobibliographique

Dix-neuviémiste et professeur agrégé au Département de français, d'espagnol et d'italien de l'Université du Manitoba, **DOMINIQUE LAPORTE** a publié des articles sur les fêtes canadiennes-françaises dans l'Ouest, ainsi que des éditions d'articles de Pierre Laporte, journaliste du *Devoir*, sur le Manitoba français et sur les voyages de la Liaison française organisés par le Conseil de la vie française en Amérique (collection des plaquettes de l'APFUCC). Il est également l'auteur d'une anthologie d'articles de presse sur les premiers voyages de liaison française vers l'Ouest dans les années 1920 (à paraître dans la collection « Atlas historique du Québec » du CIÉQ).

Mireille Elchacar, *Délier la langue : pour un nouveau discours sur le français au Québec*, Montréal, Éditions Alias, 2022, 160 p.

Mireille Elchacar, professeure de linguistique à la TÉLUQ et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, remet en question les idées reçues sur le français parlé au Québec. Son livre vise à informer les amoureux de la langue sur les véritables enjeux et les avancées de la recherche. L'essayiste nous invite à abandonner la négativité et la moralisation et à porter attention aux recherches rigoureuses des linguistes. Elle discute des anglicismes et de l'orthographe française, soulignant que la perception des anglicismes est erronée et que l'orthographe suscite des émotions irraisonnées.

Le premier chapitre du livre se penche en détail sur la question des anglicismes. Les emprunts linguistiques ne devraient pas être une source d'inquiétude majeure, selon l'auteure. L'Office québécois de la langue française joue un rôle de surveillance attentive et propose des équivalents français pour les anglicismes détectés. Elchacar cite les travaux de chercheurs qui ont trouvé un nombre considérable de mots d'origine étrangère dans les dictionnaires, notamment des emprunts à l'anglais. Cependant, ces véritables anglicismes ne représentent qu'une petite partie du vocabulaire. Des études ont montré leur rareté dans les textes journalistiques au Québec. L'auteure remet en question la perception négative des anglicismes, qui est davantage liée à l'image véhiculée qu'à leur réelle quantité. Par ailleurs, pendant la Révolution tranquille, la perception de la langue, notamment du joul, a changé. Il a été reconnu comme un outil d'expression du peuple pour exercer son pouvoir sur la langue. L'auteure soulève une question : malgré les mesures de protection en place, est-il vraiment nécessaire de craindre les emprunts linguistiques, notamment ceux à l'anglais? Elle souligne que l'emprunt s'effectue principalement du côté des mots et minimise l'influence des emprunts syntaxiques sur l'évolution de la langue. Le chapitre aborde finalement le rôle des anglicismes en tant qu'agents

d'insécurité linguistique et la persistance des réactions conditionnées face à ces emprunts.

Le deuxième chapitre du livre traite de l'orthographe en soulignant la tendance à blâmer ceux qui ne la maîtrisent pas plutôt que de critiquer sa complexité. L'auteure remet en question le mythe d'un prétendu « âge d'or » révolu où l'orthographe était parfaitement maîtrisée. Elle rappelle que les fautes se retrouvent chez tous les écrivains en raison des nombreuses difficultés à maîtriser le français. Les difficultés orthographiques découlent souvent de violations du principe alphabétique, alors que l'écrit devrait refléter l'oral.

Pour aider à saisir l'évolution de l'orthographe française, l'auteure remonte aux sources de l'écriture et explique l'apparition de l'alphabet, qui a rendu l'écriture accessible à tous. Cependant, au fil du temps, des écarts se sont créés entre l'oral et l'écrit, et une surévaluation de l'écrit s'est développée chez les francophones cultivés. La langue parlée continue d'évoluer, tandis que l'écrit peine à s'adapter à ces changements. Les différences orthographiques en français sont nombreuses et il est difficile de les répertorier et de les corriger. L'auteure accorde une place centrale à la pédagogie pour illustrer ce paradoxe, soulignant l'importance de comprendre la formation et l'évolution des digrammes, des trigrammes et des graphèmes polyphoniques ainsi que l'utilisation de signes auxiliaires, comme les accents et les multiples transcriptions de certains sons. Elle avance que ces complexités auraient pu être évitées par des modifications favorables à l'alphabet.

L'orthographe grammaticale est devenue de plus en plus complexe en raison des règles grammaticales qui ne correspondent plus à celles utilisées à l'écrit. Cela conduit à un apprentissage scolaire de marques artificielles qui ne correspondent pas à la réalité de la langue parlée. Cette situation entraîne une charge cognitive importante, rendant l'apprentissage du français plus exigeant que celui d'autres langues. L'auteure rappelle l'histoire de l'orthographe en Occident, caractérisée par des variations et l'absence de normes au départ, ainsi que l'influence de l'italien dans l'établissement de règles. Elle souligne l'aggravation du décalage entre l'oral et l'écrit, causé par l'intervention des spécialistes, les libertés prises par les scribes et les solutions peu orthodoxes adoptées par les imprimeurs pour faciliter la mise en forme des textes publiés. L'orthographe lexicale et grammaticale n'est pas fixe, mais les tentatives d'amélioration se heurtent à des oppositions. Les Rectifications de l'orthographe proposées en 1990, qui comprennent des modifications mineures, ont déclenché des débats virulents. Cependant, ces rectifications n'ont pas été largement adoptées ni enseignées de manière systématique, car elles ont été rendues facultatives par l'Académie française dès l'année suivante.

L'auteure s'oppose aux arguments souvent avancés contre les rectifications en démystifiant leur prétendue altération du charme et de la beauté de la langue française ainsi que la disparition des traces historiques. Elle remet également en question l'idée qu'un réapprentissage s'impose à la suite des réformes orthographiques et insiste sur leur influence minimale. Elle propose plutôt une conformité progressive au principe alphabétique et réfute l'idée d'un nivellement vers le bas, ajoutant que simplifier l'apprentissage offre la possibilité d'enrichir le vocabulaire et d'améliorer le style chez les apprenants.

Des comparaisons sont utilisées pour mettre en évidence les difficultés de l'apprentissage de l'orthographe française. Le temps nécessaire pour apprendre la langue maternelle est plus court pour le finlandais et l'espagnol (4 à 6 heures par semaine) que pour le français (plus de 9 heures) et l'anglais (près de 14 heures). Ces heures supplémentaires pourraient être consacrées à d'autres aspects tels que le style, l'argumentation et l'enrichissement du vocabulaire. Une autre comparaison concerne les taux d'alphabétisation des adultes au Bangladesh (74,68 %) et en Bolivie (92,46 %), qui dépassent largement les taux observés au Québec. Ces comparaisons mettent en évidence les inadéquations dénoncées tout au long de cette seconde partie, qui piègent les locuteurs du français et contribuent au décrochage scolaire.

Dans son dernier chapitre, Elchacar appelle à des changements raisonnés et utiles dans la francophonie, notamment en appliquant les réformes orthographiques et en éliminant les exceptions. Elle soutient les propositions du groupe EROFA pour simplifier les règles du participe passé. De plus, elle insiste sur l'importance d'enseigner l'histoire de la langue française, son orthographe et le rôle de l'écrit par rapport à l'oral. Elle souhaite voir un regard plus serein sur les anglicismes et une remise en question de l'immobilisme qui affecte l'orthographe française.

Ce livre est recommandé à ceux qui se questionnent sur les véritables dangers ou craintes liés aux anglicismes, ou à ceux qui souhaitent approfondir leur connaissance des réformes proposées et évaluer les arguments de leurs opposants. Sa lecture permettra à certains d'adopter une nouvelle perspective sur la langue de Molière, les amenant à envisager la possibilité de l'appréhender de manière sereine, plutôt que de la considérer comme un handicap rédhibitoire.

Carol Jean Léonard
Université de l'Alberta

Notice biobibliographique

CAROL JEAN LÉONARD est originaire du Québec. Il est professeur agrégé à l'Université de

l'Alberta. Président de la Société canadienne d'onomastique/Canadian Society for the Study of Names de 2012 à 2015, il est membre de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Son travail de recherche se concentre sur les paysages linguistiques en tant que véhicules de l'expression idiomatique des dynamiques de pouvoir ainsi que sur le patrimoine toponymique de la francophonie canadienne. Auteur de nombreux articles sur la toponymie d'expression française en Amérique, il a notamment signé le premier dictionnaire (primé en 2010) consacré à la toponymie française dans l'Ouest canadien. À la suite de la parution du premier tome consacré à la Saskatchewan, il a entrepris la rédaction de deux autres dictionnaires dédiés aux noms de lieux d'origine et d'influence française, l'un portant sur l'Alberta et l'autre sur le Manitoba.

Isabella Huberman, *Histoires souveraines : poétiques du personnel dans les littératures autochtones au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Expressions autochtones », 2023, 278 p.

L'essai d'Isabella Huberman, qui découle de sa thèse de doctorat (2019), s'inscrit dans la foulée de ce que suggérait Isabelle Saint-Amand (2010), c'est-à-dire s'inspirer des études anglophones sur les littératures autochtones pour développer un discours critique sur cette littérature dans l'espace francophone. En fait, l'un des objectifs d'Huberman est d'« œuvrer au décloisonnement du champ des études autochtones francophones et de celui des études autochtones anglophones et [de] favoriser l'intégration de la littérature autochtone du Québec dans le champ des études littéraires autochtones » (p. 13), tout en montrant « la spécificité du corpus francophone » (*Ibid.*). Plus largement, elle vise à « transformer la façon dont l'université perçoit la production artistique autochtone » (p. 19) et à « faire éclater les catégories établies par la colonisation » (p. 20).

En introduction, avec un souci de transparence exemplaire, Huberman insiste sur la dimension éthique de sa démarche. Elle assume sa position de « chercheuse colonisatrice » (p. 24) dont le « but est d'entrer en relation, d'adopter la responsabilité relationnelle, en [s]'engageant » (*Ibid.*). S'appuyant sur les textes mais aussi sur les connaissances acquises au contact d'écrivains, d'écrivaines et de mentors autochtones, son questionnement éthique l'a amenée à adopter des méthodologies autochtones, à mettre en pratique la « responsabilité relationnelle » et à « entretenir des relations équitables » de façon à ce que ses recherches profitent aussi aux communautés autochtones.

La posture adoptée par Huberman s'inspire des travaux de Renate Eigenbrod et de Keavy Martin, qui prônent l'humilité – par le fait, entre autres, d'accepter qu'une œuvre puisse résister à l'analyse – et une sensibilité culturelle

accrue devant les textes. Elle s'inspire aussi de Sam McKegney, qui souligne l'importance d'un engagement de soi dans tout travail critique. Devant ce corpus particulier, Huberman prend donc soin de rester à l'écoute des œuvres et de leur aspect esthétique.

Dans cette optique, Huberman, à la suite de Craig Womack, rappelle la souveraineté littéraire autochtone (p. 40-41), qui remet en question la notion d'exiguïté que les chercheurs allochtones attribuent souvent, selon elle, au corpus autochtone. Elle en fait une littérature engagée, distincte d'une littérature de l'exiguïté puisqu'elle ne s'inscrit pas dans une dynamique centre/périphérie, mais cherche à échapper à cette catégorisation héritée de la colonialité. Les œuvres formant ce corpus doivent plutôt être considérées comme étant des « actes esthétiques », selon la terminologie de Jarrett Martineau et Erik Ritskes. Sa démarche s'inscrit également dans le mouvement décolonial où le texte littéraire devient lui-même discours critique.

Cette dimension politique est clairement énoncée dans le titre de l'essai, *Histoires souveraines*, puisque « les œuvres illustrent des incarnations de cette souveraineté » et « produisent certains savoirs qui nous permettent de la concevoir autrement » (p. 14). Mais pour Huberman, l'aspect politique ne réduit pas cette littérature à une parole collective (p. 15); aussi valorise-t-elle l'expérience personnelle, ce que reflète la seconde partie du titre qui introduit la notion de « poétique du personnel », en particulier à partir des travaux de Leanne Betasamosake Simpson et de sa notion de résurgence.

Signalant l'importance de la contextualisation pour l'analyse, Huberman propose d'abord une histoire des littératures autochtones « en contexte colonial », à partir des premières manifestations d'une « écriture » ou d'une transmission d'un message, en modulant la définition de littérature pour inclure les différents types de récits autochtones de même que la problématique linguistique particulière qui fait que cette littérature s'écrit presque toujours, depuis la colonisation, dans l'une ou l'autre des langues des colonisateurs. Avec raison, elle mentionne également la situation particulière, au Québec, des nations marginalisées s'exprimant dans une langue minoritaire, mais aussi le « désir métis » exprimé par les francophones, leur permettant de mettre à distance ou même d'ignorer leur rôle colonial.

Les thèmes qu'elle privilégie dans ses analyses, soit l'historiographie, le corps, la relationnalité et la temporalité, sont formulés à partir de concepts en lien avec les traditions intellectuelles autochtones. Ainsi, le deuxième chapitre s'attarde au « savoir autohistorique ». L'essai autobiographique d'An Antane Kapesch, *Je suis une maudite sauvagesse*, et l'essai épistolaire de Naomi Fontaine, *Shuni : ce que tu dois savoir, Julie*, deux œuvres où une version innue de l'histoire est ancrée dans l'expérience personnelle des autrices, sont ainsi analysées à

partir du concept d'autohistoire de Georges Sioui. Le chapitre suivant, portant sur le « savoir corporel », propose une analyse du « corps souverain » dans les deux premiers recueils de Natasha Kanapé Fontaine, *N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures* et *Manifeste Assi*, de même que dans le roman *L'amant du lac* de Virginia Pésémapéo Bordeleau, montrant comment « les corps assument des politiques [...] qui représentent un défi pour l'ordre colonial » (p. 124). Le quatrième chapitre, portant sur le « savoir relationnel », aborde l'amour décolonial dans les romans *Ourse bleue* de Virginia Pésémapéo Bordeleau et *Kuessipan* de Naomi Fontaine. Inspiré de la *Cartographie de l'amour colonial* de Simpson, le concept de l'amour décolonial permet de lire ces romans comme des récits où « l'amour peut libérer le sujet de la violence coloniale et guérir ce qui a été "brisé" » (p. 155). Enfin, le dernier chapitre se penche sur le « savoir temporel » ancré dans la notion de territoire-temps qui allie les notions de déplacement et de convergence et qui s'offre comme un pont entre passé, présent et avenir. Le concept englobe un imaginaire et une mémoire collective proprement autochtones et nourrit celui de « temporalités souveraines » inspiré, entre autres, par les travaux de Mark Rifkin. Il permet une lecture nuancée des nouvelles « Memekueshu » de Mélissa Mollen Dupuis et de « Hannibalo-God-Mozilla contre le Grand Vide cosmique » de Louis-Karl Picard-Sioui.

Dans le contexte actuel, il allait de soi qu'une chercheuse allochtone posant un regard sur des œuvres appartenant à la littérature autochtone accorde autant d'importance à sa posture éthique et à la contextualisation des œuvres et de l'institution. Il en résulte un essai stimulant qui nous force à nous interroger sur notre propre posture à l'égard des textes. Il nous ouvre des portes pour comprendre et analyser les œuvres et nous aide à accepter nos limites devant celles-ci.

De façon convaincante, Huberman module son approche à partir d'un ensemble de théories se mettant à l'écoute non seulement des œuvres, mais aussi des discours sur l'autochtonie dans un contexte décolonial. S'inspirant surtout d'une poétique du personnel (Simpson), elle propose des lectures nuancées à partir de concepts dont la nomenclature s'inspire des études autochtones, opérant ainsi le décloisonnement et favorisant l'intégration du corpus francophone dans l'ensemble des littératures autochtones, deux objectifs qu'elle visait. Cette approche, nourrie par le récit de soi, laisse cependant de côté le théâtre. Mais dans sa « coda », qui se veut une « méditation ouverte », Huberman nous invite à poursuivre le parcours.

Johanne Melançon
CRCCF, Université d'Ottawa

Notice biobibliographique

JOHANNE MELANÇON a été professeure à l'Université Laurentienne (2005-2021) après avoir enseigné à l'Université de Hearst (1989-2005). Ses publications et ses recherches portent sur l'œuvre de poètes, de romanciers et de dramaturges franco-ontariens de même que sur la chanson québécoise et la chanson franco-ontarienne. Elle a codirigé avec Lucie Hotte une *Introduction à la littérature franco-ontarienne* (Prise de parole, 2010). Elle est présentement chercheuse en résidence au Centre de recherche sur les francophonies canadiennes (CRCCF) de l'Université d'Ottawa. Son projet de recherche actuel porte sur le recours aux humanités numériques pour l'analyse et la mise en valeur des archives du théâtre franco-ontarien. Ses plus récentes publications concernent « L'engagement poétique et politique de Samian », les archives sonores de la chanson populaire avec l'exemple de la chanson « Moi, j'viens du Nord » ainsi que l'œuvre de Madame Édouard Bolduc vue à travers ses archives.